



CAMEROUN

QUESTIONS GENERALES

Octobre 2018

Le présent document sur le Cameroun a été rédigé par une équipe des services du Fonds monétaire international comme document de référence pour les consultations qui ont lieu périodiquement avec le pays membre. Il a été établi à partir des informations disponibles au 14 mai 2018, date à laquelle il a été achevé.

Le présent rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington**



CAMEROUN

QUESTIONS GÉNÉRALES

22 juin 2018

Approuvé par
Département Afrique

Préparé par Mamadou Barry, Chuling Chen, Kadima Kalonji (tous AFR) ; Moussé Sow (FAD) ; Margaux MacDonald (RES) ; Du Prince Tchakoté (FMI, bureau local) ; Jon Jellema (*Commitment to Equity Institute*) ; avec une contribution de Maya Goldman (*Commitment to Equity Institute*) et de la Banque mondiale.

TABLE DES MATIÈRES

ESTIMATION DES MULTIPLICATEURS BUDGÉTAIRES DU CAMEROUN	5
A. Introduction	5
B. Multiplicateurs budgétaires : théorie, modèle et estimation	6
C. Conclusion et implications en termes de politiques économiques	11
ENCADRE	
1. Potentiel fiscal et efficacité de la dépense publique	9
GRAPHIQUES	
1. Croissance économique et investissement public	5
2. Dette publique et solde primaire, 2009–17	5
3. Modèle de référence : réponse du PIB aux chocs budgétaires	9
4. Modèle de projections locales des recettes fiscales : réponse du PIB aux chocs sur les recettes budgétaires	11
TABLEAU	
1. Modèle de référence : multiplicateurs budgétaires cumulés	10
ANNEXE	
I. Méthode suivie	12
Références	13
ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE SUR LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS	16
A. Introduction	16
B. Évaluation des instruments actuels de la politique budgétaire	18
C. Simulations de politiques publiques	23

D. Conclusions et recommandations de politiques économiques	26
---	----

GRAPHIQUES

1a. Croissance du PIB réel, 2000–16	16
1b. Ratio investissement/PIB, 2000–16	16
2a. Taux de pauvreté	17
2b. Population en-dessous du seuil de pauvreté	17
3a. Coefficient de Gini	18
3b. Coefficient de Gini des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	18
4. Sources de recettes de l'État, 2017	19
5. Dépenses primaires de l'État, 2014	19
6a. Dépenses d'éducation	19
6b. Dépenses de santé	19
7a. Pauvreté	21
7b. Coefficient de Gini	21
8a. Prestations sociales et taxes indirectes, zones urbaines	22
8b. Prestations sociales et taxes indirectes, zones rurales	22
9a. Subventions énergétiques, zones urbaines	22
9b. Subventions énergétiques, zones rurales	22
10. Transferts en nature	23
11a. Evolution du taux de pauvreté suite à la suppression des exonérations de TVA	25
11b. Evolution du coefficient de Gini suite à la suppression des exonérations de TVA	25
12a. Evolution du taux de pauvreté suite à la suppression des subventions énergétiques	26
12b. Evolution du coefficient de Gini suite à la suppression des subventions énergétiques	26
Références	28

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE GENRE POUR UNE CROISSANCE PLUS INCLUSIVE 29

A. Introduction	29
B. Inégalités de genre au Cameroun	30
C. Impact macroéconomique des inégalités de genre au Cameroun et gains potentiels	38
D. Recommandations de mesures de politique économique	38

ENCADRES

1. La politique nationale de promotion du genre	31
2. Le nouveau code pénal et l'autonomisation des femmes	38

GRAPHIQUES

1. Indicateurs d'inégalités hommes-femmes, 2010–17	30
2. Autonomisation économique et politique des femmes, 2016 ou dernières années disponibles	31
3. Performance en matière de santé, 1990–2015	33
4. Performance en matière d'éducation, 2016	35
5. Inégalités de genre dans la possession d'un compte, 2104	36

6. Incidence macroéconomique des inégalités de genre _____	39
--	----

TABLEAU

1. Principaux indicateurs de l'égalité de genre, 2016 et dernières années disponibles _____	37
---	----

Références _____	40
------------------	----

LIENS MACROFINANCIERS AU CAMEROUN _____ 42

A. Introduction _____	42
-----------------------	----

B. Aperçu général du secteur bancaire du Cameroun _____	43
---	----

C. Liens macrofinanciers _____	44
--------------------------------	----

D. Tests de résistance sur l'impact des risques macrofinanciers sur les banques _____	54
---	----

E. Conclusions et recommandations de politiques économiques _____	54
---	----

ENCADRE

1. Risques pesant sur le secteur financier en relation avec les établissements de microfinance et les services bancaires mobiles _____	53
--	----

GRAPHIQUES

1. Le Cameroun et la CEMAC : indicateurs clés 2014–17 _____	42
---	----

2. Liens macrofinanciers _____	44
--------------------------------	----

3. Incidence des risques budgétaires sur la solidité des banques et la fourniture de crédit, 2012-17 _____	46
--	----

4. Arriérés et restes à payer de l'État, 2015–T1 2018 _____	47
---	----

5. Accumulation de passifs contingents des entreprises publiques, 2009–17 _____	49
---	----

6. Nombre de banques ne respectant pas le niveau minimum de capitalisation et taux de défaut des prêts aux gouvernements de la CEMAC, 2017 _____	51
--	----

7. Impact des changements de la politique monétaire et de la réglementation sur les banques et sur le financement du gouvernement, 2016–17 _____	52
--	----

8. Synthèse de l'impact sur les banques des risques macroéconomiques, 2017 _____	54
--	----

TABLEAUX

1. Actifs bancaires, fin 2017 _____	43
-------------------------------------	----

2. Indicateurs de solidité financière, 2014–18 _____	43
--	----

3. Passifs contingents des principales entreprises publiques, 2014–17 _____	48
---	----

4. Risques directs pesant sur les banques en raison des entreprises publiques, 2006–17 _____	50
--	----

INCLUSION FINANCIÈRE AU CAMEROUN _____ 56

A. Introduction _____	56
-----------------------	----

B. Développement et accessibilité du secteur financier _____	57
--	----

C. Déterminants de l'inclusion financière au Cameroun _____	63
---	----

D. Conclusions et recommandations de mesures de politiques économiques _____	64
--	----

ENCADRE

1. "Tontines" et inclusion financière _____	60
---	----

GRAPHIQUES

1. Caractère macro-critique de l'inclusion financière, 2014, 2016 _____	56
2. Inclusion financière, 2014 _____	61
3. Pénétration des comptes mobile money, 2014 _____	62
4. Les obstacles à la bancarisation, 2014 _____	63

TABLEAU

1. Aperçu général du système financier, 2016 _____	58
--	----

ANNEXE

I. Stratégie empirique et résultats _____	65
Références _____	68

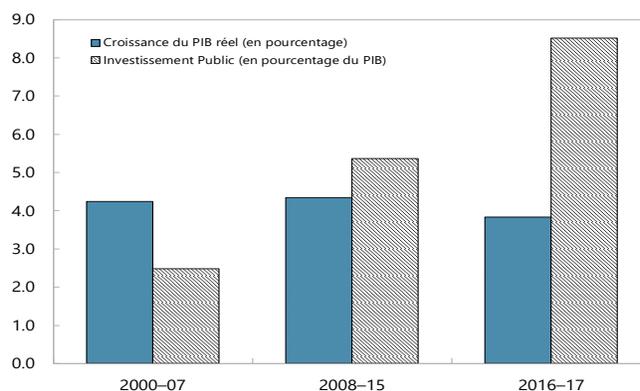
ESTIMATION DES MULTIPLICATEURS BUDGÉTAIRES DU CAMEROUN¹

A. Introduction

1. Le Cameroun, comme nombre d'autres pays d'Afrique subsaharienne, a augmenté l'investissement public ces dix dernières années pour combler son retard d'infrastructure.

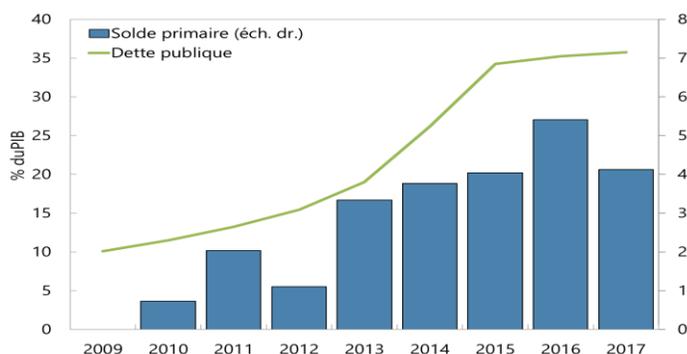
Ce retard était si marqué qu'en 2010, en rattrapant le niveau d'investissement des autres pays à revenu intermédiaire, le Cameroun aurait pu voir sa croissance augmenter de 3,3 points de pourcentage (Dominguez-Torres et Foster, 2011 et FMI, 2014). Ce potentiel de croissance était nettement supérieur à celui du Gabon (2,1 points), mais inférieur à celui observé dans d'autres pays de la CEMAC (3,7 points) (Dominguez-Torres et Foster, 2011). Dans le but de combler cet écart, le gouvernement a donc lancé en 2009, un ambitieux plan de développement, Vision 2035, dont l'objectif était de propulser le Cameroun au rang des pays émergents en 25 ans par des investissements publics massifs en infrastructure. Par conséquent, sur la période 2008–15, les investissements publics ont atteint 5,1 % du PIB en moyenne par an, plus du double de la moyenne de 2000–07. Malgré la montée en puissance des investissements publics, la croissance économique en termes réels a toutefois été plus faible, à 4,4 % en moyenne par an pendant la même période (4,3 % de croissance du PIB hors-pétrole), contre 3,1 % auparavant (4,9 % de croissance du PIB hors-pétrole). Cette croissance, bien que soutenue, n'a pas permis d'amélioration notable du bien-être de la population, qui elle s'est accrue d'environ 3 % par an (graphique 1).

Graphique 1. Cameroun : croissance économique et investissement public
(moyenne sur la période)



Sources : Autorités du Cameroun ; et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : dette publique et solde primaire, 2009–17



Sources : Autorités du Cameroun ; et calculs des services du FMI.

¹ Préparé par Kadima Kalonji, Margaux MacDonald et Moussé Sow.

2. **Ce surcroît d'investissement a été en grande partie financé par des prêts non-concessionnels.**

La dette publique est passée de 10 % du PIB en 2009, après allègement dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe), à 33 % du PIB en 2015 (graphique 2) (dont 24,5 % du PIB en dette extérieure — notamment prêts en devises et prêts entre pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale — CEMAC). Malgré le besoin d'infrastructure du Cameroun, le fort rétrécissement de l'espace budgétaire, exacerbé par le choc récent sur les prix des matières premières, a montré la nécessité de rationaliser les dépenses, tout en cherchant à créer un environnement propice à une croissance dynamique. De ce fait, la question de l'impact de la politique de finances publiques sur l'activité économique est au cœur des préoccupations des responsables politiques (graphique 2). En particulier, compte tenu de la consolidation budgétaire en cours dans le cadre du programme économique soutenu par le FMI, on se demande quel serait l'impact de cette consolidation sur la croissance, et comment peut-elle être calibrée de manière à minimiser son impact négatif sur la croissance ? Ce chapitre a pour but de fournir une base empirique pour les réformes de politique budgétaire mises en œuvre par les autorités en estimant les multiplicateurs budgétaires du Cameroun à partir d'une nouvelle série longue de données trimestrielles et en observant séparément l'impact des variations des recettes fiscales, de la consommation et des investissements de l'État.²

B. Multiplicateurs budgétaires : théorie, modèle et estimation

Théorie

3. **Les canaux théoriques liant la politique budgétaire et la croissance sont forts mais variés.**

D'après la théorie néoclassique, la politique budgétaire peut influencer sur la production à travers deux canaux principaux. Premièrement, pour se financer, l'État prélève des impôts, l'effet de richesse négatif pousse les individus à travailler davantage, ce qui fait baisser les revenus réels, d'où une baisse de la consommation et de l'investissement. Deuxièmement, lorsque l'État augmente ses dépenses sur la base des impôts à venir, la théorie suggère qu'il y aura substitution intertemporelle du travail au présent et que la production actuelle augmentera. Dans les modèles néo-keynésiens en revanche, la dépense publique est propagée par l'intermédiaire de l'augmentation de la dépense et de la production globales, avec une ampleur qui dépend de la propension marginale à consommer (Ramey, 2011). La taille du multiplicateur budgétaire varie d'un modèle à l'autre : les néo-keynésiens estiment généralement que les multiplicateurs, en particulier fiscaux, sont inférieurs aux multiplicateurs de dépenses en raison de la propension des ménages à épargner une part importante de leur revenu après impôt (Batini et co-auteurs, 2014).

4. **L'impact de la dépense publique et des impôts dépend des caractéristiques du pays et du cycle économique.**

Généralement, les multiplicateurs sont d'autant plus élevés que le pays est industrialisé, peu endetté, a un régime de change fixe ou indexé, et a une meilleure efficacité des investissements (Ilzetzki et co-auteurs, 2013 ; Corsetti, Meier et Müller, 2012 ; Furceri et Li, 2017 ; Born, Juessen ; Müller, 2013 ; Abiad, Furceri et Topalova, 2016). En revanche, d'après les observations empiriques, le degré d'ouverture de l'économie a une incidence beaucoup plus incertaine sur les

² Les données trimestrielles sur les recettes et les dépenses sont fournies par le Ministère des finances du Cameroun et ont été ajustées des variations saisonnières.

multiplicateurs budgétaires. De plus, si certains éléments portent à croire que les multiplicateurs budgétaires ont tendance à être plus importants en période de croissance faible ou négative (Auerbach et Gorodnichenko, 2012 ; Woodford, 2011 ; Baum et co-auteurs., 2012 ; Corsetti et co-auteurs, 2012 ; Abiad et co-auteurs, 2016 ; FMI, 2017; Chrstian, Eichenbaum et Rebelo, 2009 ; Woodford, 2011), des observations plus récentes suggèrent que les multiplicateurs pourraient ne pas varier selon les capacités non-utilisées au sein de l'économie — du moins aux États-Unis (Ramey et Zubairy, 2018). Ces résultats ont été obtenus à partir d'échantillons restreints, de modèles à paramètres variables dans le temps, de modèles à changement de régime et de méthodes de projections locales, qui permettent aux estimations du modèle de varier dans le temps ou selon les cycles économiques et les caractéristiques des pays. Baum et co-auteurs (2010) ont obtenu des résultats similaires en combinant les différences à la fois dans les caractéristiques des pays et dans le temps à l'aide de modèles VAR à seuils.

5. L'incidence de la politique budgétaire sur la croissance dépend aussi du type de politique budgétaire. Il ressort de la littérature que les multiplicateurs des dépenses sont généralement plus élevés que ceux des recettes ou des impôts, bien que dans les marchés émergents certaines études indiquent l'inverse (Batini et co-auteurs, 2014 ; Ilzetzki, 2011). À niveau égal, tous les impôts n'ont pas le même impact : dans les pays à revenu intermédiaire et élevé, l'impôt sur le revenu des personnes pèse davantage sur la croissance que l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur les biens immobiliers ; tandis qu'une baisse de l'impôt sur le revenu, combinée à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée, est associée à une croissance plus forte. Dans les pays à faibles revenus, la relation est ambiguë (Acosta-Ormaechea et Yoo, 2012). En ce qui concerne les multiplicateurs de la dépense publique, il semble que dans les pays en développement, l'investissement public ait un impact plus prononcé sur la croissance que la dépense de consommation (Ilzetzki et al., 2011).

6. Les estimations empiriques des multiplicateurs budgétaires moyens sont très contrastées, avec des valeurs généralement plus faibles dans les pays à faible revenu. Dans les économies en développement, les estimations du multiplicateur sont presque toujours inférieures à un et souvent négatives. Dans un horizon de trois ans, Ilzetzki et co-auteurs (2013) estiment le multiplicateur de la consommation dans les pays à faible revenu à -0,4 et le multiplicateur de l'investissement à 1,6 ; pour Kraay (2012, 2014) le multiplicateur de la dépense se situe entre 0,4 et 0,5, et pour Ilzetzki et Végh (2008) le multiplicateur de la consommation est de 0,63. D'autres études donnent des multiplicateurs dans les mêmes intervalles (voir Batini et co-auteurs (2014) pour une liste plus complète d'études sur l'estimation du multiplicateur dans les économies à faible revenu et les économies émergentes). Ces estimations sont légèrement plus faibles que les coefficients estimés pour les marchés émergents, qui se situent le plus souvent entre 0,3 et 0,7 pour la consommation publique et entre 0,6 et 1,1 pour l'investissement (Espinoza et Senhadji, 2011). En Afrique subsaharienne, d'après les estimations récentes, 1 % de hausse de l'investissement public fait augmenter la production à moyen terme d'environ 0,7 %, alors que la même hausse de la consommation ne fera augmenter la production que d'environ 0,5 % et qu'une hausse des recettes publiques sera sans effet perceptible sur la production (FMI, 2017).

7. Pour le multiplicateur budgétaire, les estimations empiriques spécifique aux pays sont encore plus disparates, mais tendent à être proches de la moyenne obtenue pour chaque niveau de revenu. Même si les comparaisons sont difficiles du fait des différences de méthodes, les

multiplicateurs budgétaires spécifiques au pays ont tendance à être relativement faibles dans les pays à faible revenu et un peu plus élevés dans les économies émergentes — comme l'indique la moyenne des estimations. Parmi quelques pays d'Afrique subsaharienne, le multiplicateur budgétaire est estimé entre 0,4 et 0,9 en Afrique du Sud (FMI 2016) à 0,15 en effet instantané en Ouganda (FMI, 2015) et à 1 % sur deux ans et 5 % sur cinq ans au Nigéria (FMI, 2018)³. Les estimations obtenues dans les pays en développement et émergents d'autres régions présentent des profils similaires : au Paraguay, les multiplicateurs de la dépense publique sont de 0,1–0,9 pour la consommation et 0,4–2,0 pour l'investissement (David, 2017) ; au Brésil ils sont de 0,5 en impact immédiat pour à la fois la consommation et les impôts (Matheson et Pereira, 2016) ; au Pérou, le multiplicateur de la consommation est estimé à zéro alors que celui de l'investissement est de 0,5 en impact immédiat, et 1,1 à plus long terme (Vtyurina et Leal, 2016) ; et en Algérie, le multiplicateur estimé de la dépense cumulé est de 0,3 en impact immédiat et s'étend entre 0,4 et 0,6 en cumul à plus long terme (Elkhadari, Souissi et Jewell, 2018).

Résultats des estimations

8. Nous estimons un modèle vectoriel autorégressif structurel (SVAR) avec un vecteur de variables endogènes, Y_t : dépenses d'équipement, dépenses courantes, recettes totales des administrations publiques et PIB réel, dans cet ordre, à l'aide de données trimestrielles du T1 1999 au T4 2015 (voir annexe 1 pour le détail du modèle). Le graphique 3 montre la fonction de réaction aux impulsions du PIB réel à un choc d'un écart-type sur les recettes (partie a), les dépenses en capital (partie b), et les dépenses courantes (partie c). Le tableau 1 montre les multiplicateurs cumulés estimés pour chacune des variables du budget. Nos résultats sont robustes aux changements d'ordre des variables macroéconomiques endogènes et à l'exclusion de variables exogènes.

9. On observe que l'impact d'un choc positif sur les recettes publiques est faible et substantiellement inférieur à celui d'un choc sur les dépenses. On constate qu'à aucun moment pendant les trois années suivant un choc, le multiplicateur cumulé des recettes n'a été statistiquement différent de zéro. Cela pourrait être dû à l'étroitesse de l'assiette fiscale et la faible capacité de l'État à mobiliser des recettes. On note toutefois qu'à moyen terme, le multiplicateur cumulé des recettes atteint 0,37 au bout de 3 ans (tableau 1). Cela est cohérent avec les conclusions des modèles SVAR sur les pays à faible revenu que l'on retrouve dans la littérature.

10. On observe que le multiplicateur cumulé des dépenses courantes est de 1,97, soit plus que celui des dépenses d'investissement (1,10) (tableau 1). Le multiplicateur des dépenses d'investissement correspond aux estimations trouvées dans la littérature (Ilzetzki, Mendoza et Vegh 2013, Abiad, Furceri et Topalova 2016), quoiqu'un peu plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (FMI, 2017). En revanche, un multiplicateur des dépenses courantes plus élevé est rare et peut s'expliquer par la faible productivité de l'investissement public au Cameroun et les retards fréquents dans la mise en œuvre des projets d'investissements, ainsi que les fuites dues aux importations de biens d'équipement. En effet, l'évaluation de la gestion des investissements

³ Le choc correspond à une augmentation de 0,7 % de l'investissement public réel, de la consommation de 0,6 % et des recettes fiscales de 1,5 %.

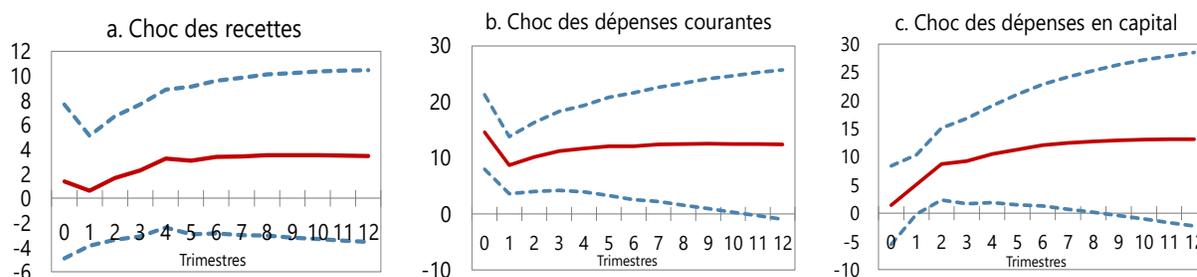
publics (EGIP) a établi que l'écart du Cameroun par rapport à la frontière d'efficacité — déterminée par rapport aux pays les plus performants — est d'environ 50 %, soit supérieur à l'écart d'efficacité moyen des pays d'AfSS qui est de 40 % (encadré 1).

Encadré 1. Cameroun : potentiel fiscal et efficacité de la dépense publique

Sur les 5 dernières années, le taux d'imposition du Cameroun a été en moyenne de 13 %, soit 3 % en-dessous de la moyenne d'Afrique subsaharienne. Une étude empirique internationale a montré que les pays présentant des conditions et des institutions macroéconomiques similaires à celles du Cameroun peuvent atteindre un taux d'imposition de 21 % du PIB. Le Cameroun pourrait accroître ses recettes fiscales en améliorant l'efficacité du recouvrement fiscal et en réduisant les exonérations fiscales. L'assistance technique du FMI a identifié jusqu'à 2½ % du PIB de recettes supplémentaires potentielles liées à des efforts accrus d'administration fiscale.

D'après l'assistance technique du FMI (FMI 2018) et une étude de la Banque mondiale (Banque mondiale 2018), les dépenses courantes et les dépenses en capital du Cameroun, y compris les biens et services, sont gonflées par des coûts administratifs élevés (16 % pour les dépenses courantes et 29 % pour les dépenses en capital). En outre, l'investissement public se caractérise par sa faible efficacité : seuls deux tiers des dépenses d'investissement contribuent à la formation de stock de capital. L'EGIP 2016 a révélé un écart d'efficacité de 51 %, soit près du double de l'écart moyen dans les pays à faible revenus et les marchés émergents.

Graphique 3. Modèle de référence : réponse du PIB aux chocs budgétaires



Source : Estimations des services du FMI.

Note : La courbe rouge correspond à la réponse estimée, les courbes bleues en pointillés représentent les intervalles de confiance à 90 %.

Tableau 1. Modèle de référence : multiplicateurs budgétaires cumulés

Trimestres ultérieurs	Choc de recettes		Choc de dépenses courantes		Choc des dépenses en capital	
	Estimation	90% CI	Estimation	90% CI	Estimation	90% CI
0	0.08	(-0.13, 0.25)	0.82	(0.53, 1.04)	0.07	(-0.32, 0.36)
1	0.09	(-0.19, 0.28)	0.98	(0.63, 1.22)	0.16	(-0.28, 0.47)
2	0.11	(-0.22, 0.33)	1.09	(0.69, 1.34)	0.27	(-0.22, 0.60)
3	0.13	(-0.25, 0.38)	1.20	(0.76, 1.47)	0.38	(-0.17, 0.71)
4	0.15	(-0.28, 0.43)	1.29	(0.81, 1.57)	0.47	(-0.12, 0.82)
5	0.18	(-0.31, 0.48)	1.39	(0.87, 1.67)	0.56	(-0.09, 0.92)
6	0.21	(-0.34, 0.53)	1.48	(0.92, 1.77)	0.65	(-0.06, 1.02)
7	0.23	(-0.37, 0.58)	1.57	(0.97, 1.86)	0.74	(-0.03, 1.12)
8	0.26	(-0.40, 0.63)	1.65	(1.02, 1.95)	0.82	(-0.02, 1.20)
9	0.29	(-0.43, 0.68)	1.74	(1.07, 2.03)	0.89	(-0.003, 1.29)
10	0.32	(-0.47, 0.73)	1.82	(1.11, 2.12)	0.97	(0.004, 1.37)
11	0.34	(-0.51, 0.78)	1.89	(1.14, 2.20)	1.04	(0.01, 1.44)
12	0.37	(-0.55, 0.82)	1.97	(1.18, 2.27)	1.10	(0.00, 1.51)

Source : Estimations des services du FMI.

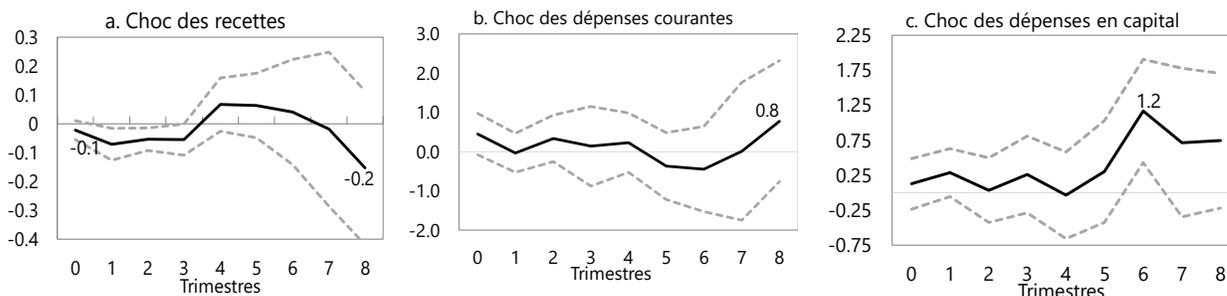
Tests de robustesse

11. Nous avons conclu que nos résultats sont robustes aux différents choix de spécifications.

Plus précisément, nous avons essayé différentes définitions des variables de dépenses budgétaires et de recettes et en modifiant l'ordre des variables budgétaires, nous sommes parvenus à des estimations similaires du multiplicateur. Pour tester davantage la robustesse de nos résultats, nous avons utilisé un modèle de projections locales en plus de SVAR⁴. Les multiplicateurs cumulés sont représentés dans le graphique 4 — notons que ces chiffres ne correspondent pas à des variables de réponse impulsionnelle, mais directement au multiplicateur cumulé estimé. Ces résultats sont globalement conformes à ceux qui ont été estimés à l'aide du modèle SVAR. Dans ce cas, le multiplicateur cumulé des recettes totales est effectif pendant environ un an après le choc, mais à moyen terme il devient statistiquement négligeable. Le multiplicateur budgétaire de la dépense d'investissement est à peu près égal à celui que l'on obtient par le modèle SVAR, culminant à 1,2 six trimestres après le choc. La principale différence avec le modèle SVAR est qu'un choc de dépenses courantes est estimé avoir un effet non significatif sur la production.

⁴ Voir Jorda, 2005 et IMF, 2017 pour une description détaillée de la méthode des projections locales et pour l'application et l'interprétation des fonctions de réponse impulsionnelle cumulée.

Graphique 4. Modèle de projections locales des recettes fiscales : réponse du PIB aux chocs sur les recettes budgétaires



Source : Estimations des services du FMI.

Note : La courbe en trait continu représente la réponse estimée, les courbes en pointillés les intervalles de confiance à 90 %.

C. Conclusion et implications en termes de politiques économiques

12. Notre analyse montre que les multiplicateurs des recettes et des dépenses en capital au Cameroun sont faibles et comparables à ceux observés dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu.

Le multiplicateur des recettes est presque nul, ce qui implique qu'une consolidation budgétaire par l'augmentation des recettes serait moins préjudiciable à la croissance à moyen terme. Le multiplicateur des recettes fiscales du Cameroun est plus petit que celui de ses pairs d'Afrique subsaharienne, comme l'est sa pression fiscale par rapport à la moyenne régionale. En revanche, les dépenses publiques peuvent avoir un effet plus important sur la production à moyen terme, bien que le multiplicateur de la consommation soit de manière inattendue beaucoup plus élevé que celui de l'investissement. En fait, le multiplicateur de l'investissement est comparable à celui d'autres pays d'Afrique subsaharienne, mais celui des dépenses courantes est beaucoup plus important.

13. La consolidation budgétaire par l'augmentation des recettes publiques aurait l'effet le moins négatif sur la croissance.

Pour faire face à l'augmentation rapide de sa dette publique et reconstituer des marges de manœuvre budgétaires et extérieures amputées par le double choc de la baisse des prix des matières premières et la hausse des dépenses de sécurité, le Cameroun a entrepris une consolidation budgétaire. Pour que l'impact négatif sur la croissance soit le plus petit possible, cette consolidation devrait être orientée vers l'augmentation des recettes publiques. À court terme, comme les résultats des mesures fiscales mettent un certain temps à se concrétiser, il faudra toutefois rationaliser quelque peu les dépenses en capital et les dépenses courantes. Dans cet esprit, il sera important d'améliorer l'efficacité de l'investissement public pour améliorer sa productivité à de plus faibles niveaux et de rationaliser la consommation des administrations publiques tout en préservant les dépenses courantes dans les secteurs sociaux. Il conviendrait aussi de renforcer et d'accélérer les mesures visant à élargir l'assiette fiscale et à accroître les recettes intérieures pour mieux les aligner au potentiel.

Annexe I. Méthode suivie

Pour étudier l'incidence de la politique budgétaire, nous utilisons un modèle vectoriel autorégressif structurel (SVAR) avec formule d'identification récursive (Cholesky). Nous utilisons les données trimestrielles du T1 1999 au T4 2015. D'après Blanchard et Perotti (2002), nous estimons le modèle suivant :

$$A_0 Y_t = \beta_0 + \sum_{l=1}^T A_{1,l} Y_{t-l} + A_{2,1} X_t + \varepsilon_t \quad (1)$$

Où A_0 et A_l sont des matrices de paramètres structurels et ε_t un vecteur de chocs structurels avec $E(\varepsilon_t | Y, \dots, Y_{t-1}) = 0$ et $E(\varepsilon_t \varepsilon_t' | Y_1, \dots, Y_{t-1}) = I_n$. Pour identifier ces paramètres, nous effectuons une décomposition de Cholesky. A cette fin, nous devons établir l'ordre récursif de notre vecteur de variables endogènes, Y_t . On suppose la relation causale suivante pour notre principale spécification : dépense, recettes et PIB. On suppose donc que le PIB ne peut pas avoir d'impact contemporain sur la dépense publique, hypothèse raisonnable étant donné le décalage temporel de la politique budgétaire mise en œuvre, également retenue par d'autres auteurs (voir par exemple Ilzetzki, Mendoza et Vegh (2013) et Blanchard et Perotti (2002)).

Le multiplicateur d'impact $k_0 = (\Delta Y_0)/(\Delta F_0)$ mesure la réponse de la production (ΔY_0) à un choc budgétaire (ΔF_0) à la période initiale ($t=0$), c'est-à-dire lorsque le choc budgétaire se produit. L'impact cumulé des chocs de politique budgétaire sur un horizon à moyen terme T se calcule comme la somme des variations de la production entre la période actuelle jusqu'à la période T divisée par la somme des variations de la variable de politique budgétaire pendant la même période, $k_T^{LT} = \sum_{t=0}^T \Delta Y_t / \sum_{t=0}^T \Delta F_t$.

Pour le modèle principal, le solde commercial de la période courante (en pourcentage du PIB nominal), le taux de change effectif réel et le taux d'intérêt sont incorporés comme variables exogènes, X_t . Le modèle est estimé par niveaux et avec deux périodes de décalage, comme indiqué par le critère d'information d'Akaike (AIC) et les tests du rapport de vraisemblance.

Références

- Abiad, A., Furceri, D. et Topalova, P., 2016, The macroeconomic effects of public investment: Evidence from advanced economies. *Journal of Macroeconomics*, 50(C), pp.224–240.
- Acosta Ormaechea, S. L. et Yoo, J., 2012, Tax composition and growth: A broad cross-country perspective. Document de travail du FMI 12/257.
- Auerbach, A. J. et Gorodnichenko, Y., 2012, Measuring the output responses to fiscal policy. *American Economic Journal: Economic Policy*, 4(2), pp.1–27.
- Auerbach, A. J. et Gorodnichenko, Y., 2012, Fiscal multipliers in recession and expansion. In *Fiscal Policy after the Financial crisis* (pp. 63–98). University of Chicago press.
- Batini, N., G. Callegari et G. Melina, 2012, “Successful Austerity in the United States, Europe and Japan,” Document de travail du FMI 12/190.
- Batini, Eyraud, Forni, and Weber, 2014, “Fiscal Multipliers: Size, Determinants, and Use in Macroeconomic Projections” IMF Technical Notes and Manuals. Washington DC.
- Blanchard, O., et Perotti, R., 2002, “An empirical characterization of the dynamic effects of changes in government spending and taxes on output.” *The Quarterly Journal of Economics* 117.4 (2002): 1329–1368.
- Baum, M.A., Poplawski-Ribeiro, M. M. et Weber, A., 2012, Fiscal Multipliers and the State of the Economy. Document de travail du FMI 12–286. Washington DC.
- Born, B., Juessen, F. et Müller, G. J., 2013, Exchange rate regimes and fiscal multipliers. *Journal of Economic Dynamics and Control*, 37(2), pp.446–465.
- Martin C., et comprenant Abdallah, C., Davies, V., and Fischer, M., 2015, A guidance note for analyzing and projecting the impact of fiscal shocks on output in MCD countries. IMF Technical Notes and Manuals 15/01.
- Christiano, L., Eichenbau, M. et Rebelo, S., 2011, “When is Government Spending Multiplier Large?” *Journal of Political Economy*, 119 (1), 78–121.
- Corsetti, G., Meier, A. et Müller, G.J., 2012, What determines government spending multipliers? *Economic Policy*, 27 (72), pp. 521–565.
- Dabla-Norris, E., Brumby, J., Kyobe, A., Mills, Z. et Papageorgiou, C., 2012, Investing in public investment: an index of public investment efficiency. *Journal of Economic Growth*, 17(3), pp.235–266.

- David, A.C., 2017, Fiscal Policy Effectiveness in a Small Open Economy: Estimates of Tax and Spending Multipliers in Paraguay. Document de travail du FMI 17/63.
- Dominguez-Torres, C. et Foster, V., 2011, Cameroon's Infrastructure: A Continental Perspective. World Bank Policy Research Working Paper No. 5822.
- Elkhdari, M., Souissi, M. et Jewell, A., 2018, Empirical Estimation of Fiscal Multipliers in MENA Oil-Exporting Countries with an Application to Algeria. Document de travail du FMI 18/124.
- Espinoza, R. A. et Senhadji, A., 2011, How strong are fiscal multipliers in the GCC? An empirical investigation. Document de travail du FMI 11/61.
- Furceri, D. et Li, B. G., 2017, The Macroeconomic (and Distributional) Effects of Public Investment in Developing Economies. Document de travail du FMI No. 17/217. Washington DC.
- Ilzetzki, E. et Végh, C. A., 2008, Procyclical fiscal policy in developing countries: Truth or fiction? NBER Working Paper No. w14191.
- Ilzetzki, E., Mendoza, E. G. et Végh, C. A., 2013, How big (small?) are fiscal multipliers? *Journal of monetary economics*, 60 (2), pp. 239–254.
- Fonds monétaire international, 2010, Perspectives de l'économie mondiale, octobre. Washington DC.
- Fonds monétaire international, 2014, Cameroun – Questions générales – Feuille de route pour les infrastructures. Washington DC.
- Fonds monétaire international, 2015, Ouganda : Rapport pour les consultations au titre de l'article IV pour 2015. Washington DC.
- Fonds monétaire international, 2016, Afrique du Sud : Rapport pour les consultations au titre de l'article IV pour 2016. Washington DC
- Fonds monétaire international, 2017, Rapport sur les Perspectives économiques régionales de l'Afrique Subsaharienne, octobre, Washington DC.
- Fonds monétaire international, 2018, Nigéria : Rapport pour les consultations au titre de l'article IV pour 2018. Washington DC.
- Jordà, Ò., 2005, Estimation and inference of impulse responses by local projections. *American economic review*, 95 (1), pp.161–182.
- Kraay, A., 2012, How large is the government spending multiplier? Evidence from World Bank lending. *The Quarterly Journal of Economics*, 127 (2), pp. 829–887.
- Kraay, A., 2014, Government spending multipliers in developing countries: Evidence from lending by official creditors. *American Economic Journal: Macroeconomics*, 6(4), pp. 170–208.

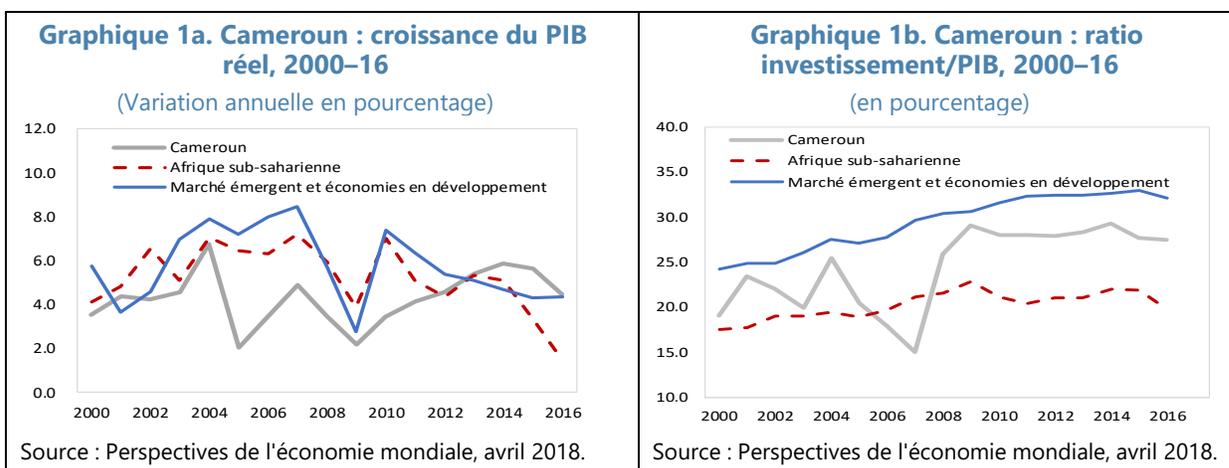
- Matheson, T. et Pereira, J., 2016, « Fiscal Multipliers for Brazil » Document de travail du FMI 16/79.
- Mineshima, A., Poplawski-Ribeiro, M. et Weber, A., 2014, « Size of Fiscal Multipliers » in Post-Crisis Fiscal Policy, ed. par Cottarelli, C., Gerson, P. et Senhadji, A. (Cambridge: MIT Press).
- Ramey, V. A., 2011, Can government purchases stimulate the economy? *Journal of Economic Literature*, 49 (3), pp.673–685.
- Ramey, V.A. et Zubairy, S., 2018, Government spending multipliers in good times and in bad: evidence from US historical data. *Journal of Political Economy*, 126 (2), pp. 850–901.
- Romer, C. D. et Romer D. H., 2010, “The Macroeconomic Effects of Tax Changes: Estimates Based on a New Measure of Fiscal Shocks,” *American Economic Review*, Vol. 100, pp. 763–801.
- Pereira, M. C. et Lopes, A. S., 2014, Time-varying fiscal policy in the US. *Studies in Nonlinear Dynamics & Econometrics*, 18 (2), pp.157–184.
- Perotti, R., 2012, The “Austerity Myth”: Gain Without Pain? In Fiscal policy after the financial crisis (pp. 307–354). University of Chicago Press.
- Vtyurina, S. et Leal, Z., 2016, “Fiscal Multipliers and Institutions in Peru: Getting the Largest Bang for the Sol” Document de travail du FMI 16/144.
- Woodford, M., 2011, Simple analytics of the government expenditure multiplier. *American Economic Journal: Macroeconomics*, 3 (1), pp. 1–35.

ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE SUR LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS¹

Malgré une croissance impressionnante depuis 2000, les taux de pauvreté et d'inégalités restent élevés au Cameroun, avec des disparités régionales croissantes. Ce chapitre évalue l'incidence distributive des instruments actuels de politique budgétaire au Cameroun et explore les réformes susceptibles d'améliorer les capacités redistributives de ces instruments. L'analyse révèle que les dépenses actuelles de prestations sociales sont relativement faibles par rapport à ses pairs de la région, et que les transferts indirects ont des effets redistributifs faibles ou négatifs. Les simulations montrent qu'une augmentation des transferts directs, en particulier en zone rurale, peut réduire efficacement la pauvreté et les inégalités, et qu'une amélioration du respect des obligations fiscales et une réforme des systèmes actuels de prix et de subventions énergétiques pourraient simultanément accroître l'effet redistributif de la politique budgétaire et la performance des recettes.

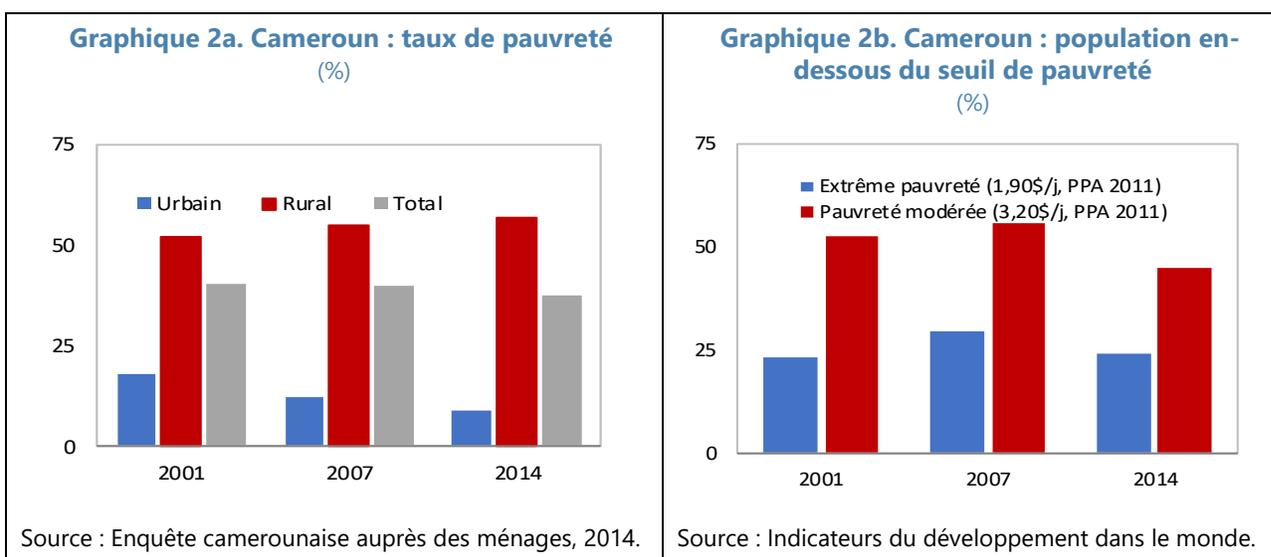
A. Introduction

1. Le Cameroun a connu une forte accélération de son taux de croissance ces dernières années. Entre 2000 et 2012, la croissance du PIB réel a été en moyenne de 4,0 %, soit moins que ses pairs de la région et d'autres pays émergents et en développement où la croissance était en moyenne de 5,6 % et 6,2 % respectivement (graphique 1a.). Toutefois, la croissance du Cameroun s'est accélérée ces dernières années, malgré un ralentissement dû principalement au choc pétrolier, et a atteint 5,3 % en 2013-16, dépassant les mêmes groupes de pays qui ont respectivement progressé de 3,8 % et de 4,6 % au cours de la même période. L'augmentation des investissements publics (Graphique 1b.) et l'expansion des services ont contribué à l'accélération récente de la croissance et devraient continuer à accroître le potentiel de croissance du Cameroun.

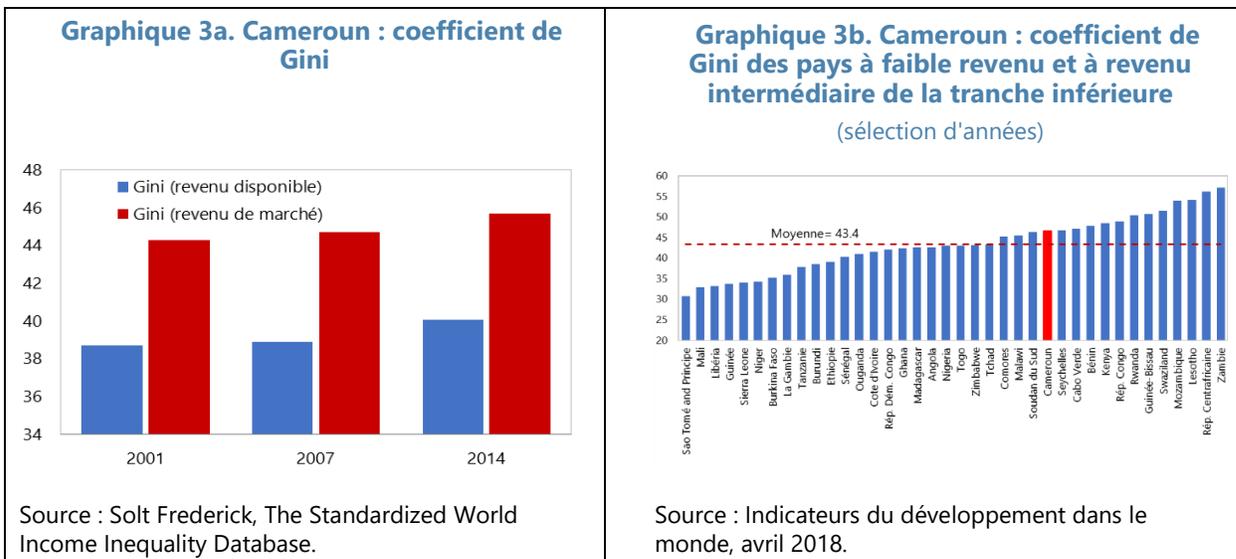


¹ Préparé par Chuling Chen et Jon Jellema (Commitment to Equity Institute, CEQ), avec une contribution de Du Prince Tchakote et Maya Goldman (CEQ). Ce chapitre a été enrichi grâce aux échanges avec les autorités du Cameroun et avec la Banque mondiale. Les auteurs remercient leurs collègues de l'Institut national de la statistique du Cameroun pour les données et la documentation complémentaires qu'ils leur ont fournies, et ceux de la Banque mondiale pour les données détaillées sur les dépenses de l'État.

2. En dépit de ces bonnes performances de croissance, la pauvreté n'a que peu reculé avec des disparités régionales croissantes (graphiques 2a. et 2b.). D'après les Enquêtes nationales auprès des ménages de 2001 et 2014, le taux de pauvreté global n'a que faiblement reculé, passant de 40,2 à 37,5 %, tandis que la population vivant dans la pauvreté est passée de 5,8 à 6,6 millions. Dans le même temps, les écarts de pauvreté entre zones urbaines et zones rurales et entre différentes régions du pays ont augmenté. Si le taux de pauvreté en zone urbaine a nettement diminué, passant de 17,9 à 8,9 %, il a augmenté en zone rurale, passant de 52,1 à 56,8 %. La pauvreté est la plus élevée dans les trois régions du Nord et dans le Nord-Ouest du pays, qui représentent ensemble 74 % de la population pauvre. En outre, la détérioration des conditions de sécurité depuis 2014 dans les régions du Nord et l'aggravation de la crise dans les régions anglophones pourraient avoir exacerbé la situation des pauvres, en raison de l'afflux croissant de réfugiés et de personnes déplacées.



3. Les inégalités ont augmenté. La persistance d'un taux de pauvreté élevé et l'accroissement des disparités entre populations urbaine et rurale et entre régions a aggravé les inégalités, comme en témoigne l'augmentation du coefficient de Gini, qui est passé de 42,2 en 2001 à 46,6 en 2014. Des tendances similaires ont été trouvées par d'autres études sur les inégalités utilisant différents concepts de revenus (graphique 3a.). Les inégalités sont également supérieures à la moyenne des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure d'Afrique subsaharienne. Bien que la pauvreté soit beaucoup plus faible en zone urbaine qu'en zone rurale, les inégalités urbaines sont élevées et à des niveaux comparables.



4. La politique budgétaire est le principal instrument pour résoudre les problèmes de pauvreté et d'inégalités au Cameroun. Comprendre l'efficacité de l'incidence redistributive des instruments budgétaires aidera à déterminer les options de politiques budgétaires susceptibles d'accroître les recettes et de garantir simultanément que les objectifs de croissance équitable et inclusive peuvent être atteints. Ce chapitre se base sur l'analyse d'incidence de la politique budgétaire élaborée par le *Commitment to Equity Institute* pour évaluer d'abord l'efficacité de la fonction redistributive des instruments budgétaires en place, avant de dégager les implications sur la base des résultats de l'analyse et des simulations de différentes options de politiques économiques.

B. Évaluation des instruments actuels de la politique budgétaire

Principaux instruments budgétaires

5. Des instruments à la fois de recettes et de dépenses sont disponibles pour réaliser la redistribution. Les instruments de

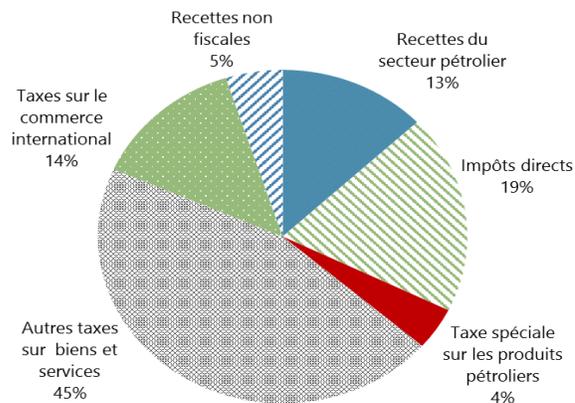
la politique de recettes comprennent l'impôt sur le revenu des personnes physiques progressif, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'accise et de douane avec certaines exonérations, et d'autres taxes comme la taxe spéciale sur les

IRP	De 10% pour 2 milliards FCFA/mois, à 35% au-dessus de 5 millions
IS	30 % depuis 2003, 15% sur la plus-value
TVA	17,5% depuis 2005
D. douane	Régime douanier CEMAC, tranches à 0, 5, 10, 20 et 30%
Accise	Taux plein 25% réduit 12,5%
Autres	TSPP (FCFA 120/65 pour essence et diésel), droits de transit pétrole, etc.

Source : Autorités du Cameroun.

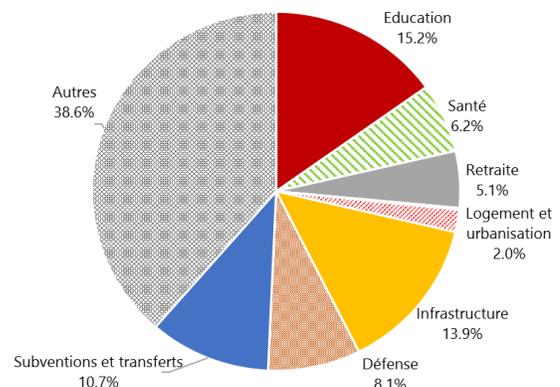
produits pétroliers (TSPP) (tableau 1 du texte). Entre 2012 et 2017, l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) a représenté environ 15 % du total des recettes, tandis que la TVA est le principal instrument de recettes (graphique 4). Les instruments de dépenses comprennent les programmes de transferts directs en espèces ou quasi-espèces, les transferts indirects comme les pensions et les subventions, et les transferts en nature comme les services publics gratuits ou subventionnés d'éducation et de santé.

Graphique 4. Cameroun : sources de recettes de l'État, 2017
(en % du total)



Sources : Autorités du Cameroun ; et calculs des services du FMI.

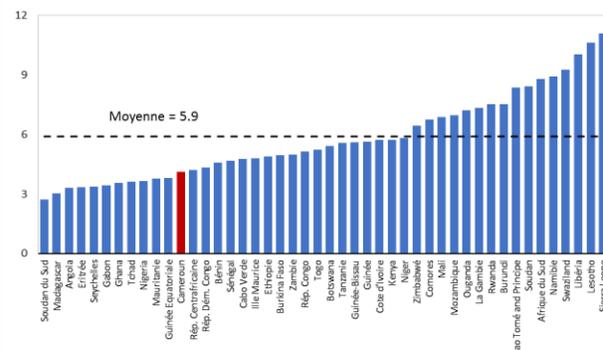
Graphique 5. Cameroun : dépenses primaires de l'État, 2014
(en % du total)



Sources : Autorités du Cameroun ; et calculs des services du FMI.

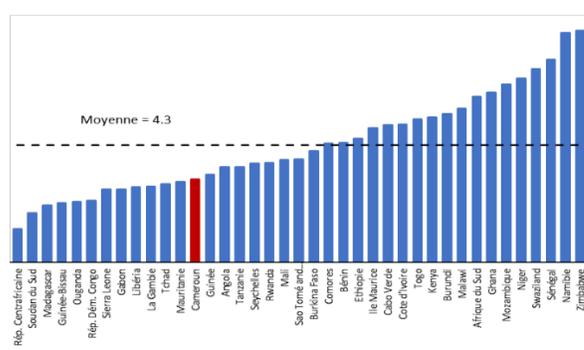
6. Les dépenses sociales sont faibles par rapport aux pays pairs de la région. Bien que les dépenses consacrées à l'éducation, la santé et la protection sociale représentent la part la plus importante du budget (graphique 5), leur ratio en terme du PIB reste faible par rapport aux pays pairs de la région (graphiques 6.a et 6.b). En particulier, les dépenses d'assistance sociale, à moins de 0,1 % du PIB, sont parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne (AfSS), alors que les pensions, l'aide sociale (dont 90 % liés à la santé) et les subventions représentent l'essentiel de la protection sociale, avec peu de programmes liés au marché du travail. Les principaux instruments de politiques sont les transferts en nature (70 %) et les exonérations de frais (20 %), qui sont moins efficaces que les transferts en espèces.

Graphique 6a. Cameroun : dépenses d'éducation
(% du PIB, sélection d'années)



Sources : Indicateurs du développement dans le monde ; et calculs des services du FMI.

Graphique 6b. Cameroun : dépenses de santé
(% du PIB, 2014)



Sources : Indicateurs du développement dans le monde ; et calculs des services du FMI.

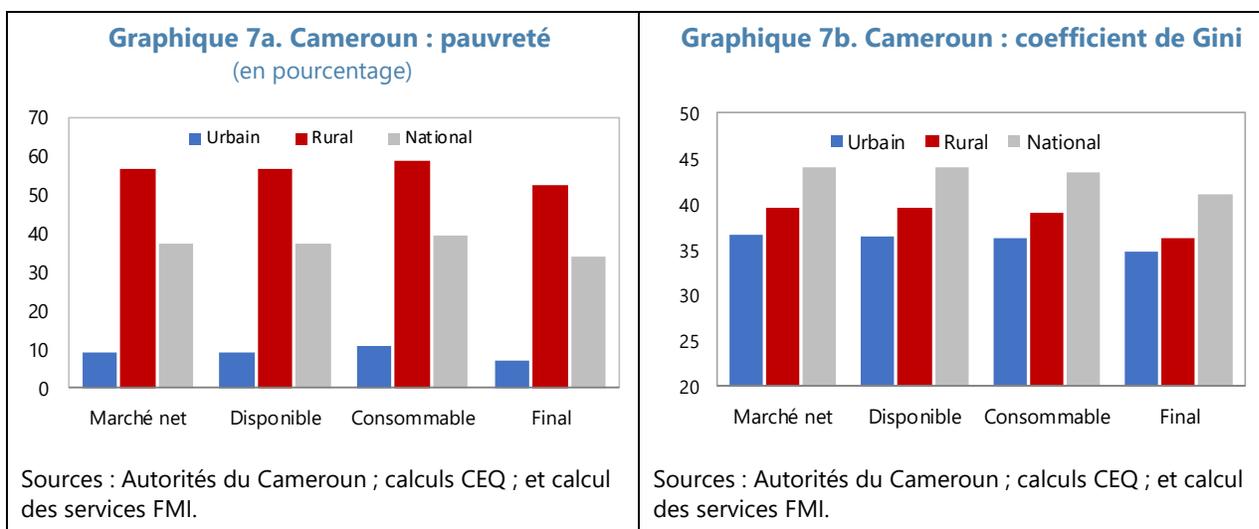
Données et méthodologie

7. L'analyse de l'incidence budgétaire est utilisée pour analyser l'incidence des principaux instruments budgétaires sur la pauvreté et les inégalités. Le point de départ de l'analyse de l'incidence budgétaire est la construction d'un revenu pré-budgétaire, le revenu de marché, qui est un revenu avant impôts et transferts publics. On construit alors différents concepts pour le revenu post-budgétaire pour refléter les impôts versés et des revenus perçus au titre des transferts publics. Les principales catégories de revenu post-budgétaire sont les suivantes : (i) revenu disponible, égal au revenu de marché plus les transferts en espèces ou quasi-espèces, après impôts directs sur le revenu des particuliers et contributions sociales ; (ii) revenu consommable, égal au revenu disponible plus les subventions indirectes comme celles sur le carburant et l'alimentation, moins les impôts indirects comme la TVA et les droits d'accise ; (iii) revenu final, égal au revenu consommable plus transferts en nature comme les services de santé et d'éducation gratuits ou subventionnés par l'État, après contribution à la charge de l'utilisateur. Une fois établis les différents concepts du revenu, les indices de pauvreté et d'inégalités sont recalculés en fonction du revenu ajusté, afin de voir leur incidence sur la pauvreté et les inégalités.

8. L'analyse de l'incidence budgétaire se fonde sur des données microéconomiques sur les ménages. Elle consiste à construire les différentes mesures du revenu et à observer les conséquences sur le budget de chaque ménage ; elle exige donc de disposer d'une enquête nationale exhaustive sur les ménages. Nous avons utilisé la 4^e Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4, 2014) pour cette étude. En outre, un tableau des entrées-sorties reflétant la structure de production de l'économie a été utilisé pour estimer les taux effectifs des impôts indirects, qui mesurent l'impact direct des augmentations de prix des produits intermédiaires sur les consommateurs finals. Les informations sur les impôts directs et indirects proviennent des données budgétaires détaillées de 2014.

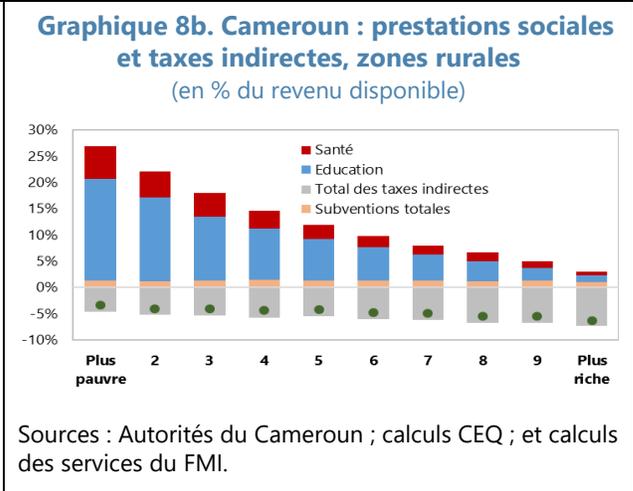
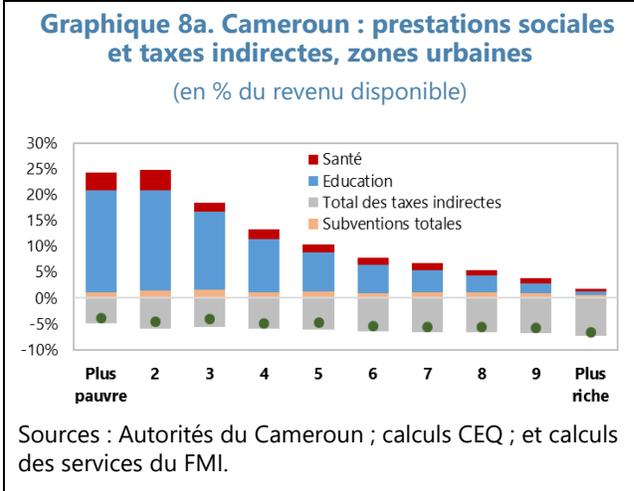
Principales conclusions

9. La fonction redistributive des transferts directs et indirects est faible. L'impôt sur le revenu des particuliers et les programmes de transferts en numéraire et quasi-numéraire n'ont quasiment aucun impact sur la pauvreté et les inégalités (graphique 7a. et 7b.), principalement en raison de la faiblesse des montants. L'incidence des transferts est également très limitée, surtout en raison des exonérations de TVA et des subventions énergétiques. D'ailleurs, au niveau du revenu consommable, la pauvreté a légèrement augmenté, notamment parce que la charge fiscale indirecte a excédé les transferts indirects perçus, alors que les inégalités restent quasiment inchangées. Ces résultats s'observent en zone rurale comme en zone urbaine.

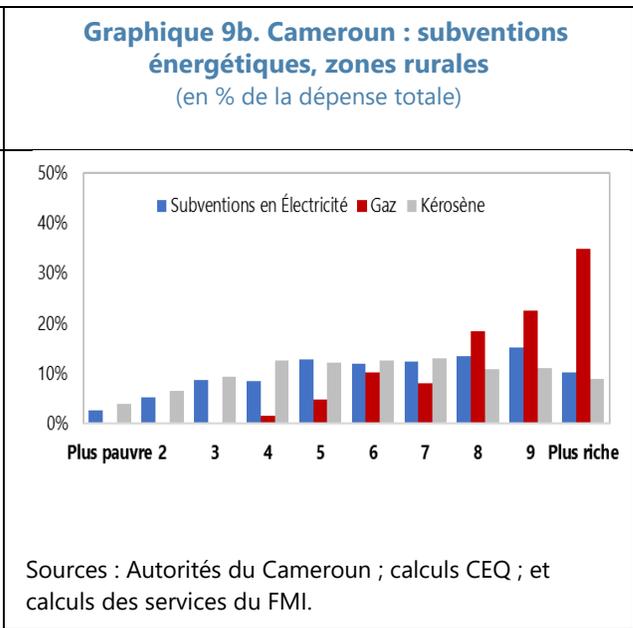
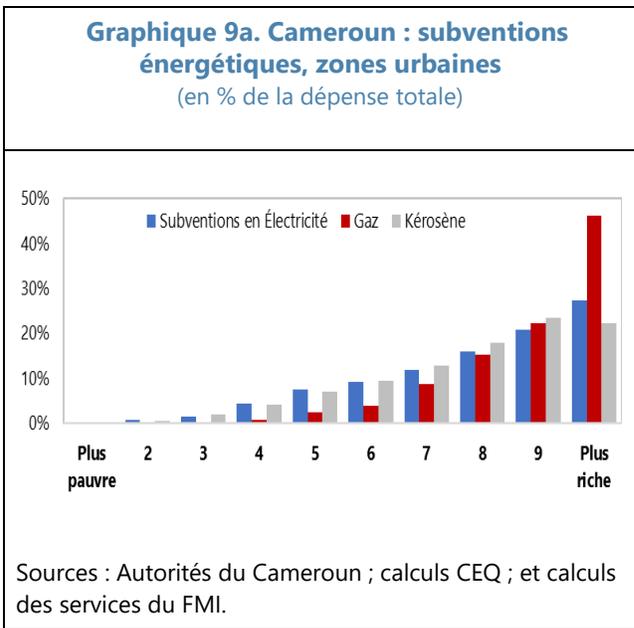


10. Les transferts en nature sont les principaux instruments de réduction de la pauvreté et des inégalités. Au niveau du revenu final, où la valeur des services d'éducation et de santé en nature est comptabilisée, la réduction de la pauvreté et des inégalités est plus importante : la pauvreté a baissé de 5 points de pourcentage au niveau national, et le coefficient de Gini est passé de 44 à 41 (graphiques 7a. et 7b.). Les résultats sont analogues dans les zones rurales et les zones urbaines, mais avec un impact légèrement plus marqué sur la pauvreté en zones urbaines, où la pauvreté a baissé de 12 à 7 % entre le revenu consommable et le revenu final contre 59 à 52 % en zones rurales, et un impact légèrement plus marqué sur les inégalités en zones rurales, où le coefficient de Gini passe de 39 à 36, contre 36 à 35 en zones urbaines, reflétant la part relativement plus importante des revenus de ces services en zones rurales, généralement plus pauvres.

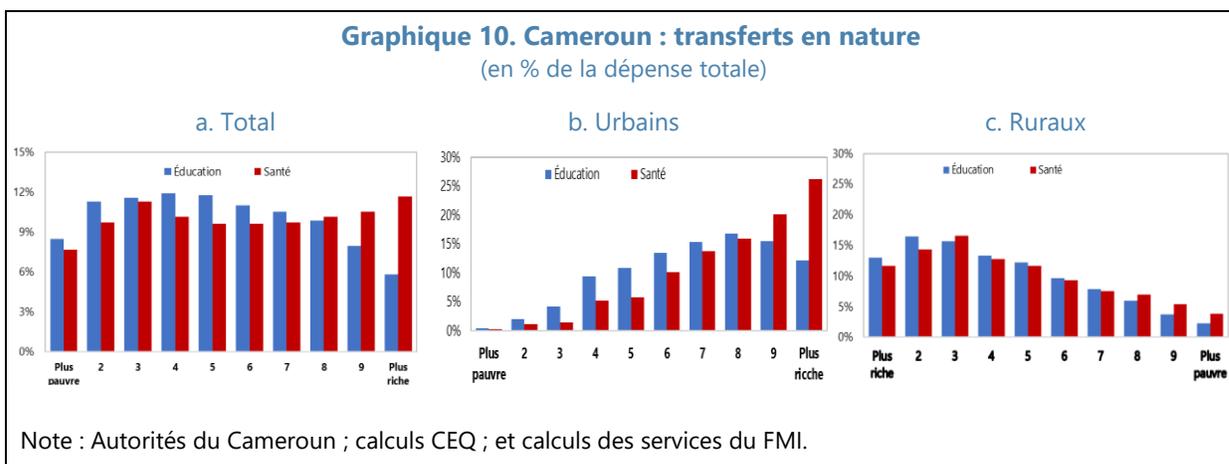
11. Les ménages pauvres reçoivent une part plus importante de leur revenu disponible des transferts budgétaires, mais leur pouvoir d'achat par rapport aux ménages riches n'a pas beaucoup évolué (graphiques 8a. et 8b.). Les transferts indirects sous forme de subventions énergétiques ont représenté 1,3 % du revenu disponible total pour la moitié la plus pauvre de la population, et les services en nature ont représenté une part encore plus grande de 13,1 % pour l'éducation et de 4,1 % pour la santé. En zones rurales où la pauvreté est plus importante, ils ont représenté 18,7 % du revenu disponible total, contre 18,2 % en zones urbaines. En revanche, en termes de trésorerie nette, qui mesure le pouvoir d'achat après prise en compte des transferts indirects et des taxes indirectes, les ménages urbains et ruraux sont affectés de la même manière — la situation de trésorerie nette a baissé de 6,1 % pour la moitié la plus pauvre de la population urbaine et de 5,2 % pour celle de la population rurale. En d'autres termes, malgré que la pauvreté soit plus répandue en zone rurale, la politique budgétaire n'y a pas d'impact plus marqué.



12. Les ménages les plus riches bénéficient davantage des dépenses sous forme de subventions énergétiques. Bien que les ménages pauvres reçoivent une part plus importante de leur revenu disponible sous forme de transferts indirects, la majeure partie de ces transferts a bénéficié aux ménages les plus riches, qui consomment généralement plus de produits énergétiques subventionnés et de biens exonérés de TVA ou de droits de douane. Ainsi, en 2014, les ménages des 50 centiles supérieurs ont reçu environ 78 % des subventions sur l'électricité, 96 % des subventions sur l'essence et 67 % des subventions sur le kérosène. Le phénomène est plus prononcé en zone urbaine, où les parts sont respectivement de 86, 96 et 86 % (graphique 9a.). La distribution est un peu plus équilibrée en zone rurale pour les subventions sur l'électricité et le kérosène, mais 93 % des subventions totales sur l'essence ont bénéficié aux 50 % des ménages les plus riches (graphique 9b.). Dans le même temps, les ménages ruraux ont reçu 34 % du total des subventions sur l'électricité, 13 % du total des subventions sur l'essence et 61 % du total des subventions sur le kérosène.



13. Les transferts en nature sont progressifs, mais les ménages les plus riches des zones urbaines en ont plus bénéficié. La population des 5 déciles les moins riches ont reçu environ 55 % des transferts en nature sous forme de services éducatifs et 48 % de services de santé (graphique 10a.). Cependant, en zone urbaine, les ménages les plus riches ont plus bénéficié de ces transferts, bien que les zones urbaines n'aient reçu que 35 % des dépenses totales consacrées à ces transferts (graphique 10b.). En zone rurale, l'essentiel de la dépense est allé aux 5 déciles les moins riches, qui ont reçu 70 % des transferts d'éducation et 67 % des transferts de santé (graphique 10c.).



C. Simulations de politiques publiques

14. Il existe tout un éventail de réformes qui pourrait accroître l'impact redistributif des politiques et instruments budgétaires actuels. Celles-ci comprennent, par exemple, une augmentation des transferts en espèces ou quasi-espèces, ou un meilleur ciblage des transferts indirects, comme les exonérations de TVA et les subventions énergétiques. Il importe toutefois de bien identifier les implications budgétaires de ces réformes sur les recettes et les dépenses de l'État et leur impact sur la pauvreté et les inégalités pour déterminer une combinaison optimale de mesures souhaitables. Cette section présente les résultats des simulations de politiques publiques issus de l'analyse d'incidence budgétaire, et fournit quelques éléments d'information sur l'impact redistributif et budgétaire de certaines réformes envisagées. Il convient de noter qu'il s'agit d'une analyse d'équilibre partiel, et que dans la plupart des cas elle ne mesure que l'impact direct des politiques sur les concepts de revenu et de bien-être, sans tenir compte des effets de substitution ou autres comportements d'optimisation des ménages en réponse aux nouvelles mesures qui interviendraient dans un concept d'équilibre général.

15. L'élargissement de la couverture des programmes de transferts en espèces et quasi-espèces peut réduire efficacement la pauvreté et les inégalités. La combinaison d'un niveau de pauvreté élevé et un faible niveau de dépenses d'assistance sociale sous forme de transferts en espèces et quasi-espèces amène à se demander : "Combien coûterait-il de réduire significativement la pauvreté par simple extension de la couverture des programmes de transferts en espèces et quasi-espèces ?" Les simulations montrent que, pour faire baisser la pauvreté de 37,5 à 15 %, le coût

budgétaire varierait entre 2,3 à 3,9 % du PIB, avec des programmes ciblés,² plus efficaces. Pour réduire de moitié l'écart de pauvreté, le coût budgétaire serait d'environ 3 % du PIB, soit plus de 65 000 FCFA par individu pauvre. Sachant qu'actuellement, les dépenses totales en protection sociale représentent moins de 0,1 % du PIB et les dépenses courantes totales environ 12 % du PIB, la réduction de la pauvreté ne pourrait être que graduelle si l'on augmentait uniquement les programmes de transferts en espèces et quasi-espèces, bien que les partenaires au développement, comme la Banque mondiale, aient apporté d'importants financements à cet effet. Une combinaison des transferts en espèces et d'autres réformes pourrait être plus efficaces en termes de coûts pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté.

16. Un meilleur ciblage des transferts indirects peut à la fois augmenter les revenus et introduire plus de progressivité. Comme indiqué précédemment, les programmes actuels de transferts indirects, comme les exonérations de TVA et les subventions énergétiques, ne sont pas redistributifs : la majeure partie des dépenses en transferts indirects bénéficient aux ménages les plus riches, bien que ces transferts représentent une très faible part de leur revenu disponible, et leur impact sur la pauvreté et les inégalités est négligeable. Ces programmes génèrent également des coûts budgétaires non négligeable en termes de manque-à-gagner de recettes³. D'après les données de l'enquête sur les ménages, le coût budgétaire total était de 0,2 % du PIB pour les exonérations de TVA sur le poisson, la farine, le lait et le riz, et de 1,6 % du PIB pour l'ensemble des exonérations. Le coût budgétaire des programmes actuels de subventions énergétiques dont bénéficient les ménages était de 1,1 % du PIB⁴. En supprimant ces exonérations, on libérerait donc un espace budgétaire qui pourrait être utilisé pour renforcer les programmes de transferts directs en espèces et quasi-espèces.

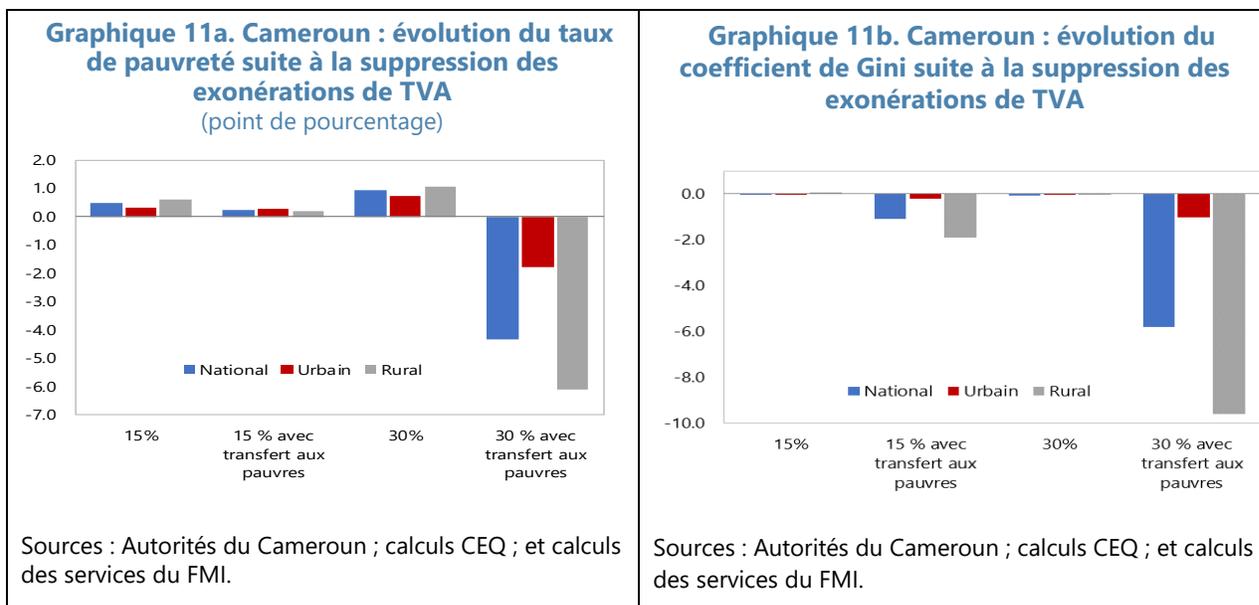
Exonérations de TVA

17. La suppression des exonérations de TVA aurait une incidence relativement faible sur la pauvreté et les inégalités. L'élimination complète de toutes les exonérations de TVA augmenterait la pauvreté de 1,4 point de pourcentage, et laisserait les inégalités pratiquement inchangées. Cela est en partie dû au taux effectif moyen de TVA de 8,4 %, contre 17,5 % de taux légal. Toutefois, si on suppose une efficacité de collecte plus élevée, par exemple à 15 % et 30 %, la pauvreté pourrait s'aggraver de 5 et 9 points de pourcentage respectivement (graphique 11a.) ; tandis que les inégalités resteraient presque inchangées (graphique 11b.), reflétant la diminution du revenu pour tous.

² Le système de transferts ciblés consiste à classer et identifier les individus pauvres qui, en recevant ces transferts, passeraient juste au-dessus du seuil de pauvreté, jusqu'à ce que la proportion restante de pauvres atteigne l'objectif de réduction de la pauvreté.

³ D'après une étude des autorités, en 2016, les dépenses fiscales totalisaient 2,6 % du PIB.

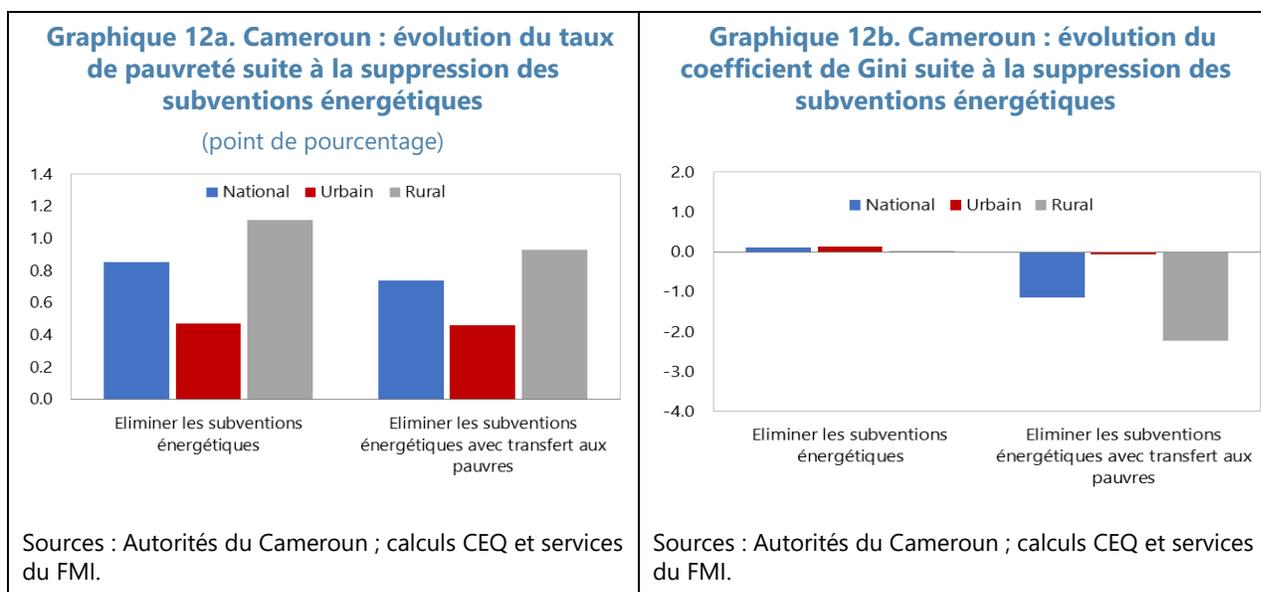
⁴ En 2014, les subventions sur l'électricité et le carburant représentaient plus de 2 % du PIB.



18. L'impact sur les pauvres pourrait être atténué par des transferts aux ménages pauvres, ce qui contribuerait également à diminuer les inégalités. Si les sommes économisées grâce aux exonérations de TVA étaient transférées aux pauvres, l'impact d'une amélioration de 15 % de l'efficacité de collecte sur la pauvreté pourrait être réduit de 0,5 à 0,2 point de pourcentage et celui d'une amélioration de 30 % de 0,9 à -4,4 points de pourcentage (graphique 11a.). Les inégalités seraient également légèrement réduites (graphique 11b.). L'incidence est à nouveau plus marquée en zone rurale, où la pauvreté baisse de 6 points de pourcentage même en tenant compte des transferts et une amélioration de l'efficacité de 30 %, et le coefficient de Gini baisse de 9,6.

Subventions énergétiques

19. La suppression des subventions énergétiques et l'allocation des économies aux pauvres serait un moyen efficace de réduire la pauvreté et les inégalités. La suppression des subventions énergétiques seule entraînerait une augmentation légère de la pauvreté de 0,9 point de pourcentage (graphique 12a.), laissant les inégalités largement inchangées (graphique 12b.). Les résultats sont les mêmes pour les zones urbaines et les zones rurales. Toutefois, si les sommes économisées sur ces subventions étaient utilisées pour effectuer des transferts aux ménages pauvres, l'impact sur la pauvreté pourrait être atténué et les inégalités diminuées. L'impact est beaucoup plus marqué en zone rurale, où la pauvreté pourrait augmenter de 0,9 point de pourcentage, mais le coefficient de Gini pourrait diminuer de 2,2. En zone urbaine, les impacts sur la pauvreté et les inégalités seraient moins importants.



20. Il faudrait améliorer l'efficacité des dépenses d'éducation et de santé à leurs niveaux actuels avant de les augmenter. Si les transferts en nature dans les secteurs de l'éducation et de la santé se révèlent efficaces, l'amélioration de l'efficacité des dépenses par une réorientation des ressources du secteur éducatif vers les régions et les ménages qui en ont le plus besoin, et en décentralisant les dépenses de santé vers les établissements de soins primaires des régions les plus pauvres, renforcerait leur impact redistributif sans apport de ressources supplémentaires. Par la suite, en augmentant la dépense dans l'éducation et la santé, on lutterait mieux contre la pauvreté et les inégalités.

D. Conclusions et recommandations de politiques économiques

21. L'impact redistributif de la politique budgétaire au Cameroun pourrait être considérablement renforcé pour faire face aux défis de la pauvreté et des inégalités. La faible couverture des transferts en espèces et quasi-espèces, le mauvais ciblage des transferts indirects comme les subventions énergétiques et les exonérations de TVA et la dépense encore insuffisante et relativement inefficace dans l'éducation et la santé laissent beaucoup de place pour des réformes souhaitables. La fonction redistributive relativement faible des politiques budgétaires actuelles se traduit pour les ménages les plus pauvres par des avantages plus faibles que les charges fiscales indirecte sur leurs activités de consommation, bien que les politiques actuelles aient un impact positif mais limité sur les inégalités.

22. Des réformes sont nécessaires pour accroître la progressivité des transferts indirects. Les programmes actuels de subventions énergétiques pourraient être rendus plus progressifs en orientant une plus grande partie de l'effort budgétaire vers les ménages pauvres. En outre, les prix de l'énergie administrés introduisent une distorsion sur le marché et peut aussi entraîner une surconsommation et gonfler les dépenses en subventions. L'analyse des simulations montre que la suppression des subventions énergétiques et la réorientation des économies pour accroître les transferts en espèces ciblés en faveur des pauvres pourrait à la fois être efficace pour réduire la pauvreté et les inégalités, et

avoir un effet neutre sur le déficit budgétaire. Côté recettes, la suppression des exonérations fiscales pourrait entraîner une réduction significative de la pauvreté et des inégalités, grâce à une collecte efficace des impôts. Une augmentation des services en nature permettrait de réduire la pauvreté, mais sans un meilleur ciblage, les inégalités resteront inchangées. Une combinaison des réformes sur les recettes et sur les dépenses, pourrait être utilisée pour parvenir à équilibre souhaitable entre les coûts budgétaires et les gains de l'effort de réduction de la pauvreté et des inégalités.

23. Des réformes plus ambitieuses de la politique de finances publiques sont nécessaires pour un meilleur effet redistributif. L'augmentation des dépenses de transferts directs et de services en nature nécessite des ressources supplémentaires. Celles-ci pourront être obtenues grâce aux efforts déjà engagés pour accroître la mobilisation de recettes non-pétrolières. L'amélioration de l'efficacité de la dépense peut aussi accroître l'effet redistributif des instruments budgétaires actuels et créer davantage d'espace budgétaire. En outre, la libéralisation de certains prix, comme ceux de l'électricité et du carburant, permettrait de réduire les distorsions du marché et la consommation excessive, tout en permettant des économies en réduisant le besoin de subventions publiques.

24. La réduction de l'écart entre les zones urbaines et les zones rurales serait essentielle pour réduire les inégalités. Bien que les inégalités soient similaires en zone urbaine et en zone rurale, elles sont plus fortes au niveau national du fait de la forte disparité entre les deux groupes. Les incidences distributives des différentes options diffèrent également entre ces deux catégories et la combinaison des moyens d'action devrait être définie de manière à maximiser l'impact redistributif.

Références

Bastagli, F., Coady, D. et Gupta, S., 2012, Income Inequality and Fiscal Policy. IMF Staff Discussion Note 12/08. Washington DC : Fonds monétaire international.

FMI 2017a, Moniteur des finances publiques : Tackling Inequality. Washington DC : Fonds monétaire international.

Lustig, N., et co-auteurs. "The CEQ Assessment: Measuring the Impact of Fiscal Policy on Inequality and Poverty." Brookings Institution Press and CEQ Institute, Tulane University. Version préliminaire accessible en ligne :

Institut national de la statistique du Cameroun., 2014, 4e Enquête camerounaise auprès des ménages, (ECAM 4), 2014.

Banque mondiale, Mai 2018, "Social Safety Nets for Crisis Response", Project P164830.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE GENRE POUR UNE CROISSANCE PLUS INCLUSIVE¹

A. Introduction

1. La stratégie du gouvernement en matière de croissance et d'emploi reconnaît que l'égalité de genre est essentielle pour rendre la croissance inclusive et atteindre les ODD. La Vision 2035 pour un Cameroun émergent affirme : "le Cameroun, un pays émergent, bâtit sur les principes de bonne gouvernance, où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et participent de manière équitable et égalitaire au développement". Cette ambition a été suivie d'effet, conduisant en quelques années à une baisse rapide de l'indice d'inégalité de genre (GII)², qui s'établit juste au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (AfSS). Il reste toutefois des obstacles à la pleine participation des femmes à l'économie. Elles sont plus souvent frappées par la pauvreté et le chômage et confinées à des activités peu rémunérées. Elles accèdent moins que les hommes aux services d'éducation et de santé. Près de 40 % des femmes sont mariées avant 18 ans, d'où des taux de fertilité et de mortalité maternelle nettement supérieurs à la moyenne d'AfSS.

2. De plus en plus de publications soulignent le rôle de l'égalité de genre dans la croissance inclusive. L'égalité de genre est associée à des revenus plus élevés, à une croissance plus forte (FMI 2015, Hakura et co-auteurs 2015, Duflo 2012 et Kocchar et co-auteurs 2017), à une meilleure répartition des revenus (Hakura et co-auteurs 2015, Gonzalez et co-auteurs 2015, Ashan et co-auteurs 2017), à une économie plus diversifiée (FMI 2016) et à un meilleur accès aux services financiers (Aslan et co-auteurs 2017). D'après les estimations des services du FMI, la croissance par habitant du Cameroun pourrait augmenter d'¼ de point de pourcentage si son score GII était ramené à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et de plus d'1 point s'il était ramené à la moyenne des 5 principaux pays émergents d'Asie (Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Philippines et Viêt-Nam) ou des 5 premières économies d'Amérique latine (Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou).

3. Ce chapitre cartographie et compare les principales inégalités de genre existant au Cameroun en termes d'opportunités et de résultats, et évalue le coût macroéconomique de ces inégalités pour le pays. L'enjeu pour l'action publique est d'assurer des conditions d'égalité de genre, sans remettre en question les normes sociales et culturelles ou religieuses du Cameroun. Au vu du coût économique des inégalités de genre qui subsistent au Cameroun, l'augmentation de la contribution des femmes à l'économie irait dans le sens du programme de développement du gouvernement.

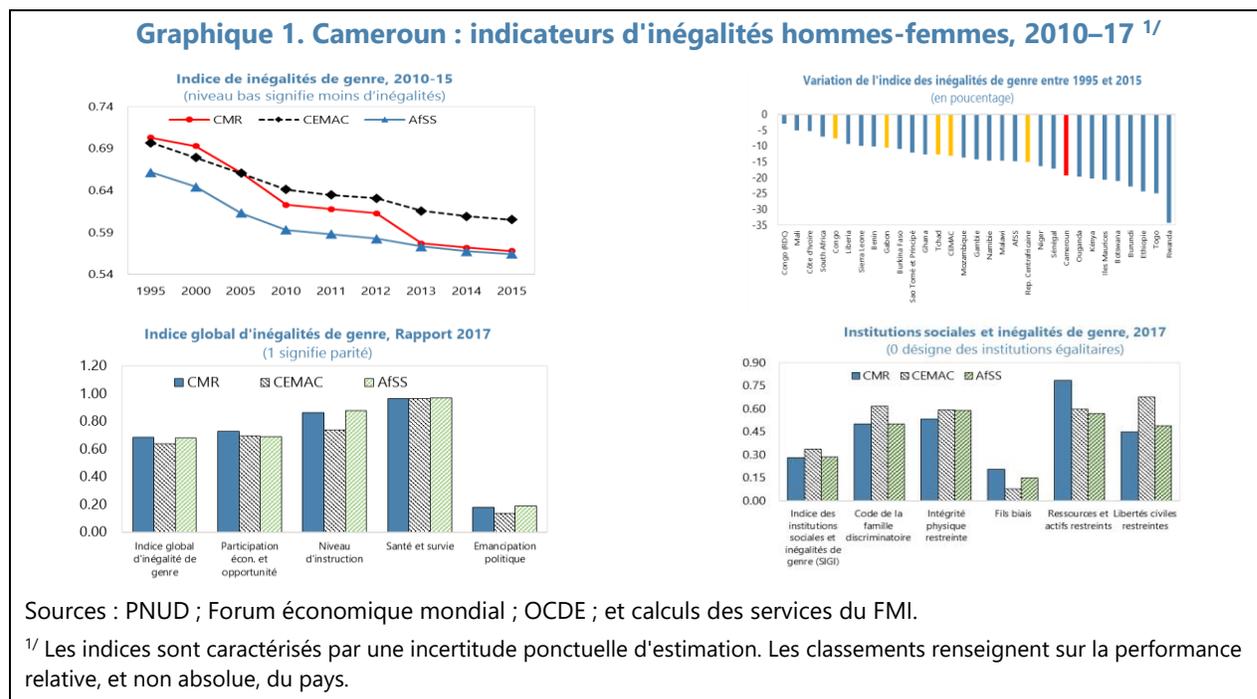
¹ Préparé par Mamadou Barry et Du Prince Tchakote.

² Le GII est un indice d'inégalité compilé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui mesure les inégalités de genre selon trois dimensions du développement humain - santé reproductive, autonomisation et marché du travail.

B. Inégalités de genre au Cameroun

Aperçu général des performances du Cameroun en matière de réduction des inégalités de genre

4. Les indicateurs d'inégalité de genre montrent des progrès mais il reste des efforts à faire sur l'accès des femmes aux ressources et à l'émancipation politique. Entre 1995 et 2015, le Cameroun a enregistré une amélioration rapide de l'indice GII, qui a presque rattrapé la moyenne de l'AfSS (graphique 1). Cette progression a été notable entre 2010 et 2012, puis s'est accrue davantage en 2013 : la situation des femmes s'est améliorée en termes d'opportunités (santé) et de résultats (participation à la main d'œuvre et émancipation politique). Les progrès récents sont liés à l'application du code électoral de 2012 lors des élections municipales, législatives et sénatoriales de 2013, qui ont porté plus de femmes à des fonctions électives, et à l'adoption de la Nouvelle politique nationale de promotion du genre en 2015 (encadré 1). Dans l'Indice mondial d'inégalités de genre (GGGI)³ du Forum économique mondial, le Cameroun se classe au-dessus de la moyenne de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et à peu près à la moyenne des pays d'AfSS, tant pour le GGI général que pour ses sous-indices. La performance du Cameroun dans l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (indice ISE)⁴ montre l'importance du système juridique et institutionnel, principalement en ce qui concerne la propriété des actifs non-fonciers et la violence contre les femmes, et de veiller à l'application effective des lois en vigueur.



³ Le GGI mesure l'écart hommes-femmes dans quatre domaines : santé, éducation, économie et politique, afin d'évaluer l'état de l'égalité de genre dans un pays.

⁴ L'ISE est un indice qui s'intéresse aux causes des inégalités de genre. Il se fonde sur 12 indicateurs des institutions sociales, réparties en 5 catégories : code de la famille, intégrité physique, préférence pour les garçons, libertés civiles et droit de propriété.

Encadré 1. Cameroun : la politique nationale de promotion du genre

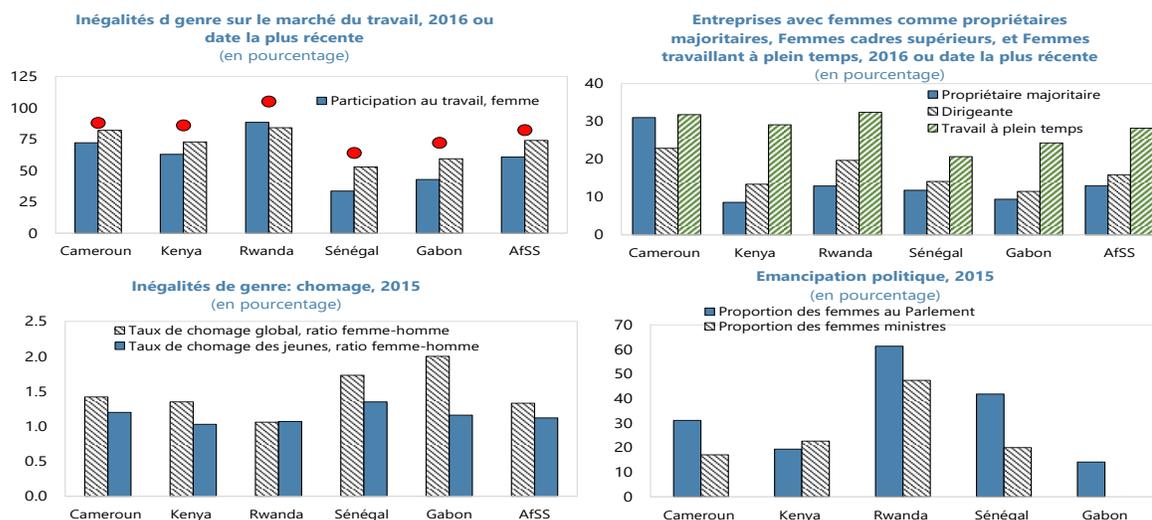
Le document Politique nationale du genre (PNG) publié par les autorités en 2015 a pour but de créer un environnement qui protège les femmes et leur assure un accès égal aux services sociaux et à l'égalité des droits et des opportunités. S'appuyant sur le 5^e des ODD, sur l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et de filles, la PNG s'articule autour de 4 piliers : (i) créer un environnement favorable pour la protection sociale et à l'accès équitable aux services sociaux ; (ii) assurer des droits égaux et des opportunités égales aux hommes et aux femmes en terme d'accès et au contrôle des ressources ; (iii) créer des conditions favorables pour une participation égale aux actions de développement ; et (iv) s'assurer de l'effectivité de l'institutionnalisation du genre dans les affaires publiques et privées.

Parmi les avancées réalisées à date on note des amendements au code pénal notamment les dispositions sur la discrimination envers les femmes et le harcèlement sexuel. Dans le système éducatif, des programmes spécifiques ont été créés dans les universités, notamment un diplôme de maîtrise en genre et développement. La scolarisation primaire gratuite a contribué à équilibrer le ratio filles-garçons. Les mariages collectifs organisés par le ministère de la promotion de la femme contribuent à réduire la vulnérabilité des femmes, dans un environnement où la loi ne reconnaît pas l'union libre.

Inégalité des genres : les résultats

5. Il y a eu des progrès notables dans l'autonomisation économique des femmes, domaine où le Cameroun fait mieux que ses pairs (graphique 2). Alors que le taux de participation des hommes à la main-d'œuvre a très peu évolué entre 1990–2016, passant de 80 à 82 %, celui des femmes est passé de 55 à 72 % (PNUD), ce qui a contribué à resserrer sensiblement l'écart hommes-femmes. L'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises montre une part plus importante de femmes propriétaires d'entreprises, employées à plein temps et cadres supérieures que dans les pays pairs, à l'exception du Rwanda.

Graphique 2. Cameroun : autonomisation économique et politique des femmes, 2016 ou dernières années disponibles



Sources : IDM ; enquête de la Banque mondiale sur les entreprises ; PNUD ; Index Mundi ; et calculs des services du FMI.

6. Toutefois, des inégalités du genre persistent, principalement dans l'accès au travail formel et les niveaux de rémunération. A travail équivalent, la rémunération des femmes représente environ 67 % de celle des hommes, et seulement 66 % du revenu estimé des hommes en dollars PPA. Plusieurs facteurs expliquent ces écarts : (i) faible pouvoir de négociation sur la rémunération, (ii) les femmes occupent souvent des emplois à faible qualification et peu rémunérés⁵, (iii) chômage élevé chez les femmes avec ratio femme-homme de 1,4 en 2015 (PNUD). Chez les jeunes, ce même ratio n'est plus que de 1,2 notamment grâce aux programmes publics ciblant les femmes et à l'amélioration de l'accès des jeunes femmes à l'éducation.

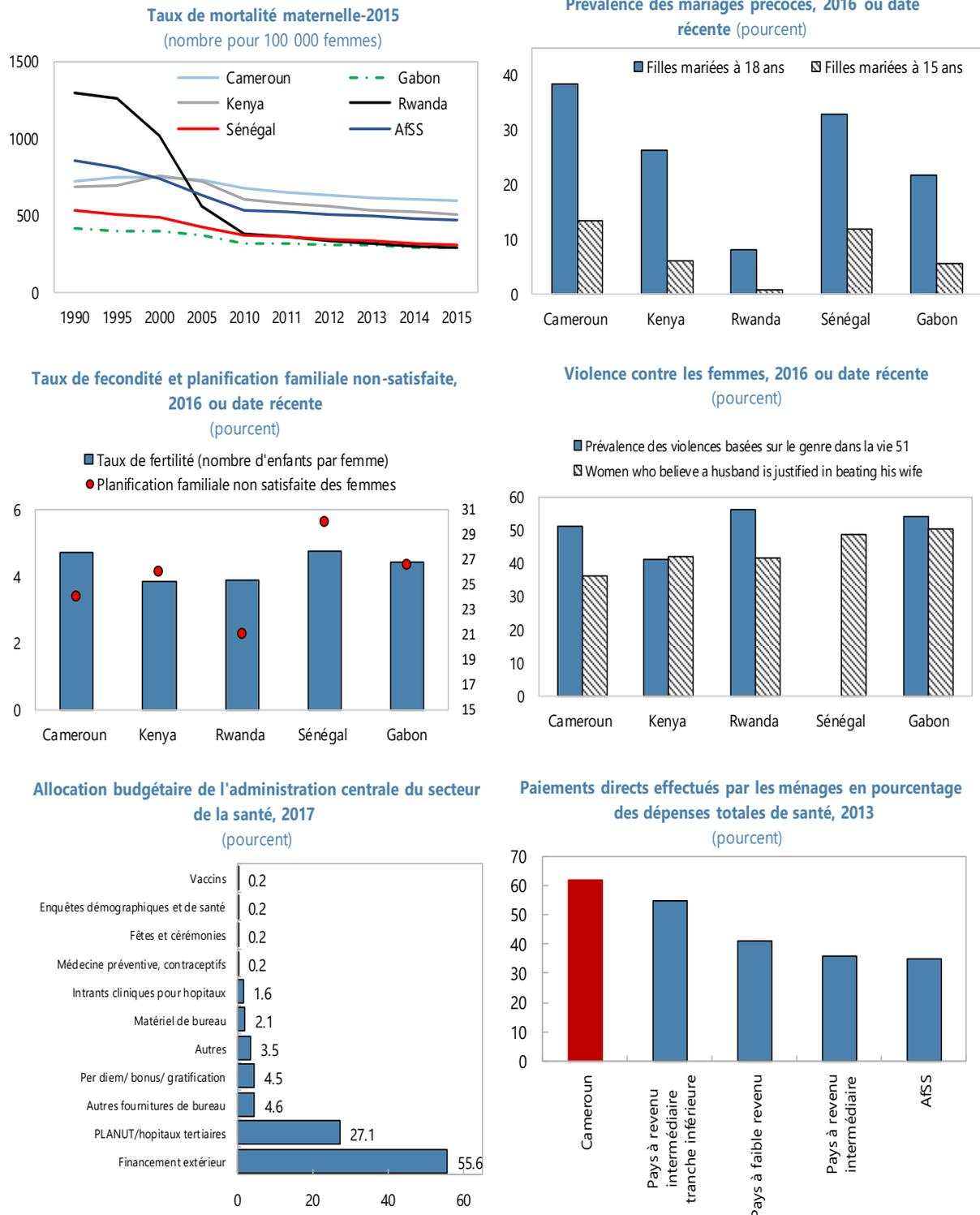
7. L'émancipation des femmes en politique doit être soutenue, en particulier dans les hautes fonctions au niveau régional. Les campagnes de sensibilisation ont ouvert la voie à une plus grande participation des femmes à la vie politique. Le code électoral de 2012 prescrit la prise en compte des femmes sur les listes de candidats pour les élections municipales, législatives et sénatoriales, sans toutefois fixer de quotas. En conséquence, la représentation des femmes a atteint 31 % au Parlement en 2017 (contre 13,9 % en 2010), 20 % au Sénat (26 % suite aux dernières élections), 16 % au sein des conseils municipaux et 8 % parmi les maires. Toutefois, on ne compte que 17 % de femmes à des postes ministériels, et aucune parmi les gouverneurs de régions. Les femmes représentent 1/4 du personnel judiciaire (juges, huissiers, notaires et avocats).

Accès des femmes aux services de santé

8. Les progrès ont été lents dans le secteur de la santé, en particulier pour les femmes. Entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle a peu baissé, passant de 728 à 596 décès pour 100 000 naissances vivantes, taux nettement supérieur à la moyenne de l'AfSS (474), et des pays de comparaison (graphique 3). Le pourcentage de naissances prises en charge par des personnels qualifiés demeure faible (65 %). La prévalence du VIH chez les femmes, 5,6 % en 2016, est presque deux fois supérieure au taux observé chez les hommes. De plus, le taux de fertilité demeure élevé, à 4,7 enfants par femme, en raison d'une planification familiale non satisfaite élevée (24 % des femmes mariées) et du faible recours aux moyens modernes de contraception, surtout en zone rurale. La violence envers les femmes est endémique, puisque 51 % des femmes déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans leur vie (OCDE).

9. Des dépenses de santé faibles et peu efficaces contribuent à une piètre situation sanitaire. Les dépenses de santé au Cameroun ne sont que de 1,2 % du PIB en 2015, soit moins que la moyenne de l'AfSS (2,3 % du PIB). Les salaires représentent environ 1/5 du budget total de la santé. En 2016, 44 % du budget hors salaires a été dépensé au niveau central (contre 22 % en 2014). Les établissements de soins primaires sont mal-financés en raison de déperditions massives, ils reçoivent moins de 50 % des fonds qui leur sont destinés (Banque mondiale, Revue des dépenses publiques, 2018). Ainsi, la contribution aux dépenses de santé à la charge des patients est plus élevée que dans les pays pairs. La répartition régionale inégale des dépenses de santé contribue à de fortes disparités dans la situation sanitaire des régions (graphique 3). En remédiant à ces sources d'inefficacité, à budget égal, le Cameroun pourrait améliorer ses performances de santé (mesurées par l'espérance ajustée par la santé) d'un peu plus de 4 ans ; c'est la 7^{ème} plus grande marge d'amélioration d'AfSS, Grigoli et Kapsoli (2013).

⁵ L'enquête de 2010 sur l'emploi montre que 9 femmes sur 10 sont employées dans le secteur informel et qu'un pourcentage plus important d'hommes travaille dans le secteur public (7,2%, contre 4,3 % des femmes) et dans le secteur privé formel (5,2 % des hommes, contre 1,9 % des femmes).

Graphique 3. Cameroun : performance en matière de santé, 1990–2015

Accès des femmes à l'éducation

10. Les politiques gouvernementales dans le secteur de l'éducation contribuent à améliorer les résultats scolaires tant pour les hommes que pour les femmes, mais des disparités subsistent en termes de genre, de région, niveau de revenu et appartenance ethnique. Au Cameroun, l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire, et l'État a mis en place des programmes, souvent en conjonction avec les partenaires au développement, pour améliorer l'accès à l'éducation, en particulier pour les plus vulnérables, notamment les filles. Par rapport aux pays pairs et à la moyenne des pays d'AfSS, l'écart entre les genres est plus élevé aux niveaux primaire et secondaire, et plus faible au niveau tertiaire, ce qui suggère que le taux de rétention est meilleur pour les filles au niveau de l'enseignement supérieurs. Les obstacles à l'accès à l'éducation des filles sont notamment la pauvreté, les grossesses et mariages précoces, en effet 13,4 % des filles sont mariées avant 15 ans et 38,4 % avant 18 ans (tableau 1, graphique 4).

11. Il existe d'importantes disparités d'accès à l'éducation entre les régions, qui sont renforcées par une répartition inégale du budget de l'éducation. Par exemple, les dépenses d'éducation par élève allouées à l'Extrême-Nord, est 2,2 fois plus faible que dans le Littoral et le taux de scolarisation primaire n'est que de 65 %. Le ratio filles-garçons est aussi inférieur à 80 dans les régions du nord, contre environ 100 sur le Littoral. Entre 2014 et 2016, la part de l'éducation dans le budget total est passée de 14,6 à 12,5 %. Le Cameroun consacre moins de ressources à l'éducation que les pays pairs, avec en 2015 3 % du PIB, contre 7,3 % au Sénégal et 5,2 % au Kenya.

Accès des femmes aux services financiers

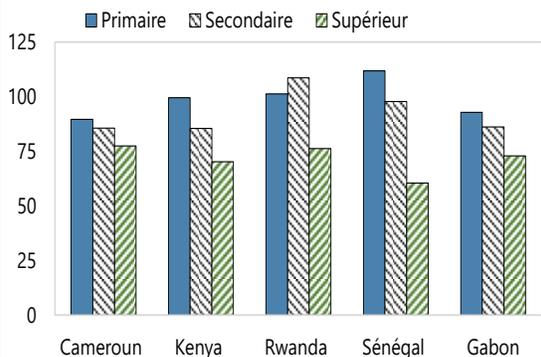
12. Le taux d'accès aux services financiers est faible au Cameroun, restant très en deçà de la moyenne de la CEMAC et d'AfSS, mais avec un écart hommes-femmes moins important. Le taux de bancarisation des femmes est de 10,2 %, contre 26,2 % pour les pays d'AfSS, mais l'écart hommes-femmes n'est que de 4 %, contre 6,8 % en moyenne en AfSS (graphique 5). L'écart chute à 2,2 % pour ce qui est de l'obtention de prêts auprès d'établissements financiers. Le taux d'utilisation de services financiers informels par les femmes est aussi élevé que celle des hommes.

13. Les inégalités de genre en termes d'inclusion financière demeurent conditionnées par les caractéristiques socio-économiques et les innovations financières semblent bénéficier davantage aux femmes. On observe un taux de bancarisation supérieur chez les femmes que chez les hommes (inégalités de genre inversées) dans trois catégories : (i) les pauvres : les deux premiers quintiles de revenu ⁶; (ii) les diplômés de l'enseignement tertiaire ; (iii) les personnes ayant perçu un salaire dans les 12 derniers mois. Au Cameroun, l'innovation financière a tendance à bénéficier aux femmes. Dans presque toutes les catégories socio-économiques, la proportion des femmes qui utilisent une carte de crédit, possèdent un compte mobile money et effectuent des transactions au moyen d'un téléphone mobile est plus élevée que celle des hommes. Ceci met en exergue le rôle bénéfique que peuvent jouer l'innovation financière et les fintechs dans la promotion de l'accès des femmes aux services financiers.

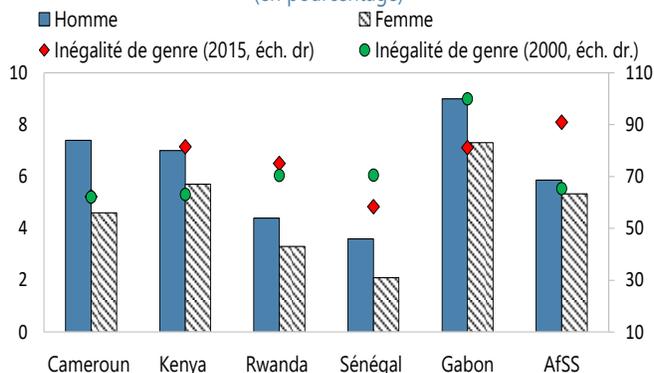
⁶ Les autorités citent 17 projets soutenus par les partenaires au développement (Banque africaine de développement, Canada, France, Allemagne, FIDA, Banque islamique de développement, Pays-Bas, PNUD, Banque mondiale, etc.) ciblant les femmes et les populations vulnérables dans les régions et zones les plus touchées par la pauvreté à fin 2017.

Graphique 4. Cameroun : performance en matière d'éducation, 2016

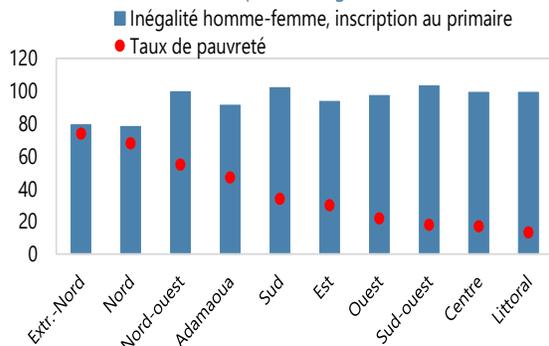
Indice de parité à l'inscription à l'école, 2016 et date la plus récente
(en pourcentage)



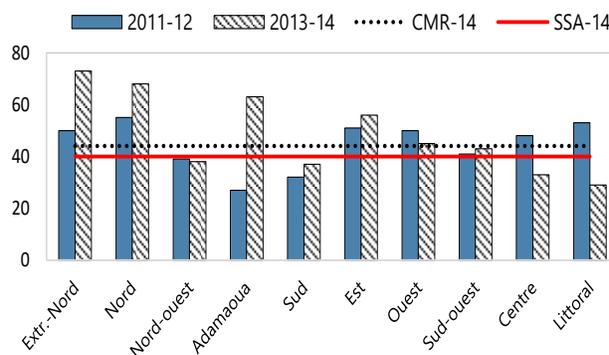
Ecart homme-femme, moyenne d'années de scolarisation, 2015
(en pourcentage)



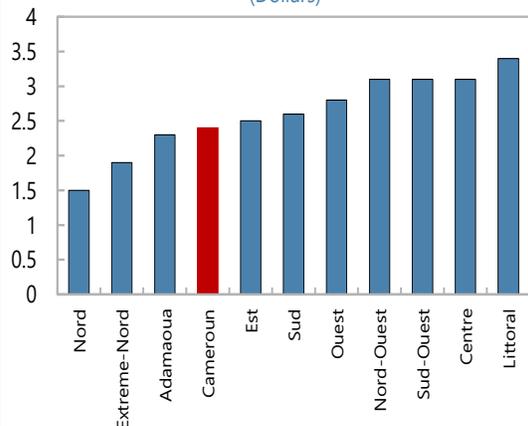
Taux de pauvreté et inégalités de genre: inscription à l'école primaire par région, 2014
(en pourcentage)



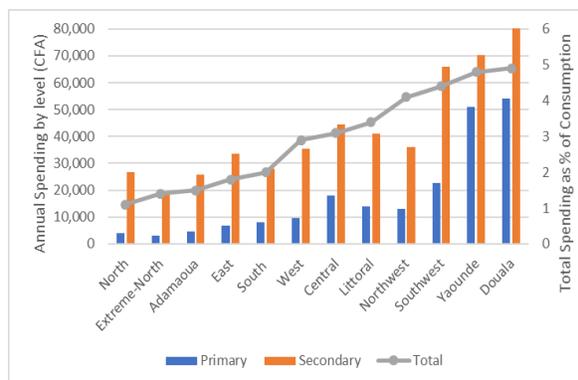
Ratio élèves-enseignants dans l'éducation primaire par région, 2014
(en pourcentage)

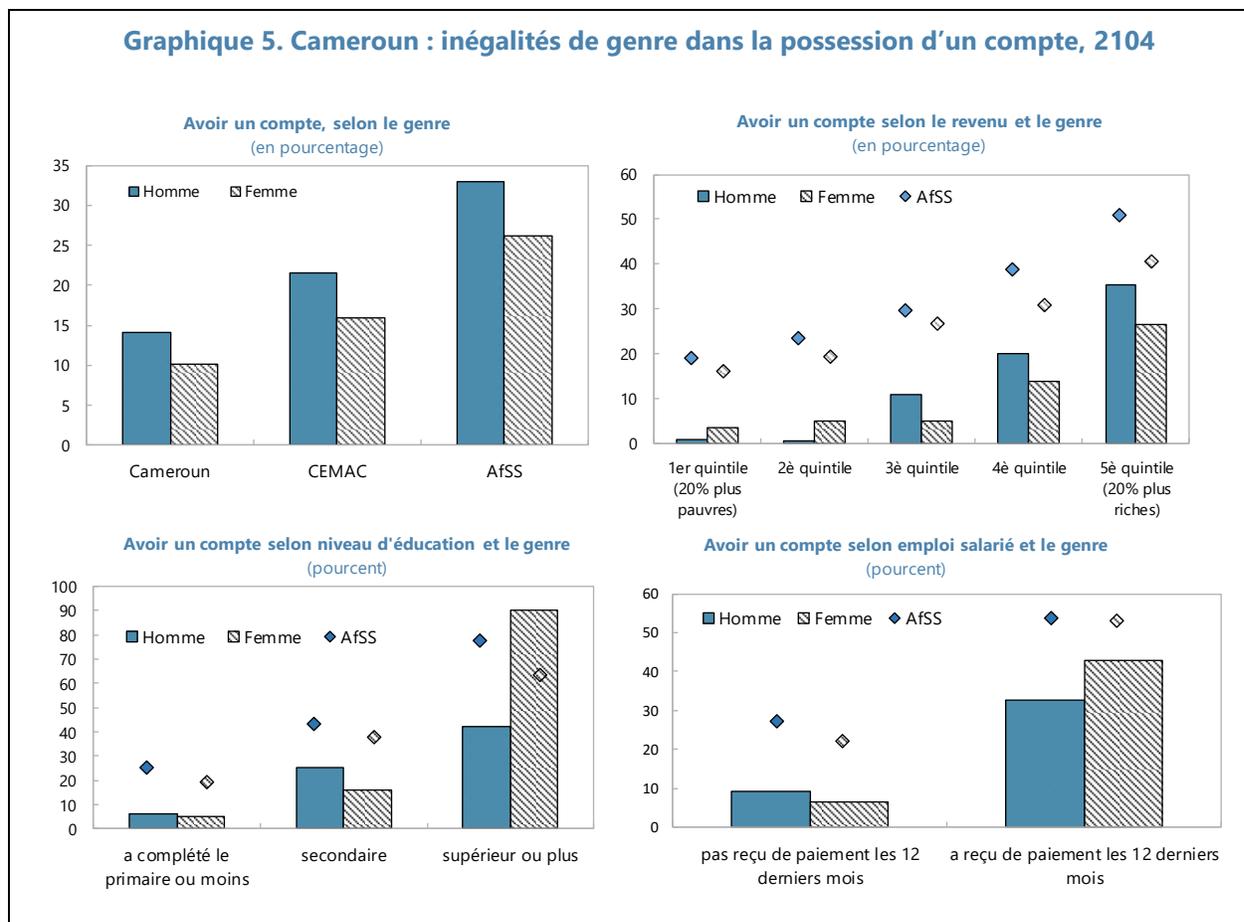


Dépenses par élève par régions, 2016
(Dollars)



Dépense d'éducation par niveau et par région, 2016
(FCFA; total en % de la dépense)





Aspects juridiques et institutionnels des inégalités de genre

14. Le Cameroun a ratifié plusieurs traités internationaux qui favorisent l'égalité de genre et interdisent les violences à l'égard des femmes, mais les progrès réalisés dans leur transposition en droit national ont été lents⁷. Le code du travail et le statut général de la fonction publique interdisent toute forme de discrimination, notamment sur le genre. Toutefois, dans le code pénal de 2017 (encadré 2) et le code civil de 1981, il existe toujours des dispositions discriminatoires envers les femmes et ne les protégeant pas entièrement contre les violences domestiques. L'âge légal du mariage est de 15 ans pour les femmes, contre 18 ans pour les hommes. D'après le rapport *Les femmes, les affaires et le droit* de 2018, il reste des règles qui font obstacle à l'emploi des femmes : elles ne peuvent pas sans autorisation de leur époux prendre un emploi, faire une demande de passeport et de carte d'identité nationale. Les femmes peuvent exercer une activité économique et posséder des biens immobiliers ; en revanche, le mari peut interdire à sa femme de travailler dans l'intérêt du ménage, et il a le droit d'administrer, de vendre ou d'hypothéquer les biens du couple sans l'autorisation de sa femme.

⁷ Le Cameroun a signé la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1994, et son Protocole optionnel en 2005, ainsi que le (i) Protocole de Maputo sur les droits de la femme en Afrique en 2012.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs de l'égalité de genre, 2016 et dernières années disponibles

	Cameroun	Kenya	Rwanda	Sénégal	Gabon
	<i>en pourcentage sauf indication contraire</i>				
Général					
Classement de l'indice de développement humain	153	146	159	162	109
Croissance démographique	2.6	2.54	2.43	2.83	2.3
Taux de fécondité (nombre d'enfants par femme)	4.71	3.85	3.89	4.77	4.43
Demande non satisfaite des femmes pour la planification familiale	24	26	21	30	26.5
Enfants mariés à l'âge de 18 ans	13.4	6.2	0.8	12	5.6
Enfants mariés à l'âge de 15 ans	38.4	26.4	8.1	32.9	21.9
Partité des droits parentaux dans le mariage	oui	part.	part.	non	non
Part des droits parentaux après le divorce	part.	oui	oui	part.	non
Participation économique et opportunité					
Taux de participation global	88	86	105	64	72
<i>Taux de participation des hommes</i>	72.1	62.9	88.4	33.6	42.9
<i>Taux de participation des femmes</i>	82	72.7	84.1	52.8	59.4
Entreprises avec des femmes cadres supérieurs (femmes / hommes)	30	15	25	16	...
Égalité salariale pour un travail similaire (femmes / hommes)	67	68	86	69	...
L'accès des femmes à la terre	part.	part.	part.	part.	part.
Accès des femmes aux biens non-fonciers	non	part.	part.	part.	part.
Ratio de travailleurs indépendants (femmes / hommes)	128	...	111	115	...
Emploi féminin dans l'agriculture	62	75	75	57	27
Taux de chômage (femmes / hommes)	142	135	106	173	200
Niveau d'éducation					
Taux d'alphabétisation, ratio femmes/hommes	83	88	89	64	95
Taux d'inscription dans l'enseignement primaire, ratio femmes/hommes	90	104	102	110	97
Taux d'inscription dans l'enseignement secondaire, ratio femmes/hommes	88	94	116	77	...
Taux brut de scolarisation au tertiaire, ratio femmes/hommes	77	70	76	60	...
Santé et la survie					
Taux de mortalité maternelle	596	510	290	315	291
Taux de fécondité des adolescents (pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	104.6	90.9	26.3	78.6	99.9
Prévalence a vie de la violence de genre	51	41	56	...	54
Naissance assistée par un personnel de santé qualifié	64.7	61.8	90.7	...	89.3
Emancipation politique					
Proportion de femmes au parlement	31.1	19.4	61.3	41.8	14.2
Proportion des femmes à des postes ministériels	17.1	22.7	47.4	20	...

Sources : Rapport sur les écarts entre les sexes dans le monde 2017 ; Indicateurs du développement dans le monde ; UNICEF ; USAID ; et Index Mundi.

15. En outre, les coutumes et les traditions pèsent lourdement dans la mise en œuvre et l'amélioration de la législation. Le Cameroun est un pays socialement, culturellement et religieusement diversifié où coexistent deux systèmes juridiques (la *common law* anglaise et le droit civil français). Dans les zones rurales, le droit coutumier est souvent appliqué pour régler les litiges domestiques et fonciers, ce qui tend souvent à priver les femmes de leurs droits. En matière de succession, la plupart des traditions privilégient les hommes, en dépit de dispositions juridiques qui consacrent l'égalité de droits entre hommes et femmes. En outre, la violence basée sur le genre est très répandue (51 % des femmes interrogées) et reste socialement tolérée, ce qui fait que peu de plaintes sont enregistrées (Time, 2014) (tableau 1).

Encadré 2. Cameroun : le nouveau code pénal et l'autonomisation des femmes

En ce qui concerne l'égalité du genre, l'opinion publique reconnaît les améliorations apportées par le nouveau code pénal adopté en juillet 2016 en remplacement du code de 1967. L'une des principales améliorations est l'égalité de traitement en cas d'adultère. En vertu de l'article 361, hommes et femmes sont soumis à la même peine. La polygamie reste toutefois le régime matrimonial par défaut, ce qui désavantage les femmes.

Le nouveau code pénal punit les instigateurs de mariages précoces et forcés, c'est-à-dire avant l'âge de 18 ans pour les garçons comme pour les filles. Cette avancée n'est pas encore consacrée par le code civil, qui fixe l'âge légal du mariage à 15 ans pour les filles contre 18 ans pour les garçons. En outre, les mutilations génitales, le harcèlement sexuel, la non-scolarisation des filles, l'éviction du foyer conjugal et l'exigence d'une dot excessive sont désormais sanctionnés par le code pénal.

C. Impact macroéconomique des inégalités de genre au Cameroun et gains potentiels

16. Réduire les inégalités de genre pourrait être très bénéfique pour l'économie du pays. En partant d'estimations sur les déterminants de la croissance dans un groupe de 115 économies avancées, émergentes et en développement (FMI, 2015), une décomposition fait apparaître l'impact des inégalités de genre sur le taux de croissance du PIB réel par habitant au Cameroun par rapport aux pays d'AfSS et certains pays d'Asie (ASEAN 5) et d'Amérique latine (PAL 5)⁸. Le graphique 6 montre que le déficit de croissance par rapport à l'AfSS s'explique à hauteur de ½ point de pourcentage par l'inéquité juridique envers les femmes et à hauteur de ¼ point par l'inégalité du genre. Ces contributions sont encore plus importantes si l'on compare le Cameroun avec les pays ASEAN 5 ou PAL 5, où elles peuvent atteindre 1¼ point de pourcentage, mettant en exergue les gains significatifs d'une réduction des inégalités de genre au Cameroun.

17. La réduction des inégalités de genre pourrait améliorer l'accès des femmes aux services financiers, et, partant, réduire les inégalités de revenu. Aslan et co-auteurs (2017) ont observé que les inégalités de genre dans l'accès aux services financiers sont positivement et de manière significative corrélées aux inégalités de revenu. Cela est en cohérence avec les conclusions antérieures (FMI, 2016) qui montrent qu'en diminuant de 10 points de pourcentage l'écart de genre en matière d'inclusion financière, on pourrait réduire de 2 à 3 points de pourcentage les inégalités de genre dans la participation au marché du travail, ce qui serait bénéfique pour la croissance et la productivité.

D. Recommandations de mesures de politique économique

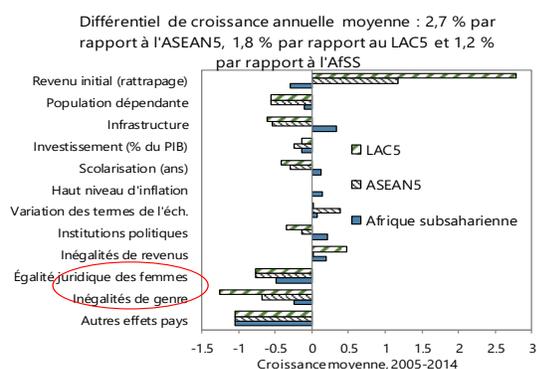
18. Le Cameroun a accompli des progrès rapides et importants ces dernières années dans la réduction des inégalités de genre, et il aurait tout intérêt à poursuivre dans cette voie, notamment :

⁸ Les pays Asean 5 sont l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et le Viêt-Nam. Les pays PAL 5 sont le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou.

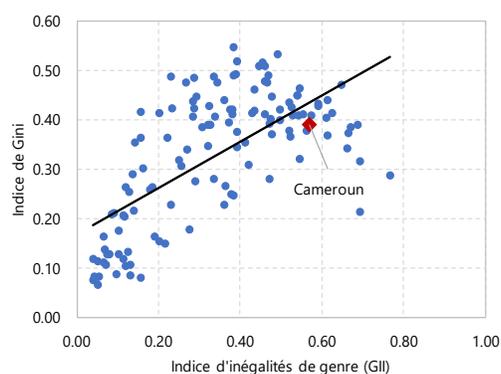
- *En continuant de transposer en droit national les traités internationaux consacrant l'égalité de genre et en promulguant des décrets d'application pour rendre opérationnelles les lois existantes.* L'application généralisée du nouveau code pénal assurera une meilleure protection des femmes contre les violences et le harcèlement. Elle contribuera aussi à lutter contre les mariages précoces et la discrimination dans la scolarisation des filles, ce qui conduira à une amélioration de la santé des femmes, une diminution des grossesses précoces et un allongement de la durée de scolarisation des filles. L'organisation de formations (à l'intention des juges, des fonctionnaires locaux et des chefs coutumiers) et de campagnes de sensibilisation sur l'évolution des lois et de la réglementation, en particulier en zone rurale, favoriserait le passage du droit coutumier au droit civil.
- *Une budgétisation plus sensible au genre permettrait d'accroître les ressources et les dotations budgétaires aux secteurs de l'éducation et de la santé.* La mise en œuvre de la stratégie protection sociale de 2017, l'expansion des projets des transferts en espèces, et de financement basé sur la performance dans le domaine de la santé pourraient améliorer l'efficacité et l'impact de la dépense publique sociale sur les plus vulnérables, notamment les femmes. Les dépenses d'éducation et de santé devraient être augmentées, avec une allocation régionale qui reflète les besoins de financement et une part plus importante du budget allouée à l'enseignement primaire et à la santé.
- *Encourager l'entrepreneuriat féminin et l'accès des femmes au travail formel, supprimer les obstacles d'ordre juridique restants à l'accès des femmes à la propriété et améliorer l'éducation des femmes.* Cela contribuera à relever le revenu au niveau national à travers un meilleur accès à des emplois mieux rémunérés, à investir dans des activités plus rentables et à accéder au crédit, contribuant ainsi à réduire les inégalités tout en favorisant une croissance inclusive.
- *Continuer à soutenir une plus grande participation des femmes à la vie politique.* Les élections sénatoriales de 2018 ont abouti à un plus grand nombre de femmes élues. Si cette tendance se confirme aux élections législatives et municipales de cette année, les réformes juridiques et institutionnelles visant à protéger et promouvoir les femmes pourraient se voir accélérées. En outre, il faut poursuivre les efforts pour permettre aux femmes d'accéder à des fonctions ministérielles et aux postes de responsabilité dans la fonction publique.

Graphique 6. Cameroun : incidence macroéconomique des inégalités de genre

Écart hommes/femmes et croissance du PIB par habitant^{1/}



Indice de Gini et Indice d'inégalités de genre



Sources : PNUD ; IDM ; et calculs des services du FMI.

^{1/} Pays PAL 5 : Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou ; pays ASEAN 5 : Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Viêt-Nam.

Références

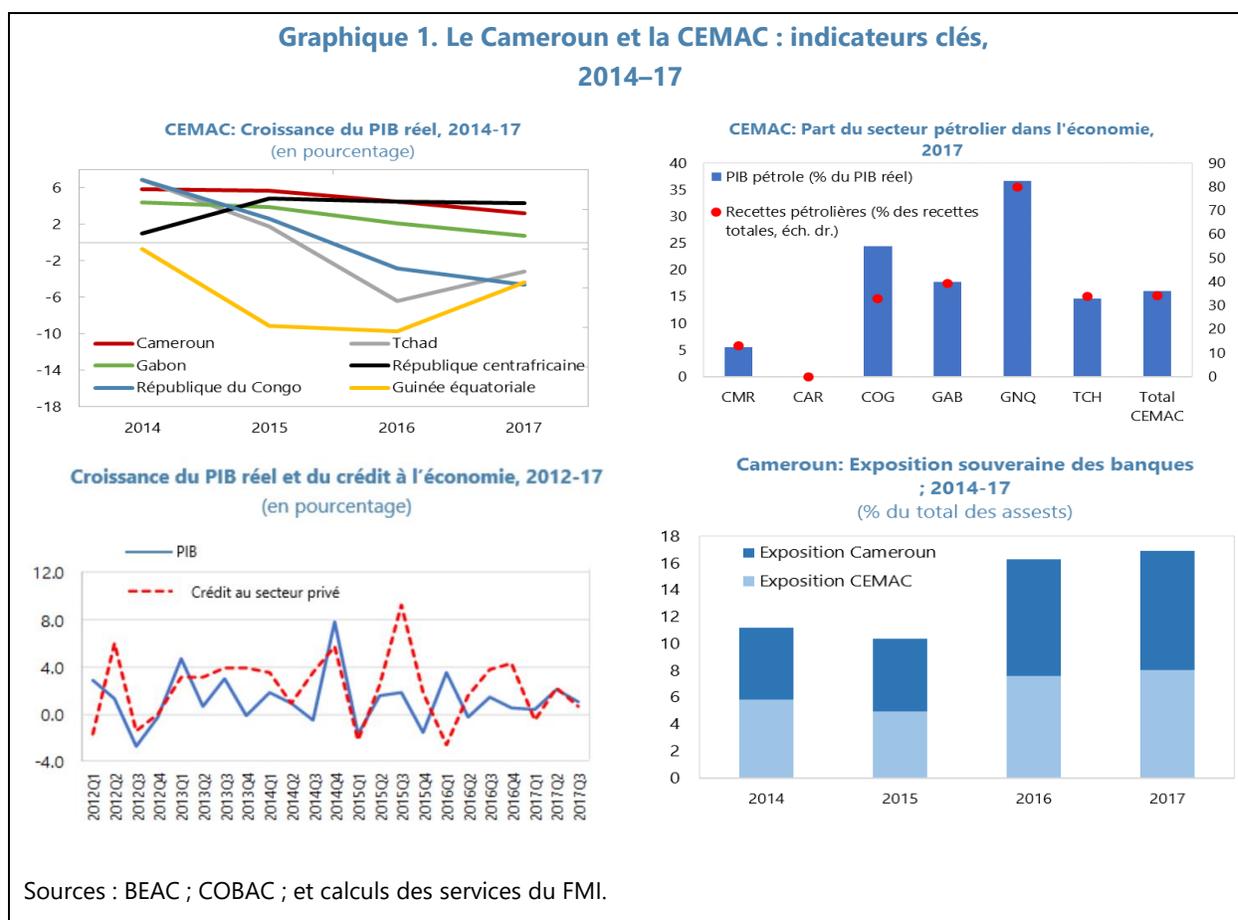
- Aslan, G., Deléchat, C., Newiak, M. et Yang, F., 2017, "Inequality in Financial Inclusion and Income Inequality." Document de travail du FMI 17/236. Washington : Fonds monétaire international.
- Bureau Central des Recensements et des Études de Population, 2014, "Rapport national sur l'État de la population : Regards sur le genre au Cameroun." Yaoundé.
- Deléchat, C., Newiak, M., Xu, R., Yang, F. et Aslan, G., 2018, "What is Driving Women's Financial Inclusion Across Countries?" Document de travail du FMI 18/38. Washington : Fonds monétaire international
- Demirguc-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D. et Van Oudheusden, P., 2015, Measuring Financial Inclusion around the World. Policy Research Working Paper 7255. Washington : Banque mondiale.
- Département pour le développement international (DfID) du Royaume-Uni, 2013, "Promoting Women Financial Inclusion, A toolkit".
- Duflo, E., 2012, "Women Empowerment and Economic Development." *Journal of Economic Literature* 50 (4): 1051–079.
- Gonzales, C., Jain-Chandra, S., Kochhar, K. et Newiak, M., 2015a, "Fair Play: More Equal Laws Boost Female Labor Force Participation." IMF Staff Discussion Note 15/02. Washington : Fonds monétaire international.
- Gonzales, C., Jain-Chandra, S., Kochhar, K., Newiak, M. et Zeinullayev, T., 2015b, "Catalyst for Change: Empowering Women and Tackling Income Inequality." IMF Staff Discussion Note 15/20. Washington : Fonds monétaire international.
- Grigoli, F. et Kapsoli, J., 2013, "Waste Not, Want Not: The Efficiency of Health Expenditure in Emerging and Developing Economies". Document de travail du FMI 13/187. Washington: Fonds monétaire international.
- Hakura, D., Hussain, M., Newiak, M., Thakoor, V. et Yang, F., 2016, "Inequality, Gender Gaps and Economic Growth: Comparative Evidence for Sub-Saharan Africa." Document de travail du FMI WP/16/111. Washington : Fonds monétaire international.
- FMI, 2015, "Dealing with the Gathering Clouds" Perspectives économiques régionales du Département Afrique, octobre 2015. Washington: Fonds monétaire international.
- FMI, 2016, "Financial Development in Sub-Saharan Africa: Promoting Inclusive and Sustainable Growth." Département Afrique. Washington : Fonds monétaire international.
- FMI 2016, "Financial Sector Development and Access in Guinea". Questions générales. FMI Rapport pays n°. 16/262. Washington: Fonds monétaire international.

- FMI, 2018, "Gender Inequality in Nigeria: Macroeconomic Costs and Future Opportunities." Questions générales. FMI Rapport pays n°. 18/64. Washington : Fonds monétaire international.
- Kazandjian, R., Kolovich, L., Kochhar, K. et Newiak, M., 2016. "Gender Equality and Economic Diversification." Document de travail du FMI WP/16/140. Washington : Fonds monétaire international.
- Kochhar, K., Jain-Chandra, S. et Newiak, M., 2017. "Women, Work, and Economic Growth: Leveling the Playing Field." Washington : Fonds monétaire international.
- More Women in Politics, 2014. "Genre, leadership et participation des femmes au Cameroun (1931–2013) — Le Cameroun sur le chemin de la parité", Yaoundé.
- OCDE 2012, "Base de données Égalité homme-femme, institutions et développement" www.genderindex.org.
- OCDE, 2014 Indice Institutions sociales et égalité homme-femme. www.genderindex.org.
- Time, Victoria M., 2014, "Women, law, and human rights in Cameroon: Progress or status quo?" *Academic Journal. Old Dominion University. Virginie.*
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Rapport sur le développement humain 2016. New York.
- Banque mondiale, 2011, [Rapport sur le développement dans le monde : 2012 : Egalite des genres et développement.](#)
- Banque mondiale 2012, "Filets de protection sociale au Cameroun" Rapport n°70530-CM. Washington.
- Banque mondiale, 2014, Base de données mondiale Findex 2014. Washington.
- Banque mondiale, 2016, Enquête sur les entreprises. www.entreprisesurveys.org.
- Banque Mondiale. Indicateurs du développement dans le monde, <https://data.worldbank.org/products/wdi>
- Forum économique mondial, 2017, Rapport mondial sur la parité hommes-femmes. Genève

LIENS MACROFINANCIERS AU CAMEROUN¹

A. Introduction

1. Le Cameroun a fait preuve d'une plus grande résilience que les autres pays de la CEMAC face au double choc pétrolier et sécuritaire qui affecte la région, mais des facteurs de vulnérabilité subsistent. Son économie plus diversifiée et moins dépendante du pétrole y est pour beaucoup. Fin 2016, le déficit budgétaire du Cameroun était de 6,2 % du PIB, contre 7,2 % pour la moyenne CEMAC, et la croissance était de 4,5 % contre -1 % pour la moyenne CEMAC. En outre, le programme de consolidation budgétaire soutenu par les partenaires au développement, approuvé en juin 2017, a commencé à porter ses fruits car les marges de manœuvres budgétaires et extérieures se reconstituent progressivement. Toutefois, en 2017, la croissance du PIB réel a ralenti, retombant à 3,2 %, et celle du crédit au secteur privé est tombée à 2 % en mars 2018 (variation annuelle). Les vulnérabilités du système bancaire restent importantes en raison de la forte exposition des banques au risque souverain (graphique 1).



¹ Préparé par Mamadou Barry.

2. Ce chapitre a pour but d'identifier les risques financiers et les mesures d'atténuation qui pourraient permettre de prévenir des crises ou de limiter leur impact. Après un bref panorama du secteur financier du Cameroun, on analysera ses liens avec le reste de l'économie afin de comprendre les sources de vulnérabilité qui pourraient amplifier les chocs. Cette analyse se concentre sur le lien entre banques et le secteur public, notamment les entreprises publiques, dont certaines pourraient poser des risques systémiques en raison de leur fort endettement et de leurs pertes persistantes. On examinera également d'autres fragilités qui pourraient résulter du secteur de la microfinance, vaste et moins règlementé, et du marché en plein essor du mobile money.

B. Aperçu général du secteur bancaire du Cameroun

3. Le système financier du Cameroun, dominé par les banques, est le plus grand de la région CEMAC, mais il reste peu profond et très concentré. Fin 2017, l'actif total des banques représentait 26,8 % du PIB (40 % du système bancaire de la CEMAC), contre 23,1 % du PIB en 2010. Pourtant, le crédit au secteur privé ne représentait que 15,3 % du PIB, contre une moyenne de 28,5 % dans les pays d'Afrique subsaharienne à fin 2016. Fin 2017, les 4 plus grandes banques représentaient 59,2 % du total des actifs (tableau 1). En outre, Yaoundé et Douala, les deux premières villes du pays, génèrent environ 90 % du total des crédits et des dépôts bancaires.

4. Le système bancaire reste globalement résilient au double choc (prix du pétrole et sécurité), avec une amélioration des ratios prudentiels (tableau 2). Après être retombé à 9 % à fin 2016, le ratio de fonds propres de l'ensemble du système est remonté à 10,7 %, restant au-dessus du minimum réglementaire de la CEMAC de 8 %. Les banques restent rentables. Les conditions de liquidité se sont améliorées depuis la mi 2017 grâce au desserrement de la contrainte de liquidité du gouvernement après les décaissements des appuis budgétaires. Le refinancement de la BEAC est retombé à 72 milliards de FCFA à fin 2017, soit une amélioration par rapport à la forte demande de liquidité qui avait atteint le plafond (200 milliards de FCFA) pendant une grande partie du premier semestre 2017.

Tableau 1. Cameroun : actifs bancaires, fin 2017

	Nombre	Milliards de FCFA	% du PIB	Part de marché
Actifs				
Banques	14	5,308	26.8	100.0
4 plus grosses banques	4	3,143	15.9	59.2
Banques à capitaux étrangers	9	3,422	17.3	64.5
Banques privées domestiques	3	1,376	6.9	25.9
Banques publiques domestiques	2	271	1.4	5.1
Banques en difficulté	5	705	3.6	13.3
Institutions de microfinance (2016)	412	768	3.9	100.0

Sources : BEAC ; et calculs des services du FMI.

Tableau 2. Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2014–18

	Cameroun							CEMAC	
	2014	2015	2016 T1-17	T2-17	T3-17	T4-17	T1-18	2014	2017 T1-18
Adéquation des fonds propres									
Fonds propres/actifs pondérés en fonction du risque	11.4	10.1	9.0	9.5	9.5	9.3	10.3	10.7	13.8 15.5 17.5
Fonds propres/actifs pondérés en fonction du risque 1/	9.1	9.3	7.6	8.1	8.2	8.1	8.5	—	12.6 14.5 —
Créances improductives moins provisions / fonds propres 1/	10.3	8.9	12.1	14.2	12.0	14.4	9.8	—	15.8 33.6 —
Fonds propres/Actifs 1/	8.4	8.3	7.5	7.7	7.3	7.9	7.9	—	9.1 14.8 —
Qualité des actifs									
Prêts en situation d'arriérés/total des prêts	12.3	12.5	14.1	13.9	14.0	13.3	13.0	15.0	11.7 17.5 19.7
Créances improductives/total des prêts 1/	9.7	9.3	10.7	11.1	10.9	11.3	11.0	—	9.1 14.8 —
Grands risques (> 25 % des fonds propres)/fonds propres	125.3	162.1	157.1	151.1	177.5	206.6	157.8	168.7	116.4 160.5 155.0
Résultats et rentabilité									
Rentabilité des actifs (ROA)	0.8	0.7	0.7	0.9	0.7	0.7	0.7	—	1.0 0.6 —
Rentabilité des fonds propres (ROE)	14.8	14.1	17.0	20.7	15.3	17.0	14.0	—	14.9 8.5 —
Liquidité									
Reserves/total des dépôts	27.7	24.3	18.0	17.4	16.4	21.7	21.1	23.5	40.0 16.0 —
Actifs liquides/total des actifs 1/	23.0	23.1	23.2	21.0	19.1	22.8	22.9	—	29.5 23.4 —
Actifs liquides/liquidité à court terme	139.5	147.5	148.7	133.9	125.2	139.1	142.9	181.7	156.3 154.3 184.5
Total des dépôts /Total des prêts	141	128.9	128.2	130.4	130.9	132.9	134.8	136.2	149.8 124.6 125.0

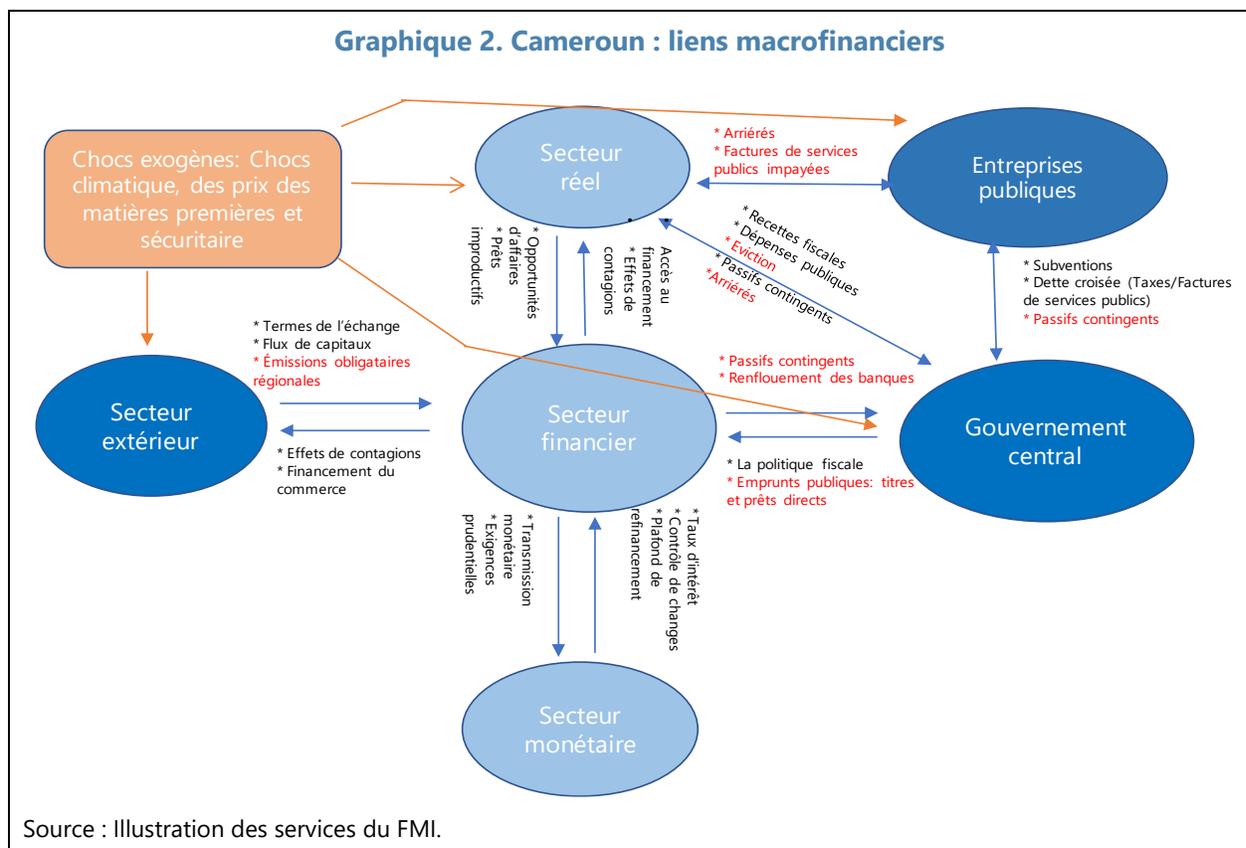
Sources : BEAC ; COBAC ; et calculs des services du FMI.

1/ Données issues des indicateurs de solidité financière du FMI, et les données au T1 2018 ne sont pas encore disponibles.

5. Toutefois, les vulnérabilités du système bancaire demeurent. La conformité aux ratios prudentiels est très variable d'une banque à l'autre. Quatre banques (13 % du total des actifs bancaires) sont en difficulté et 3 d'entre elles ont des fonds propres négatifs. En outre, le ratio structurellement élevé de créances en souffrance au Cameroun ² s'est encore détérioré au premier trimestre de 2018 pour atteindre 15 %. Ce facteur, couplé avec le fléchissement de l'activité, continue d'entraver le développement du crédit au secteur privé, lequel est passé de 14 à 2 % (variation annuelle) entre 2014 et mars 2018. Les secteurs les plus touchés par les créances en souffrance sont le bâtiment, l'industrie extractive, la finance et les services, de même que les PME qui ont 39 % de créances douteuses. L'exposition des banques au risque souverain s'est elle aussi fortement accrue, passant de 11,2 % à 16,9 % du total des actifs en 2014-17 car la plupart des gouvernements de la région ont eu un recours accru aux émissions obligataires pour financer leurs déficits croissants (Encadré 1).

C. Liens macrofinanciers

6. Le principal canal par lequel les liens macrofinanciers opèrent au Cameroun est la relation risques souverains/banques, tant avec le secteur public du Cameroun, y compris les entreprises publiques déficitaires, et avec les autres gouvernements de la CEMAC tels qu'ils sont illustrés dans le graphique 2.



² La notion de créance en souffrance, plus large que celle de créances improductives, englobe tous les prêts en retard de remboursement.

Liens budgétaires-financiers

Le poids du secteur public au Cameroun en fait la principale source de liens macrofinanciers, du fait de l'impact des opérations de politique budgétaire sur le reste de l'économie et de l'existence d'un secteur d'entreprises public large et diversifié. Ces liens opèrent tant directement, à travers l'exposition des banques à l'État, qu'indirectement, à travers la réponse des bilans du secteur privé aux opérations du secteur public.

Canaux directs : crédits et dépôts

7. La forte augmentation de l'exposition souveraine des banques camerounaises les a rendues plus vulnérables à un défaut de paiement des États. L'exposition des banques à la dette des États représente 1,7 fois le capital existant dans l'ensemble du système et 7,7 fois le solde de la balance des capitaux. Les banques sont donc extrêmement vulnérables à une éventuelle faillite du gouvernement ou à la détérioration de la note de crédit souverain du Cameroun pour cause de non-respect des critères régionaux de convergence.³ Le graphique 3 montre le nombre de banques qui ne respectent pas les normes de capitalisation à différents niveaux de défaut du gouvernement, et qu'en cas de décote de 12,4 % sur la dette du Cameroun, le ratio de capitalisation du système bancaire tomberait en dessous du minimum requis. En outre, si la décote dépassait 65 %, douze banques sur les quatorze du pays ne rempliraient pas la norme de fonds propres. Un défaut du Cameroun apparaît toutefois improbable actuellement.

8. L'augmentation des prêts bancaires consentis au gouvernement s'est accompagnée d'un fléchissement de la croissance du crédit au secteur privé et d'une forte baisse du crédit aux PME. Malgré l'excédent de liquidité dans le système bancaire et la possibilité de refinancer les titres d'État à la BEAC, les importants emprunts contractés par le gouvernement entre 2014 et 2017 se sont accompagnés d'une baisse de 3 points de pourcentage de la part des crédits au secteur privé sur le crédit total. Les crédits aux PME ont diminué de 47 % en 2017, ce qui s'est traduit par une baisse de 10 points de pourcentage de sa part dans l'encours total des crédits au secteur privé entre 2014 et 2017.

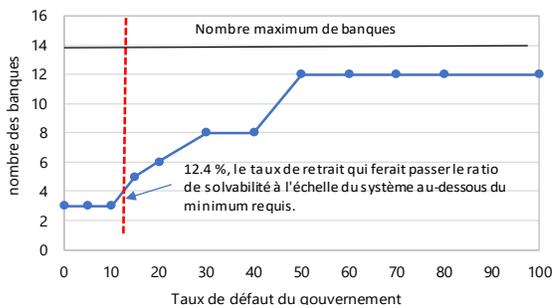
9. Côté passif, les banques pourraient souffrir de la mise en œuvre de l'importante réforme du Compte unique du Trésor (CUT) envisagée par les autorités⁴. L'État camerounais possède traditionnellement d'importants dépôts auprès des banques, lesquelles ont bâti leurs activités autour de ces ressources quasiment gratuites. Le transfert éventuel de ces dépôts dans le CUT privera les banques des revenus d'intérêts substantiels tirés de l'investissement de ces ressources et compliquera également les conditions de liquidité de 10 des 14 banques (graphique 3). Pour ces raisons, une approche graduelle de l'extension du CUT en collaboration étroite avec la BEAC a été choisie et soutenue dans le cadre du programme FEC. Les autorités ont défini une stratégie pour étendre progressivement la couverture du CUT, en commençant par un recensement de l'ensemble des comptes, la fermeture des comptes dormants, et l'établissement d'un calendrier de fermeture progressive des comptes existants.

³ En 2017, la COBAC a introduit une nouvelle pondération de risque pour la dette émise par les États de la CEMAC dès lors qu'ils ne respectaient pas les critères de convergence : 20 % de pondération pour le critère d'équilibre budgétaire, 65% pour celui de non-accumulation d'arriérés, 10 % pour celui du plafond de la dette et 5% pour celui de l'inflation.

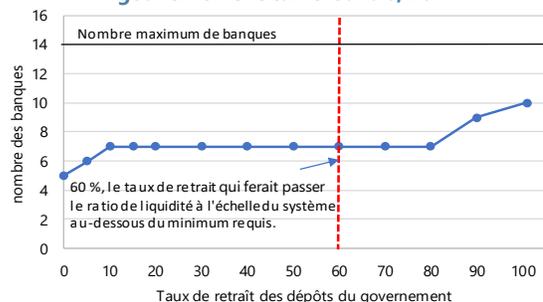
⁴ La réforme du CUT consiste à transférer au Trésor tous les comptes détenus par les administrations publiques auprès de banques commerciales, à l'exception des comptes des entreprises publiques.

Graphique 3. Cameroun : incidence des risques budgétaires sur la solidité des banques et la fourniture de crédit, 2012-17

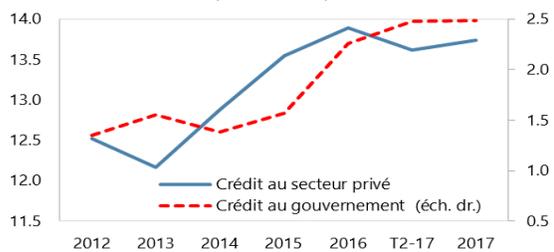
Nombre de banques ne respectant pas le niveau minimum de capitalisation et taux de défaut du gouvernement du Cameroun, 2017



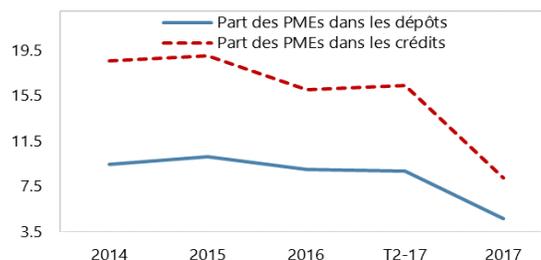
Nombre de banques ne respectant pas le niveau minimum de de liquidité et taux de retrait des dépôts du gouvernement camerounais, 2017



Crédit au gouvernement et crédit au secteur privé, 2012-17 (en % du PIB)



Dépôts et crédits des PME, 2014-17 (en pourcentage)



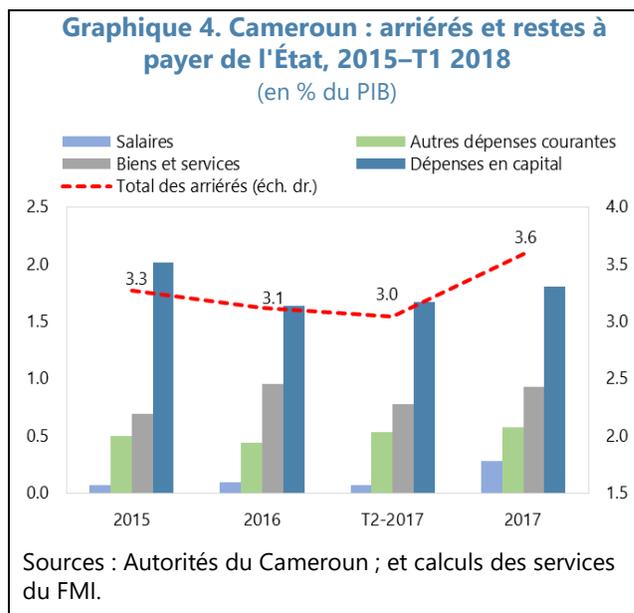
Sources : BEAC ; COBAC ; et calculs des services du FMI.

Canaux indirects : l'accumulation de arriérés à l'égard du secteur privé

10. Les arriérés de paiement du gouvernement sont une source de risques potentielle pour la stabilité du secteur financier qui pourrait limiter l'offre de crédit. Les fournisseurs et les sous-traitants du gouvernement empruntent souvent auprès des banques pour honorer les engagements contractuels. Ainsi des retards dans leur paiement pourraient entrainer une accumulation de créances improductives. Les importants arriérés de paiement du gouvernement (graphique 4) et l'augmentation des délais de règlement des factures de l'État, ont été associés à une augmentation de créances en souffrance dans les banques. Au premier trimestre 2018, les créances en souffrance sont passées de 13 à 15 % après la forte accumulation, fin 2017, de restes à payer (factures impayées d'une échéance inférieure à 90 jours). Les banques ont atténué l'impact de ces arriérés sur leur portefeuille de prêts en restructurant les créances en souffrance, en limitant l'octroi de nouveaux prêts aux PME et en accordant des prêts de faibles montants. À la fin 2017, les autorités ont réalisé un audit du stock des arriérés domestiques de fin 2016 et ont préparé un plan pour leur remboursement progressif sur les années à venir.

Liens à travers les entreprises publiques⁵

11. Le poids des entreprises publiques dans l'économie du pays est élevé, mais leur valeur ajoutée ne représente même pas 1 % du PIB. Les entreprises publiques sont en situation de monopole dans d'importants secteurs de l'économie comme l'énergie, les télécommunications, l'eau et l'agriculture d'exportation. Les entreprises publiques sont aussi d'importants pourvoyeurs d'emplois formels et totalisent environ un sixième du total des emplois publics. Les entreprises publiques affectent le secteur financier à travers plusieurs canaux : (i) canaux directs, sous forme de dépôts et de prêts ; (ii) canaux indirects, du fait de leur relation budgétaire avec l'État (impôts, subventions et passifs contingents), et des arriérés de paiement qu'elles ont accumulés envers leurs fournisseurs.



12. La situation financière des entreprises publiques s'est détériorée : sur les 12 entreprises, 8 ont réalisé des pertes nettes en 2016, et deux d'entre elles, dont la SONARA (raffinerie de pétrole), ont un capital négatif. La valeur ajoutée des entreprises publiques en pourcentage du PIB a diminué de plus de la moitié entre 2011 et 2016 en raison d'une contraction de 35 % de leur chiffre d'affaires et d'une augmentation de 29 % de leur masse salariale ; c'est le cas en particulier de CAMTEL, du Port de Douala, de la SONARA et de la *Cameroon Development Corporation* (CDC, dans le secteur agricole). Cette détérioration met en évidence la nécessité d'une meilleure maîtrise des charges d'exploitation de ces entreprises. En conséquence, le bénéfice net global cumulé du secteur des entreprises publiques est devenu négatif depuis 2012, quand la SONARA a commencé de subir des pertes importantes et répétées, suivie plus récemment par la CDC et la SODECOTON (Société de développement du coton) dans le secteur agricole. En outre, les transferts de l'État ont été supérieurs à la somme des impôts et des dividendes payés par les entreprises d'État.

13. Les arriérés des entreprises publiques n'ont cessé d'augmenter, avec le risque de nuire à la fois à l'État et au secteur privé. Les arriérés des entreprises publiques ont presque doublé depuis 2013 pour atteindre 3,4 % du PIB (1,8 % du PIB en 2013), tirés par la SONARA (53 %) et la CAMTEL (13 %) (graphique 5). Environ deux tiers de ces arriérés sont des arriérés d'impôt qui amputent les recettes de l'État. L'accumulation d'arriérés envers la sécurité sociale pourrait entraîner une

⁵ L'analyse de cette section porte sur les 12 plus grandes entreprises publiques, sur les 26 qui ont fourni des bilans certifiés ou des déclarations fiscales pour la préparation du budget 2018. Ces 12 entreprises publiques représentent 90 % du capital total des 26 entreprises publiques et la même proportion de leur endettement total.

augmentation des cotisations de retraite et/ou des subventions publiques pour compenser ce manque-à-gagner. Les autres catégories d'arriérés, soit environ 1 % du PIB, auxquels s'ajoutent les dettes envers les fournisseurs, soit environ 2 % du PIB, pourraient peser sur les bilans du secteur privé et entraîner une augmentation des créances improductives⁶. Ces arriérés de paiement pourraient s'expliquer par la constitution de créances essentiellement dues à la SONARA et aux entreprises de services publics (CAMTEL, CAMWATER et CDE) — qui pourrait provenir du non-versement des subventions par l'État et à des dettes croisées entre entreprises publiques.

14. L'endettement des entreprises publiques reste élevé et pourrait se traduire par des coûts budgétaires étant donné le niveau de vulnérabilité et les pertes cumulées dans le secteur. Le total des passifs contingents, défini comme la dette totale plus les arriérés non fiscaux, représentait en moyenne 9,4 % du PIB entre 2014 et 2016 (tableau 3), et les passifs contingents à court terme environ 6,5 % du PIB (dont 57 % détenues par la SONARA, qui est insolvable). Même après la prise en compte des fonds propres des entreprises publiques, les passifs contingents restent supérieurs à 7,3 % du PIB à fin 2016. À cet égard, l'analyse financière et l'évaluation du risque des entreprises publiques, qui ont été jointes au budget 2018, étaient de bonnes initiatives du gouvernement pour une prise de conscience accrue par rapport à ces risques.

Tableau 3. Cameroun : passifs contingents des principales entreprises publiques, 2014–17

En % du PIB	2014	2015	2016
Arriérés (1)	3.0	3.8	3.4
dont dettes fiscales (i)	1.7	2.5	2.2
Dette brute (2)	8.1	7.5	8.1
Dette et arriérés bruts (3)=(1)+(2)	11.1	11.3	11.5
Passifs contingents (3)-(i)	9.4	8.8	9.4
Effets à recevoir	5.7	5.6	4.2
dont gouvernement (ii)	1.5	1.4	0.7
Arriérés nets au gouvernement (i)-(ii)	0.2	1.2	1.5

Sources : Autorités du Cameroun, "Livre vert" ; et calculs des services du FMI.

1/Somme des engagements fiscaux, des pensions et autres dettes.
 2/ Somme des pensions, autres engagements, dette financière et dette envers les fournisseurs.
 3/ Engagements fiscaux nets des engagements de l'État envers les entreprises publiques.

⁶ La diminution de la dette fournisseurs entre 2014 et 2016 s'explique par la baisse des prix du pétrole, qui a permis à la SONARA de rembourser une partie des dettes envers ses fournisseurs, et de l'emploi de 100 milliards de FCFA des 750 millions de dollars d'eurobonds émis en 2015 pour rembourser des obligations d'États détenues par la SONORA en 2016. La SONORA a réduit sa dette envers ses fournisseurs de 30 % chaque année en 2015-16.

Graphique 5. Cameroun : accumulation de passifs contingents des entreprises publiques, 2009–17

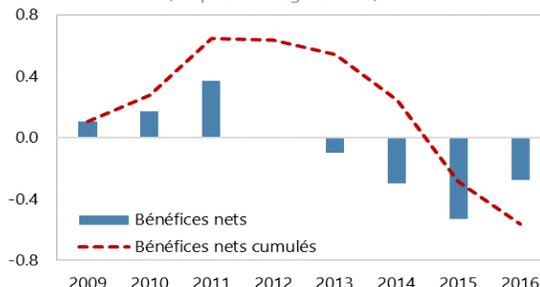
La valeur ajoutée a baissé alors que les salaires ont augmenté...

Valeur ajoutée au PIB et salaires par rapport au total des recettes, 2009–16 (en pourcentage)



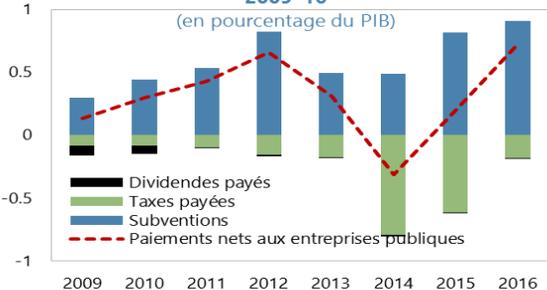
Les bénéfices nets cumulés sont devenus négatifs...

Bénéfices nets, 2009–16 (en pourcentage du PIB)



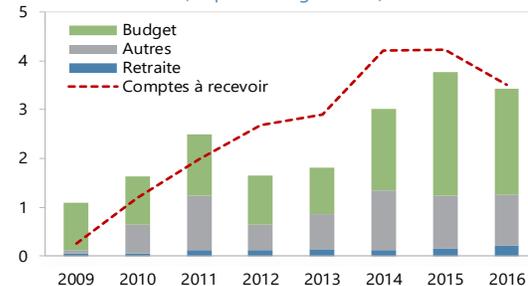
...ce qui a fait augmenter les paiements de l'État...

Paiements nets de l'État aux entreprises publiques, 2009–16 (en pourcentage du PIB)



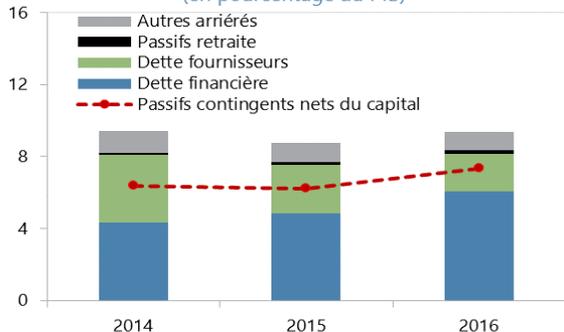
... et gonfler les arriérés et les comptes à recevoir ..

Arriérés et comptes à recevoir, 2009–16 (en pourcentage du PIB)



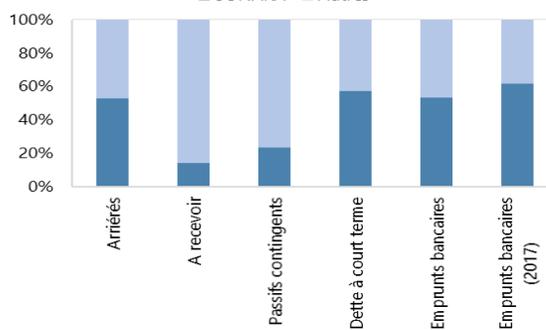
...les passifs contingents restent élevés.

Passifs conditionnels, 2014–16 (en pourcentage du PIB)



La SONARA est la principale responsable des risques émanant des entreprises publiques.

Part de la SONARA, 2016



Sources : Autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

Note : Les données postérieures à 2014 proviennent du *livre vert* préparé par le gouvernement sur les entreprises publiques pour le budget 2018. Les données de la période précédente sont issues de l'étude de 2014 de l'équipe du FMI sur les entreprises publiques au Cameroun.

15. Il ressort de cette analyse de la relation entre les entreprises publiques et les banques que la SONARA est la principale source de risque pour le système bancaire. Les 12 entreprises publiques de l'échantillon sont débitrices nettes ; fin 2017, leurs dépôts représentent 1,4 % de l'actif des banques et leurs crédits à 2,3 %. Les instruments à court terme dominent tant les dépôts que les crédits des entreprises publiques (90 % de dépôts à vue et 73,4 % de crédits à court terme). La SONARA totalise 65 % des dépôts des entreprises publiques et 62 % des crédits ; 87,9 % de sa dette est d'échéance inférieure à un an. SODECOTON et CAMTEL, qui avaient d'importants emprunts auprès de deux banques fin 2016, les ont en grande partie remboursés en 2017. La SONARA reste ainsi la principale responsable du risque direct pesant sur le système bancaire émanant des entreprises publiques, en termes de grande exposition et de risques de liquidité et de crédit (tableau 4). Parmi les 6 banques qui ont une exposition nette positive à la SONARA, l'une a des fonds propres négatifs, trois ne rempliront pas l'exigence minimum de fonds propres en cas de défaut de la SONARA et deux banques perdront respectivement 85 et 50 % de leurs fonds propres excédentaires respectifs.

Tableau 4. Cameroun : risques directs pesant sur les banques en raison des entreprises publiques, 2006–17

	Nombre de banques	
	2016	2017
Exposition positive nette (crédit-dépôt) aux 12 entreprises publiques	10	8
<i>Exposition positive nette à la SONARA</i>	5	6
Ratio de liquidité		
Non respect (référence)	3	5
Non respect après retrait des dépôts des 12 entreprises publiques	4	7
<i>Non respect après retrait des dépôts de la SONARA</i>	4	7
Ratio d'adéquation du capital 1/		
Non respect (référence)	3	3
Non respect après défaut des 12 entreprises publiques	8	7
<i>Non respect après défaut de la SONARA</i>	7	6
<i>Non respect après défaut SONARA sur son exposition nette aux banques</i>	6	6
Grosse exposition (banques avec capital positif)		
Large exposition à emprunteur unique (45% du capital)	2	2
Large exposition à emprunteur unique (45% du capita) via SONARA	2	2

Sources : BEAC ; COBAC ; et calculs des services du FMI.

1/ En 2017, un dépôt de bilan de toutes les entreprises publiques coûterait 2,3 % du total des actifs des banques ; un dépôt de bilan de la SONARA coûterait 1,4 %, et avec prise en compte des dépôts de la SONARA utilisés pour rembourser une partie des prêts impayés, la perte serait ramenée à 0,6 %.

Liens extérieurs-financiers

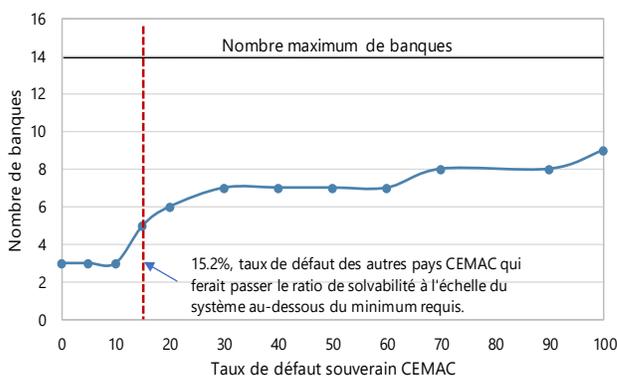
Les principaux liens extérieurs-financiers sont liés à l'exposition des banques aux dettes souveraines d'autres pays de la CEMAC.

16. Les banques camerounaises sont les premières détentrices d'obligations d'autres états de la région, ce qui expose la plupart d'entre elles au risque d'un défaut souverain dans la région.

L'exposition des banques camerounaises aux pays de la CEMAC est passée de 5 à 8 % de l'actif total des banques entre 2015 et 2017 ; 57,5 % de cette exposition en 2017 est liée au Tchad (48 %) et au Congo, deux pays dont les situations budgétaire et d'endettement sont préoccupantes. Déjà au premier semestre 2017, le refinancement forcé des obligations tchadiennes et congolaises, auquel se sont ajoutés les retards de paiement du gouvernement camerounais, ont mis à mal la liquidité des banques camerounaises, qui se sont trouvées pendant plusieurs mois

contraintes par le plafond de refinancement. La situation n'a été rétablie qu'après l'approbation du programme à fin juin. En outre, le graphique 6 montre que toutes les banques ne respecteraient pas le minimum de fonds propres requis si les pays de la CEMAC (hors Cameroun) faisaient un défaut de paiement, à l'exception de 3 banques qui ne sont pas exposées à ces pays du fait, pour deux banques, de la nature de leurs activités.

Graphique 6. Cameroun : nombre de banques ne respectant pas le niveau minimum de capitalisation et taux de défaut des prêts aux gouvernements de la CEMAC, 2017



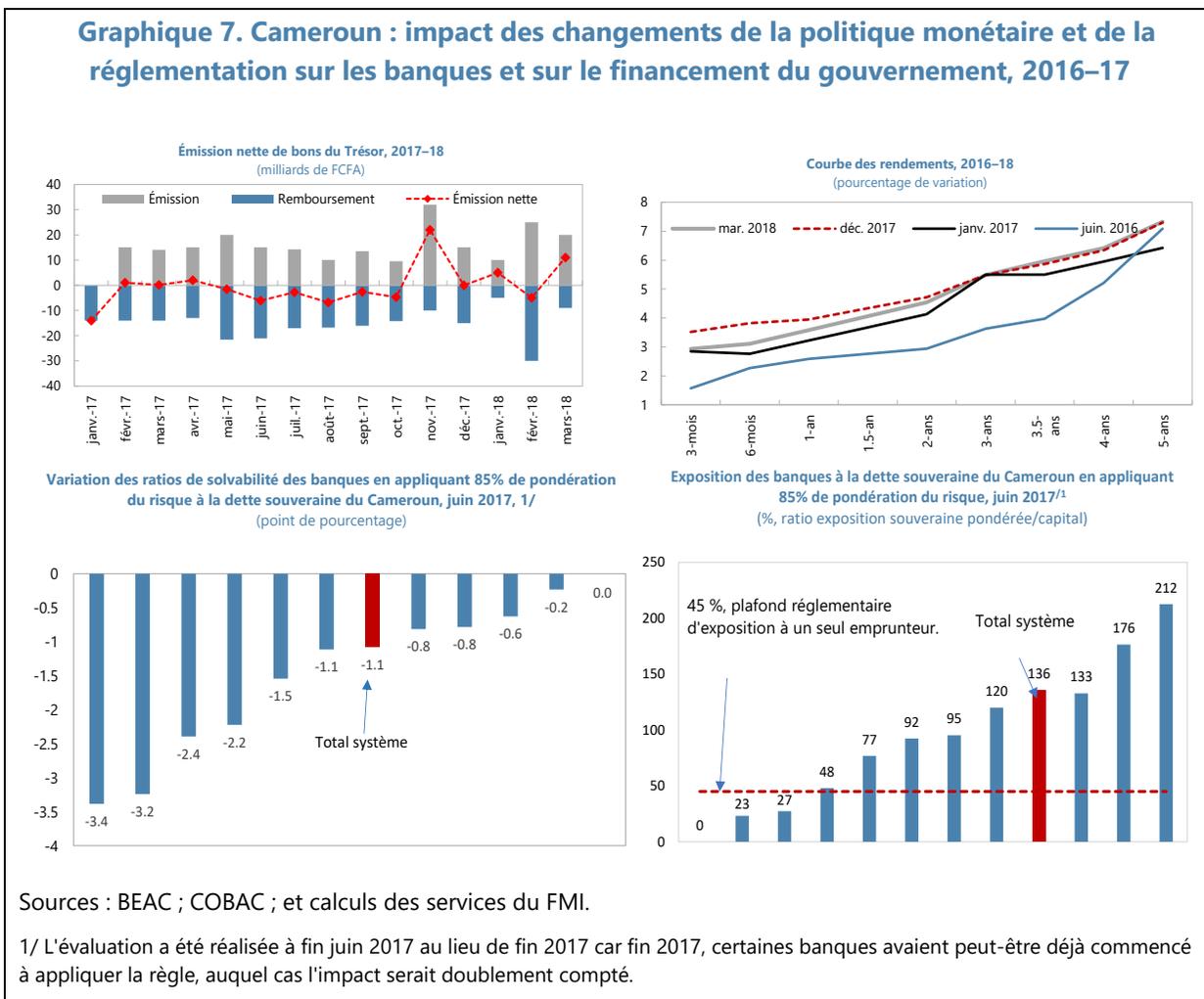
Sources : BEAC ; et calculs des services du FMI.

Risques émanant du secteur monétaire et financier

Des chocs du secteur financier qui affectent l'économie réelle peuvent être provoqués par des changements d'orientation de la politique monétaire, de la réglementation, ou par des effets de contagion des chocs issus de l'économie réelle, auquel cas le secteur financier pourrait jouer un rôle amplificateur de ces chocs. L'existence de banques en difficulté et le niveau structurellement élevé de créances improductives, ainsi que les fragilités des établissements de microfinance et du mobile money (encadré 1) viennent s'ajouter aux risques émanant du secteur financier proprement dit.

17. Le resserrement de la politique monétaire et financière de la région a eu un impact sur l'appétit des banques pour les titres publics. Le relèvement de 50 points de base du taux directeur, le portant à 2,95 % en mars 2017, s'est traduit par une hausse de la courbe des rendements des obligations d'État et a entraîné un resserrement drastique de la situation liquidité du Trésor pendant la plus grande partie de 2017. Entre janvier et décembre 2017, le taux des bons du Trésor à 3 mois est passé de 2,85 à 3,52 %. De plus, l'application des règles de la COBAC sur la pondération des risques positive aux banques camerounaises a affecté le ratio de solvabilité des banques et les exigences en matière de grandes expositions, dans la mesure où le non-respect par le Cameroun des critères de

convergence pour les arriérés et le déficit budgétaire a porté la pondération de son risque souverain à 85 %. L'application de cette pondération entraînerait une sévère dégradation des ratios de solvabilité des banques, (graphique 7). Pour atténuer ces effets, en octobre 2017, la COBAC a autorisé les banques des pays bénéficiant d'un programme du FMI à demander une dérogation d'un maximum de trois ans à condition que des mesures correctives soient prises (voir FMI, rapport pays n° 18/9). Les banques devraient aussi se montrer plus actives dans le développement d'une base plus large d'investisseurs pour les obligations souveraines.



18. Le maintien des banques en difficulté non restructurées pourrait conduire à une augmentation des passifs contingents et créer un aléa moral qui affaiblirait le secteur financier. L'estimation globale des passifs contingents qu'entraînerait la résolution des banques en difficulté était de 0,7 % du PIB, dont certains se sont déjà concrétisés par nationalisation de l'une des banques et le transfert de ses créances douteuses à la société de gestion des actifs -du gouvernement (SRC) en échange de 0,3 % du PIB d'obligations d'État à long terme.

19. Le niveau élevé des créances improductives nuit à la confiance dans le système financier et absorbe des ressources que les banques pourraient autrement prêter à leurs clients. Au

Cameroun, le manque d'accès au crédit est le deuxième handicap de l'activité économique, et s'explique en partie par le volume important de créances improductives supporté par le système bancaire. Le niveau élevé de créances improductives renchérit les emprunts en faisant augmenter la valeur des garanties requises et les taux d'intérêt appliqué en raison du risque de défaut plus élevé.

20. Enfin, l'interdépendance accrue entre les banques et les EMFs et le développement accéléré des services bancaires mobiles, insuffisamment réglementés, pourraient être sources de vulnérabilité pour le secteur financier (encadré 1). Plusieurs banques sont dépendantes des dépôts des EMFs et pourraient se trouver à court de liquidités si ces dépôts étaient retirés, risque d'autant plus réel que le plus grand EMF a obtenu une licence bancaire et sera autorisé à avoir des dépôts auprès de la BEAC et d'octroyer des crédits importants. Par ailleurs, le secteur du mobile money livre une rude concurrence aux EMFs et aux institutions de transferts d'argent ce qui pourrait amplifier les vulnérabilités dans ces secteurs en l'absence d'une régulation appropriée.

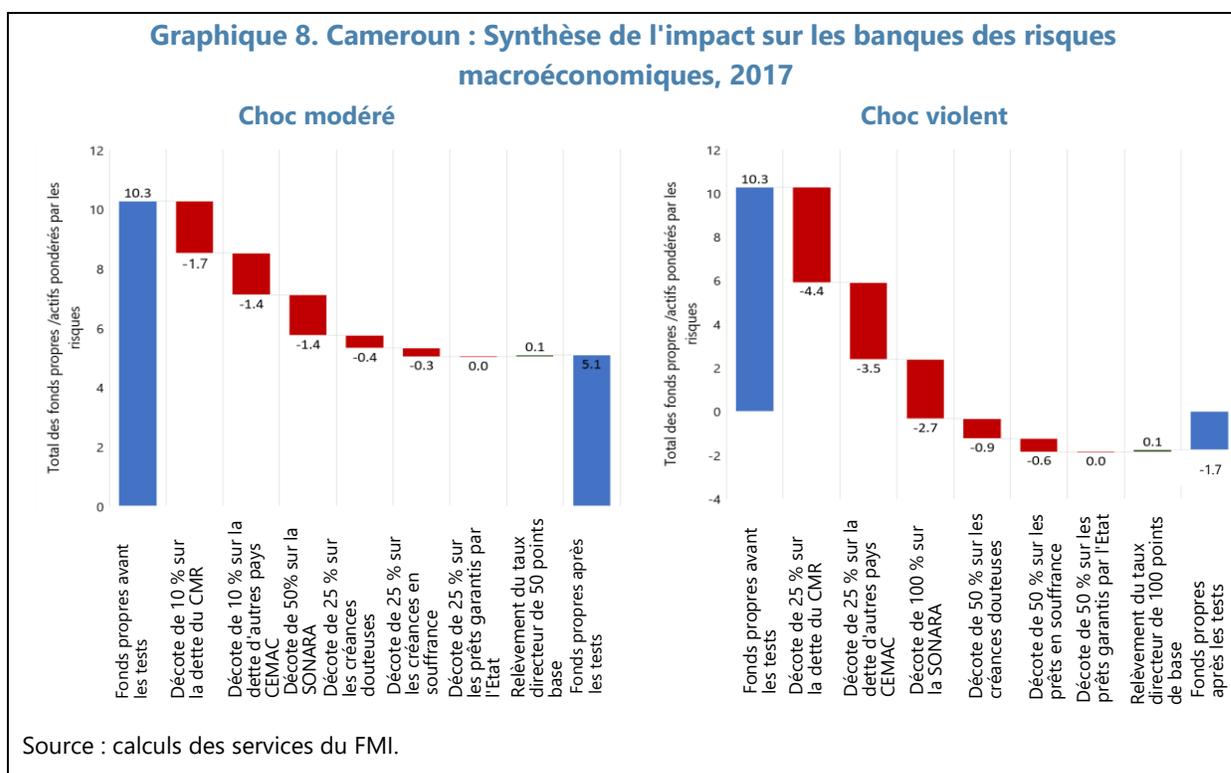
Encadré 1. Risques pesant sur le secteur financier en relation avec les établissements de microfinance et les services bancaires mobiles

L'interdépendance accrue entre les banques et les EMFs, dont la supervision est plus légère, pourrait représenter une source de vulnérabilité pour le secteur financier. Les EMFs jouent un rôle clé au Cameroun mais souffrent de faibles capacités et d'une gouvernance insuffisante, d'une supervision laxiste, d'une forte exposition aux parties liées et d'un risque de crédit élevé. La relation entre les banques et les EMFs au Cameroun est complexe et nécessite une surveillance étroite pour atténuer les risques pesant sur le secteur financier. Les EMFs, faute d'accès à la banque centrale, placent l'essentiel de leurs dépôts auprès de banques commerciales, lesquelles leur octroient des crédits. Cela crée une forte interdépendance, car certaines banques appartiennent à des EMFs, et les grandes banques ont souvent recours aux EMFs (parrainage ou actionariat direct) pour accéder à une base de clientèle plus large. La première EMF, avec 25 % de part de marché, a récemment été autorisée à fonctionner comme une banque, ce qui renforce encore cette interdépendance.

Les services financiers mobiles, qui se développent à un rythme accéléré, ont besoin d'un cadre réglementaire favorable qui préserve la stabilité financière et limite les fraudes. Longtemps peu dynamique en raison du manque de concurrence sur les marchés des télécommunications et de l'internet, le *mobile money* accélère sa pénétration avec un nombre croissant de services financiers offerts. Entre 2012 et 2017, l'accès au *mobile money* est passé de 8 à 29 % de la population adulte, avec une progression spectaculaire du volume des transactions, qui est passé de 7,5 à 3 447 milliards de FCFA. Ce développement rapide nécessite des contrôles de sécurité et une réglementation pour prévenir la fraude, les abus, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans une région en proie à l'insurrection et au terrorisme. Avec la facilité d'accès aux services de *mobile money* et l'éventail de services toujours plus nombreux, les EMFs et les institutions de transfert d'argent perdent des parts de marché, ce qui affaiblissent leurs bilans.

D. Tests de résistance sur l'impact des risques macrofinanciers sur les banques

21. Un test de résistance conduit à partir des bilans des banques à fin 2017 a confirmé la dominance des risques souverains dans le secteur bancaire du Cameroun et la détérioration de la qualité des actifs bancaires résultant de la dégradation des conditions économiques. Le graphique 7 récapitule les résultats des tests de résistance à différents niveaux de risques. Il montre que le ratio des actifs pondérés du risque (RWA) (Graphique 8) au niveau de l'ensemble du système baisserait de 4,4 % en cas de décote de 25 % de la dette du gouvernement camerounais, de 3,5 % en cas de décote de 25 % de la dette nette des autres pays de la CEMAC et de 2,7 % en cas de défaut total de la SONARA. Les banques sont aussi vulnérables à une augmentation des prêts improductifs liée à la détérioration des bilans du secteur privé. Un autre test portant sur un relèvement du taux directeur de la BEAC a donné un résultat neutre en raison de la nature et de la composition des portefeuilles des banques — les dépôts à vue, qui représentent environ 70 % du total des dépôts, ne font pas l'objet de paiement d'intérêts, et les crédits à court terme, qui représentent 57 % du total des crédits, réagissent positivement aux hausses de taux. Enfin, les banques sont peu exposées au risque de change.



E. Conclusions et recommandations de politiques économiques

22. L'analyse des liens macrofinanciers au Cameroun a montré le poids dominant que fait peser le risque souverain, entreprises publiques comprises, sur le secteur bancaire au Cameroun. Face à ces risques, plusieurs mesures doivent être prises ou renforcées dans différents domaines :

- **Maîtriser les fragilités du secteur financier tout en renforçant les opérations de politique monétaire et l'environnement réglementaire et de la supervision :**
 - *Remédier au niveau structurellement élevé de créances improductives*, en supprimant les asymétries d'information à travers l'élargissement de l'accès à la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF et le lancement de la base de données d'information des créanciers pour les EMFs, l'amélioration de la disponibilité et la gestion des sûretés grâce à l'informatisation des registres (cadastres, actifs mobiliers), l'amélioration de l'exécution des contrats et la formation des juges chargé des litiges bancaires.
 - *Poursuivre la résolution planifiée des banques en difficulté* et transférer leurs créances improductives à la structure publique de recouvrement des créances (SRC) en utilisant la méthode de détermination des prix récemment mise à jour, ce qui permettrait de renforcer les fonds propres de l'ensemble du système tout en limitant le coût budgétaire.
 - *Réduire la dépendance des banques aux fonds publics* en transférant progressivement les dépôts publics dans le CUT, comme le prévoit la stratégie récemment adoptée par le gouvernement.
 - *Soutenir les efforts menés actuellement par la BEAC pour moderniser son cadre de politique monétaire* et développer le marché interbancaire, améliorer la fourniture de liquidité aux banques, réduire la nécessité de détenir des effets publics (comme garantie pour obtenir des liquidités). En outre, renforcer la supervision sur place de la COBAC, mettre en œuvre la nouvelle réglementation sur les EMFs tout en mettant en place une régulation propice à l'innovation dans le domaine des services bancaires mobiles.
- **Constituer des marges de manœuvre budgétaires pour maîtriser les besoins d'emprunt et améliorer la résilience aux chocs à travers la mise en œuvre résolue de la stratégie de consolidation budgétaire du programme FEC.** Pour empêcher l'accumulation des arriérés de l'État, il faudra : (i) améliorer le recouvrement fiscal et réduire les exonérations en vue d'élargir l'assiette des impôts ; (ii) maîtriser les dépenses grâce à une meilleure priorisation des dépenses et une meilleure efficacité des investissements, et à la préparation d'un budget crédible ; (iii) renforcer la gestion des finances publiques en supprimant les procédures budgétaires exceptionnelles et en adoptant les nouvelles directives de la CEMAC ; (iv) améliorer la gestion du Trésor en développant le CUT et en améliorant la gestion des comptes correspondants. En outre, le gouvernement devrait également éliminer le recours aux emprunts bancaires directs, en émettant des obligations et des bons du trésor pour se financer, tout en élargissant sa base d'investisseurs en attirant des institutions non bancaires et des ménages.
- **Améliorer la gestion et la gouvernance des entreprises publiques pour limiter les passifs contingents et les risques pesant sur les banques.** Les autorités sont encouragées à poursuivre la bonne pratique de fournir, ensemble avec la loi des finances, une analyse financière de toutes les entreprises publiques faisant apparaître les subventions requises et les passifs contingents. La préparation de budgets crédibles, avec le versement des subventions et le règlement des factures aux dates prévues serait important pour éviter la formation de dettes croisées entre les entreprises publiques et le gouvernement. Pour la SONARA, il conviendrait de définir un mécanisme transparent et flexible de fixation des prix du pétrole garantissant une juste rémunération à tous les participants (négociants, entités publiques et distributeurs) et une taxe sur les carburants stable, de façon à permettre une certaine transmission des fluctuations des prix internationaux aux prix domestiques.

2. L'inclusion financière est une priorité pour le gouvernement. La Stratégie nationale pour la finance inclusive (SNFI), initiative du gouvernement sur 5 ans, qui arrive à terme fin 2018, a pour objet de développer l'accès aux services financiers pour les jeunes, les femmes et les PME grâce à des programmes ciblés favorisant la création d'emplois et le financement des PME. La SNFI a abouti à la création d'une plateforme de registre des crédits (CIP-FIBANE-CASEMF)³, à l'adoption d'une nouvelle réglementation pour les EMFs et à des progrès notables dans la pénétration du mobile money. L'État travaille actuellement à actualiser la SNFI et a lancé à fin 2017 une étude FINSCOPE⁴ sur le secteur financier, afin d'apporter les éléments factuels pour étayer cette révision. D'après les résultats préliminaires de l'enquête, l'accès aux services financiers s'est amélioré ; toutefois, le Cameroun reste en retard par rapport aux pays pairs en ce qui concerne la possession d'un compte bancaire.

3. Ce chapitre analyse l'inclusion financière au Cameroun en comparaison avec les pays pairs, examine les déterminants de l'accès aux services financiers et propose des recommandations de politiques visant à renforcer l'inclusion financière.

B. Développement et accessibilité du secteur financier

Aperçu général du secteur financier

4. Le système financier du Cameroun, dominé par les banques, est le plus important de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEMAC). Fin décembre 2016, le système financier du Cameroun comptait 14 banques (3 banques de gros, 10 banques de détail et une banque spécialisée dans le financement des PME) avec un réseau de 281 agences, 409 établissements de microfinance (EMFs) (1595 agences), un réseau d'épargne postale (CAMPOST) doté de 250 agences, un fonds de pension, une institution de financement hypothécaire, 6 institutions quasi-bancaires,⁵ et 26 sociétés d'assurance vie et non-vie (tableau 1). L'actif total du système financier était estimé à 40 % du PIB, dont deux tiers détenus par les banques.

5. Le système bancaire est en expansion mais reste peu profond et fortement concentré. Depuis 2010, le total bilan des banques a augmenté de près de deux tiers. Le nombre de banques est aussi en augmentation, avec l'octroi récent de deux nouveaux agréments, notamment pour le plus gros EMF⁶, ce qui consolidera la position du système bancaire. Toutefois, comparé aux pays pairs, le système bancaire reste moins profond ; fin 2016 le crédit au secteur privé ne représentait que 15,3 % du PIB contre une moyenne de 28,5 % pour l'Afrique subsaharienne et 33 % pour le Kenya. Les actifs bancaires sont concentrés, avec les trois plus grandes banques représentant 50 % du total (70 % pour

³ CIP= Centrale des incidents de paiement ; FIBANE=Fichier bancaire national des entreprises ; CASEMF=Cadre de suivi de l'activité des établissements de microfinance.

⁴ L'enquête FINSCOPE, réalisée par Finmark Trust, a pour principal objectif de mesurer et de caractériser le niveau d'accessibilité et d'adoption des produits et services financiers (formels et informels) dans un pays donné, selon les catégories de revenus et d'autres critères démographiques.

⁵ La Société nationale d'investissement (SNI), African Leasing Company, Alios Finance, Société de recouvrement des créances (SRC), Société camerounaise d'équipement (SCE) et Pro-PME.

⁶ Crédit communautaire d'Afrique (CCA), IMF de deuxième catégorie, détenant environ 25 % de parts de marché, s'est vu accorder un agrément bancaire par la COBAC en mars 2016 et est dans l'attente de l'approbation finale du gouvernement. Le deuxième agrément a été octroyé à une banque marocaine, la Bank of Africa.

les cinq plus grandes banques). En outre, Yaoundé et Douala, les deux premières villes du pays, génèrent environ 90 % des crédits et des dépôts du système bancaire.

Tableau 1. Cameroun : aperçu général du système financier, 2016

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016	
								Nombre	Agences
	(en % du PIB)								
Banques commerciales	23.1	24.5	23.0	24.6	25.1	25.6	26.5	14	281
5 plus grandes banques commerciales	16.9	17.7	16.4	17.8	17.4	18.1	18.6	5	0
Principales banques à capitaux étrangers	12.9	13.8	12.5	13.4	13.2	13.8	13.1	4	0
Banques locales	5.9	5.8	5.5	6.0	6.0	5.9	7.1	4	0
Autres institutions quasibancaires	0.8	0.7	0.7	0.9	0.8	0.9	0.9	6	27
Institutions de microfinance	3.5	3.3	3.1	3.2	3.6	4.0	4.0	409	1,595
Catégorie 1	1.5	1.4	1.3	1.5	1.5	1.9	1.7	366	576
Catégorie 2	2.0	1.9	1.8	1.7	2.1	2.1	2.3	40	1,012
Catégorie 3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3	7
Sociétés d'assurance	3.0	2.8	2.7	2.8	2.7	2.7	2.8	26	154
Vie	1.4	1.3	1.3	1.5	1.4	1.4	1.4	16	...
Non-vie	1.6	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.4	10	...
Fonds de pension	3.2	3.1	2.9	2.7	2.5	2.4	2.3	1	37
Institutions de crédit hypothécaire	1.5	1.7	1.7	1.9	1.6	1.5	1.6	1	11
Institution d'épargne postale	0.7	0.8	0.7	0.7	0.6	0.5	0.8	1	250
Capitalisation boursière	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	0.9	0.8	1	1
Total du système financier	36	38	36	38	38	39	40	459	2,356

Sources : Autorités du Cameroun ; BEAC et calculs des services du FMI.

6. Le secteur de la microfinance et les services bancaires mobiles sont en plein essor. Les EMFs sont plus disséminés que les banques, avec une présence plus forte en zones rurales. Les EMFs se caractérisent par une piètre gouvernance, des actifs de faible qualité et une division des responsabilités de supervision entre le gouvernement et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) organe de régulation de la région. Les services bancaires mobiles, avec de nouvelles licences octroyées en 2018, se développent rapidement et offrent une large gamme de services. Le secteur de l'assurance reste peu développé mais avec de fortes perspectives de croissance. Il est fragmenté et plutôt concentré, dominé par la couverture santé, automobile et transports (75 % du chiffre d'affaires total). Le taux de pénétration de l'assurance-vie est faible, environ 2 % à fin 2016.

7. Les autres entités du secteur financier souffrent de pertes d'exploitation et d'une gouvernance et d'une supervision faible. Il s'agit notamment : (i) du *Cameroon Postal Service* (CAMPOST) qui dessert essentiellement l'arrière-pays et propose des services bancaires, des mandats postaux et des transferts, des solutions informatiques (data center, connexion internet, voix sur IP, téléconférence et vidéosurveillance) principalement aux EMFs ; (ii) du Crédit Foncier du Cameroun (CFC) institution publique de prêts hypothécaires ayant pour vocation de promouvoir l'immobilier. Il est financé par une retenue à la source de 2,5 % sur les salaires du secteur public et du privé et les dépôts des clients. Ses créances improductives s'élèvent à 26 % du total des actifs ; et (iii) la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), fonds de pension public pour les salariés du privé et des entreprises publiques couvrant environ 1 million de personnes.

8. Les autres acteurs sont notamment les autres institutions quasi-bancaires, la bourse et les bureaux de change, qui ne représentent pas un poids très important. La bourse de Douala n'enregistre que trois entreprises cotées, toutes publiques, depuis sa création en 2006, avec des transactions limitées et une faible capitalisation, inférieure à 1 % du PIB. Suite à la fusion récente avec la bourse de Libreville, des sociétés privées pourraient rejoindre la cote. A fin 2016, le ministère des finances avait recensé 25 bureaux de change agréés, dont la plupart situés à Douala et Yaoundé.

Accès aux services financiers

9. Globalement, l'accès aux services financiers est peu développé au Cameroun avec un recours accru aux services informels. L'enquête Findex 2014 montre que seulement 12,2 % de la population possède un compte auprès d'une institution financière : c'est le taux le plus faible de la zone CFA, si l'on exclut le Niger. Le taux d'accès à une institution financière tombe à 7,7 % pour l'épargne et à 1,9 % pour l'emprunt. Le faible accès aux services financiers formels est compensé par les services informels (utilisés par plus de la moitié de la population adulte), le plus souvent sous forme de "*tontines*" (encadré 1). Cependant, les services financiers informels se caractérisent souvent par des coûts prohibitifs (taux d'intérêt annualisé entre 36 et 60 %), des montants très limités de crédit et des risques élevés en raison de l'absence d'une réglementation.

10. Le degré d'inclusion financière est lié aux conditions socio-économiques. L'accès aux services financiers varie suivant le genre, le niveau de revenu, le niveau d'éducation et la nature de l'emploi. Chez les trois quintiles supérieurs de revenu, le taux de bancarisation est de 18 %, soit environ 9 fois plus élevé que celui des deux quintiles inférieurs (environ 2 %). Parmi la population adulte ayant un niveau d'éducation primaire ou moins, 5,4 % possèdent un compte, contre 20 % pour la population ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur. Il existe aussi des disparités importantes entre travailleurs salariés et non-salariés, ce qui souligne l'importance de réduire la pauvreté en dispensant une éducation de qualité et en fournissant des emplois pour stimuler l'inclusion financière au Cameroun (graphique 2).

Encadré 1. Cameroun : "Tontines" et inclusion financière

Également appelées Njangui dans la culture anglosaxonne, les "tontines" font généralement référence à un groupe de personne partageant des liens communs — région, tribu, amis, collègues — qui décident de se réunir régulièrement pour mettre en commun leurs économies afin d'apporter des financements à leurs membres ou à leur communauté. À l'origine, l'objectif était de fournir un soutien en nature à un membre du groupe tels qu'un travail collectif dans l'agriculture, la construction d'une maison ou lors des célébrations. Le système a connu un regain d'intérêt au lendemain de la crise bancaire de la CEMAC dans les années 1990. Les "tontines" offrent trois types d'instruments : des cotisations périodiques, des caisses d'épargne, des fonds de solidarité.

Premièrement, les cotisations périodiques consistent à remettre à un différent membre toutes les contributions de la période et répéter l'exercice jusqu'à la fin de la boucle¹. Deuxièmement, les tontines offrent la possibilité d'épargner et d'accéder au crédit. En général, les taux d'intérêt oscillent autour de 3 à 5 % par mois, soit 36 à 60 % par an, et les échéances ne dépassent pas 3 mois. Troisièmement, les fonds de solidarité sont une forme de police d'assurance couvrant différents événements relatifs à la santé, aux événements familiaux concernant les membres ou d'autres personnes de leur entourage désignées à l'avance, à condition que le membre verse une cotisation régulière.

Les autorités reconnaissent l'importance et la complémentarité qu'offre les tontines au secteur financier, et se proposent d'intégrer ce mécanisme dans la révision de la SNFI. Les fonds des tontines transitent essentiellement par des comptes dédiés, gérés par le chef de la Tontine, dans les banques ou les EMFs. Les services de mobile money, facilitent également les transactions de tontines, et pourraient permettre d'attirer davantage d'utilisateurs de tontines vers le secteur financier formel, avec la création de la plateforme i-Djangui depuis 2016. La participation à un Njangui ouvre aussi des possibilités de prêts par les banques et les EMFs, grâce aux garanties collectives et morales qu'apporte le groupe. Enfin, certaines tontines accéderont au statut d'EMFs (catégorie 1- collectant l'épargne et octroyant de prêts aux membres uniquement) une fois qu'elles aient acquis une base financière solide.

¹ Par exemple, un Njangui de 12 participants avec une mise mensuelle de 5 dollars par personne va distribuer 60 dollars (=5x12) à un bénéficiaire désigné à l'avance chaque mois. Le chiffre d'affaires total du tour est de 720 dollars (60 dollars x 12 mois).

Graphique 2. Cameroun : inclusion financière, 2014

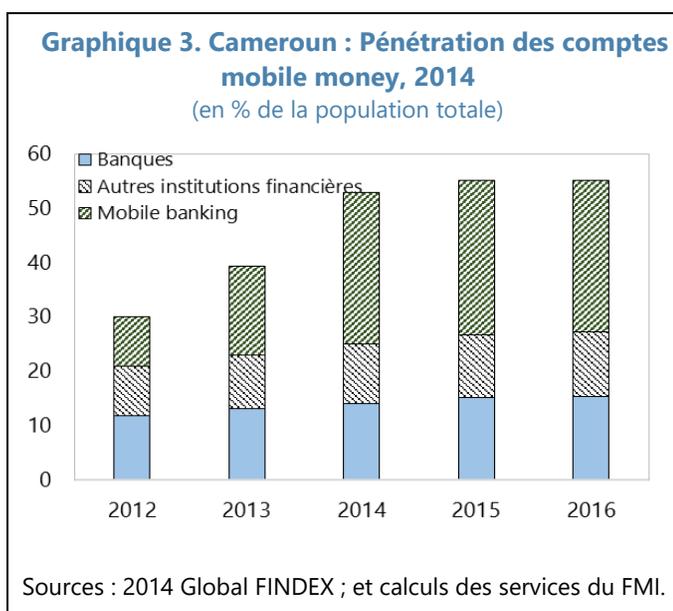


Sources : 2014 Global FINDEX ; et calculs des services du FMI.

Rôle de la microfinance et du mobile money dans l'amélioration de l'accès aux services financiers

11. Le secteur des EMFs au Cameroun joue un rôle important dans l'accès aux services financiers, en particulier dans les régions les plus pauvres, mais il est confronté à des défis. A fin 2016, les EMFs représentaient 15 % du total des actifs bancaires et desservait environ 11 % de la population adulte. Bien que présents dans les régions rurales et pauvres, où ils sont souvent la seule possibilité d'accès à des services financiers, les EMFs restent, à l'instar des banques, fortement concentrés à Yaoundé et Douala, ainsi qu'à l'ouest du pays, en particulier dans les deux régions anglophones. Les EMFs pèchent par leur gouvernance médiocre, l'interventionnisme poussé des propriétaires⁷, le poids des prêts aux apparentés, la faiblesse dans l'évaluation du risque de crédit (1/4 des prêts en souffrance), et la faible capitalisation.

12. Les réformes récemment mises en œuvre au niveau national et régional pourraient renforcer la stabilité et promouvoir le développement du secteur. L'approbation d'une nouvelle réglementation régionale sur les EMFs en 2017 pourrait renforcer la supervision et la crédibilité du secteur. La réglementation de 2017 établit une séparation claire des rôles entre les parties prenantes, en particulier les propriétaires des EMFs chargés d'organiser les contrôles internes et externes, le Ministère des finances exerçant le contrôle administratif, et la COBAC seule entité chargée de la supervision. La réglementation plafonne le montant des crédits aux particuliers, relève le minimum de capital requis, encadre l'octroi de prêts aux apparentés et exige que les EMFs de catégorie 1 se regroupent au sein d'organismes faitiers (réunissant au moins 5 EMFs) dans un délai de 24 mois. La COBAC n'a toutefois pas encore adopté les textes d'application de cette réglementation.



13. Le marché du mobile money se développe à un rythme accéléré et contribue à améliorer l'inclusion financière. Lancé en 2012, le mobile money connaît un développement rapide : le taux de pénétration en nombre de comptes est passée de 9 % des adultes en 2012 à environ 28 % en 2016 (graphique 3) et a encore progressé en 2017, en particulier dans les régions pauvres. D'après l'enquête

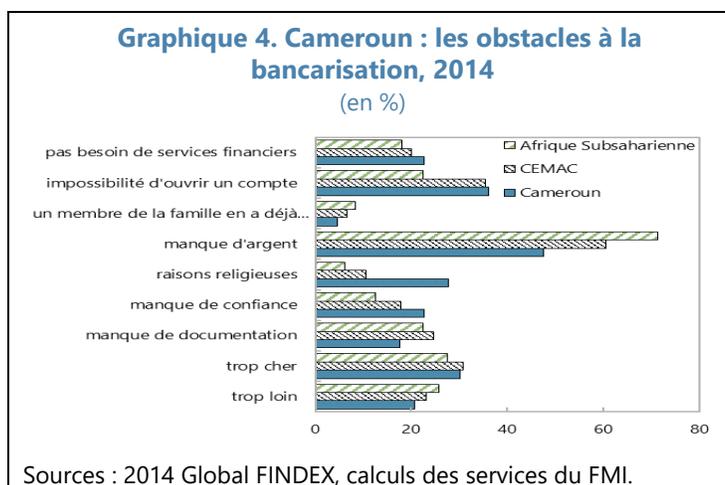
⁷ Certaines IMF de première catégorie (ne recevant des dépôts et n'octroyant de crédits qu'à leurs membres) étaient à l'origine des tontines non soumises à une régulation, ce qui rend difficile aux promoteurs de s'ajuster et d'adopter des bonnes pratiques en matière de gestion et de gouvernance.

FINSCOPE, l'Extrême-Nord, région la plus pauvre du pays, est celle où l'accès au mobile money est le plus utilisé, après Douala et Yaoundé. En outre, bien que le montant des transactions soit plafonné par la réglementation et limité qu'au sein de la région CEMAC,⁸ on estime le total des transactions à 3,5 trillions de FCFA (17,5 % du PIB) en 2017, contre 0,3 trillions de FCFA en 2016, grâce à la large de gamme de services offerts (paiement de factures, transferts de fonds, paiement de taxes, etc.). Le mobile money présente encore un grand potentiel de croissance car moins d'un quart des abonnés au téléphone portable⁹ utilisaient le mobile money en 2016. Le secteur devrait aussi bénéficier de l'octroi par le gouvernement de deux licences de mobile money début 2018, marquant l'entrée du troisième opérateur de téléphonie mobile sur le marché et l'extension du service à deux banques supplémentaires. Sur les 14 banques, seules 5 utilisent les services bancaires mobiles et les EMFs ne sont pas encore autorisés à l'utiliser.

C. Déterminants de l'inclusion financière au Cameroun

14. L'enquête Findex 2014 identifie plusieurs obstacles à la possession d'un compte bancaire au Cameroun. (Graphique 4). Le premier est le manque d'argent, cité par 47 % des répondants, soit bien moins que la moyenne de l'AfSS (71 %) et de la CEMAC (61 %). Viennent ensuite, l'incapacité à ouvrir un compte (36 %), le coût (30 %) et la religion (28 %). Les obstacles à l'ouverture d'un compte tels que la religion, le manque de confiance et l'absence de besoin de services financiers, plus importants au Cameroun que la moyenne d'AfSS, ne peuvent être levés que progressivement à travers l'éducation et le renforcement de la culture financière. La distance d'une institution bancaire, le manque de documentation et d'argent sont moins contraignants au Cameroun que dans les

pays pairs, toutefois, la situation se présente de manière très contrastée entre les différentes régions du pays : l'Extrême-Nord, où le taux de pauvreté est de 74 %, ne compte que 2,6 d'agences de banques et d'EMFs pour 100 000 habitants, alors que la région du Littoral a un taux de pauvreté de 13,4 % et 17,6 d'agences bancaires et d'EMFs pour 100 000 habitants.



15. Une estimation empirique confirme que le manque d'accès aux services financiers au Cameroun est étroitement lié à des caractéristiques propres au pays. À l'aide d'un modèle probabiliste similaire à celui utilisé par Deléchat et co-auteurs, 2018 (annexe 1), nous constatons que

⁸ Les transactions de mobile money sont plafonnées à 3 millions de FCFA par jour, 5 millions de FCFA par semaine et 10 millions de FCFA par mois ; les coûts des transactions entre opérateurs peuvent être 5 à 10 fois plus élevés.

⁹ L'agence de régulation des télécommunications a recensé 19,5 millions d'abonnés à la téléphonie mobile auprès des trois opérateurs mobiles en 2016, avec 3,8 millions de comptes mobile money. Le nombre de comptes a atteint en 2017 6,4 millions, dont seulement la moitié étaient opérationnels.

les caractéristiques individuelles (un bon niveau d'éducation, l'emploi salarié, un revenu élevé) ainsi que des institutions propices à l'approfondissement financier et garantissant l'égalité des droits entre les femmes et les hommes (représentées par l'indice Institutions sociales et inégalités de genre (SIGI) de l'OCDE) constituent des déterminants forts de l'accès aux services financiers. La variable nominale du Cameroun est fortement négative et significative tant dans l'échantillon des pays du monde comme que celui des pays d'AfSS. Un faible niveau d'éducation a un effet négatif plus important au Cameroun soit presque deux fois son effet dans l'échantillon des pays du monde. Bien que leur accès aux services financiers soit globalement plus faible, les femmes ne semblent pas financièrement limitées au Cameroun. L'écart hommes-femmes dans l'accès aux services financiers semble dépendre des facteurs plutôt externes au secteur financier (voir chapitre III). Les femmes ayant fait des études supérieures et celles ayant un emploi salarié ont en fait tendance à avoir un meilleur accès aux services financiers que les hommes.

D. Conclusions et recommandations de mesures de politiques économiques

16. Le faible niveau et l'inégale répartition de l'accès aux services financiers au Cameroun, avec une forte prévalence des services informels, continue de faire obstacle à une croissance tirée par le secteur privé. Pour favoriser une plus grande inclusion financière, la nouvelle stratégie nationale des autorités pourrait utilement poursuivre les objectifs suivants :

- *Promotion de l'éducation et développement de la culture financière.* Comme le confirment aussi les résultats de l'enquête FINSCOPE, le recours accru à un secteur financier informel coûteux est lié au manque d'information sur les possibilités offertes par le secteur formel.
- *L'amélioration de l'infrastructure financière pourrait contribuer à surmonter certains obstacles à l'accès aux services financiers.* À cet égard, il serait important d'accélérer les réformes visant à : (i) étendre à toutes les institutions financières l'accès à la base de données sur les clients, (ii) améliorer la gestion des sûretés en informatisant le registre des sûretés mobilières et le cadastre, et (iii) former les juges à la résolution des litiges bancaires, tout en œuvrant pour la création de tribunaux de commerce.
- *Accélérer la résolution des banques et des EMFs en difficulté et résorber le niveau élevé de créances improductives pourrait rétablir la confiance et dopper l'offre de crédit.* La résolution des banques en difficulté et l'amélioration de la gouvernance des EMFs renforceraient la stabilité du secteur financier et couplé à la diminution des créances improductives pourrait faire baisser le coût du financement.
- *Améliorer l'environnement réglementaire des EMFs et du mobile money.* Dans le secteur des EMFs, l'accélération de la mise en œuvre de la réglementation régionale de 2017, qui prévoit que les EMFs de première catégorie se regroupent sous l'égide d'organismes de tutelle, faciliterait le contrôle et la supervision. Enfin, il importe de faire en sorte qu'un cadre réglementaire soit en place pour le mobile money, garantissant à la fois la stabilité et l'innovation, tout en la protégeant les consommateurs.

Annexe I. Stratégie empirique et résultats

1. Nous avons repris la spécification de modèle de Deléchat et co-auteurs (2018) et nous l'avons appliquée aux informations détaillées sur les individus issus de la base de données Findex, en combinaison avec des données macroéconomiques. Nous estimons la relation suivante entre pays (j) et entre individus (i) à l'aide d'une régression Probit :

Inclusion financière $ij = \beta'(\text{caractéristiques individuelles})_{ij} + \gamma'(\text{caractéristiques-pays})_j + \rho'(\text{politiques et institutions})_j + \tau'(\text{autres})_j + \varepsilon_{ij}$.

Dans cette spécification, les variables sont définies comme suit :

- L'inclusion financière, (différent de Deléchat et co-auteurs 2018), est une variable muette de l'accès aux services financiers formels qui se définit comme la possession d'un compte auprès d'un établissement financier, le fait d'épargner auprès d'un établissement financier, le fait d'emprunter auprès d'un établissement financier, ou l'utilisation d'un compte mobile money.
- Les *caractéristiques individuelles* sont les caractéristiques socioéconomiques de l'individu telles que le genre, le niveau d'éducation, l'âge, la nature de l'emploi et le niveau de revenu.
- Les *caractéristiques pays* sont les caractéristiques structurelles du pays telles que le niveau de développement (PIB par habitant), la structure de l'économie (exportateur de pétrole ou non) et la densité de la population.
- *Politiques et institutions* représente les politiques nationales, tant les politiques générales que celles qui affectent l'inclusion financière.
- *Autres* sont des variables muettes sur des caractéristiques des individus d'Afrique subsaharienne et du Cameroun.

2. Les principales conclusions, résumées dans le tableau 1 de l'annexe, sont les suivantes :

- Globalement, les caractéristiques individuelles telles que l'éducation tertiaire et supérieure, l'emploi formel et l'appartenance au quintile supérieur de revenu contribuent de manière significative à améliorer la probabilité d'accès aux services financiers. En revanche, le fait d'être une femme, d'être pauvre, et d'être peu éduqué, est associé à un moindre accès aux services financiers. En outre, l'inclusion financière semble bénéficier d'une densité démographique plus forte, d'un niveau de revenu élevé et du fait de ne pas être un pays exportateur de pétrole.
- La variable indicateur d'AfSS est positive, après prise en compte des caractéristiques individuelles qui ont des impacts plus forts quand le modèle est limité aux seuls pays d'Afrique subsaharienne. Le succès du mobile money dans l'accès aux services financiers à un public élargi pourrait expliquer ce résultat. Ce phénomène s'observe dans tous les pays d'Afrique subsaharienne, comme le montre les coefficients des variables de caractéristiques pays et des politiques, qui ont toutes un impact explicatif non significative sur les différences d'inclusion financière entre les pays d'Afrique subsaharienne, Modèles (5) et (6).

Tableau 1 de l'annexe. Déterminants de l'accès aux services financiers

	Echantillon complet				AfSS		Cameroun		
	Tous		Femmes		Tous	Femmes	Tous	Femmes	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Caractéristiques individuelles									
Femmes	-0.107***	-0.101***	-0.101***		-0.090**		-0.024		
	-0.023	-0.024	-0.024		-0.031		-0.114		
Interaction femme-Cameroun			0.004		0.015				
			-0.025		-0.03				
Education primaire et moins	-0.414***	-0.421***	-0.421***	-0.400***	-0.555***	-0.593***	-0.782***	-0.782***	-0.490**
	-0.039	-0.038	-0.038	-0.041	-0.054	-0.061	-0.135	-0.135	-0.188
Education tertiaire et plus	0.429***	0.471***	0.471***	0.445***	0.495***	0.355***	0.454	0.456	1.353*
	-0.054	-0.048	-0.048	-0.056	-0.108	-0.086	-0.336	-0.336	-0.685
Age	0.049***	0.051***	0.051***	0.045***	0.057***	0.055***	0.102***	0.102***	0.111**
	-0.004	-0.003	-0.003	-0.004	-0.005	-0.006	-0.021	-0.021	-0.036
Age au carré	-0.000***	-0.000***	-0.000***	-0.000***	-0.001***	-0.001***	-0.001***	-0.001***	-0.001**
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emploi salarié	0.604***	0.602***	0.602***	0.688***	0.679***	0.776***	0.702***	0.706***	1.080***
	-0.044	-0.045	-0.045	-0.054	-0.083	-0.102	-0.127	-0.125	-0.2
20 % plus pauvres	-0.159***	-0.160***	-0.160***	-0.135***	-0.210***	-0.205***	-0.37	-0.372	-0.235
	-0.018	-0.018	-0.018	-0.024	-0.029	-0.039	-0.213	-0.213	-0.263
20 % plus riches	0.320***	0.315***	0.315***	0.284***	0.423***	0.357***	0.516***	0.518***	0.283
	-0.025	-0.024	-0.024	-0.026	-0.046	-0.051	-0.121	-0.121	-0.19
Caractéristiques pays									
Densité démographique	0.052	0.119***	0.119***	0.123***	0.503	0.489			
	-0.034	-0.04	-0.04	-0.044	-0.34	-0.333			
PIB/hab PPA	0.19	0.240*	0.240*	0.214	-0.307	-0.309			
	-0.116	-0.112	-0.112	-0.118	-0.426	-0.442			
Exportateur de pétrole	-0.244	-0.264*	-0.264*	-0.281*	0.328	0.242			
	-0.142	-0.133	-0.133	-0.134	-0.556	-0.58			
Politiques et institutions									
Moyenne années de scolarisation	-0.002	0.02	0.02	0.036	0.157	0.177			
	-0.039	-0.037	-0.037	-0.039	-0.106	-0.112			
Développement financier	1.090**	1.296***	1.296***	1.184**	2.646	2.533			
	-0.344	-0.372	-0.372	-0.384	-1.565	-1.579			
Institutions (ICRG) 1/	0.004	0.004	0.004	0.008	0.018	0.019			
	-0.01	-0.009	-0.009	-0.01	-0.013	-0.015			
Discrimination sociale contre les femmes (SIGI) 2/	-0.894	-1.315**	-1.315**	-1.594**	1.365	1.403			
	-0.502	-0.477	-0.477	-0.533	-0.857	-0.926			
Autres									
AfSS		0.574**	0.574**	0.624**					
		-0.175	-0.175	-0.185					
CMR		-0.714***	-0.716***	-0.739***	-0.639***	-0.676***			
		-0.118	-0.118	-0.121	-0.149	-0.136			
Constante	-3.049**	-3.869***	-3.869***	-3.968***	-2.305	-2.412	-3.263***	-3.273***	-3.435***
	-0.992	-0.92	-0.92	-0.966	-2.526	-2.617	-0.413	-0.41	-0.663
Nombre d'observations	73,654	73,654	73,654	39,316	20,855	10,094	999	999	511
Ecart-type en dessous									
* p<0.10 ** p<0.05 *** p<0.01									
1/ ICRG : Guide international du risque pays du groupe PRS									
2/ SIGI: Institutions sociales et inégalités de genre de l'OCDE									
Sources : FINDEX 2014 ; OCDE ; The PRS Group ; Banque mondiale ; et calculs des services du FMI.									

- La variable nominale du Cameroun est fortement négative et significative dans l'échantillon monde comme dans l'échantillon Afrique subsaharienne, ce qui confirme la faiblesse de l'accès aux services financiers au Cameroun. Les femmes, bien que leur accès soit faible au Cameroun, ne semblent pas être pénalisées par rapport aux hommes par cette dimension. Une variable d'interaction entre femmes et Cameroun ressort positive mais non significative. Par ailleurs, si on limite l'échantillon au Cameroun, le modèle (7-9), la variable nominale femme reste non significative si l'on ajoute des variables de contrôle additionnelles au modèle. Cela suggère que l'écart d'accès aux services financiers entre les hommes et les femmes est lié à des différences qui n'ont pas trait au secteur financier.
- Le faible niveau d'éducation a un effet négatif plus élevé au Cameroun, presque le double de son impact dans l'échantillon monde. L'éducation tertiaire et l'emploi salarié sont fortement corrélés à l'accès aux services financiers des femmes. Le revenu ne semble pas lié de manière significative à l'accès aux services financiers des femmes, mais le fait d'être dans le quintile le plus riche contribue fortement et positivement à l'accès des hommes aux services financiers.

Références

- Alter, A. et Yontcheva, B., 2015, " Financial Inclusion and Development in the CEMAC". Document de travail du FMI 15/235. Washington : Fonds monétaire international.
- Aslan, G., Delechat, C., Newiak, M. et Yang, F., 2017, "Inequality in Financial Inclusion and Income Inequality", Document de travail du FMI 17/236. Washington : Fonds monétaire international.
- Deléchat, C., Newiak, M. Xu, R., Yang F. et Aslan, G., 2018, "What is Driving Women's Financial Inclusion Across Countries?" Document de travail du FMI 18/38. Washington : Fonds monétaire international
- Demirguc-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D. et Van Oudheusden, P., 2015, Measuring Financial Inclusion around the World. Policy Research Working Paper 7255. Washington : Banque mondiale.
- Finmark Trust, 2018, "FinScope Consumer Survey Cameroon 2017: Demand for financial services". Topline Results présentation. 15 mars, 2018.
- FMI, 2016, "Financial Development in Sub-Saharien Arica: Promotion Inclusive and Sustainable Growth." Département Afrique. Washington : Fonds monétaire international.
- FMI 2016, " Financial Sector Development and Access in Guinea." Questions générales. FMI Rapport pays n°. 16/262. Washington : Fonds monétaire international.
- Ministère des finances du Cameroun, 2013, "Diagnostic finance inclusive du Cameroun".' Rapport provisoire.
- Ministère des finances, 2013, "Élaboration de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive du Cameroun." Rapport provisoire.
- Oji, Chijioke K, 2015, "Promoting Financial Inclusion for Inclusive Growth in Africa". Occasional Paper 210. Economic Diplomacy Program. South African Institute of International Affairs. Afrique du Sud.
- Banque mondiale, 2014, Base de données mondiale Findex 2014. Washington.
- Banque Mondiale. Indicateurs du développement dans le monde, <https://data.worldbank.org/products/wdi>
- Banque Mondiale. Doing Business, 2018, www.doingbusiness.org
- Forum économique mondial, 2017, Rapport sur la compétitivité de l'Afrique. Genève.